

de population en mission canonique. Mais les colons arrivaient toujours, et si nombreux, que le 14 mars 1870, la permission demandée était accordée cette fois. On se mit à construire, mais comme les ressources de la jeune population étaient plutôt restreintes, ce ne fut qu'à l'automne 1872 que la petite chapelle fut prête à servir aux fins du culte divin. Le 30 janvier 1873, Messire Damase Morisset, curé de Ste-Angèle, venait en faire la bénédiction solennelle. Enfin, le 1er avril de la même année, un décret de Mgr Jean Langevin érigeait canoniquement la paroisse de St-Moise. Elle avait à cette date une population de cinquante-et-une familles et de trois cent trente-deux âmes. L'évêque ne lui donna pas tout de suite un curé résidant; mais il chargea Messire Morisset, curé de Ste-Angèle, de la desservir jusqu'à l'automne suivant.

A l'automne 1873, Messire Ferdinand Audet était nommé curé de St-Moise, *avec desserte des établissements formés des deux côtés du chemin Matapédia, jusque chez Madame Noble exclusivement.* Quant aux établissements, missions ou paroisses situés au-delà de Causapscal, ils étaient alors sous la juridiction spirituelle du curé de St-Alexis de Matapédia, ou des missionnaires chargés par l'évêque de la desserte des nombreux ouvriers qui travaillaient à la construction de l'Intercolonial. Sait-on que le nombre de ces ouvriers fut à certaines époques très considérable? Monseigneur Maj. Bolduc, qui les desservit pendant les années 1872 et 1873, nous affirme qu'ils étaient au bas mot quatre mille deux cents.

Mais quels étaient ces *établissements formés des deux côtés du chemin Matapédia, jusque chez Madame Noble*, que le curé de St-Moise avait la mission de desservir? Et quelle était la population de ces embryons de paroisse?

En partant de St-Moise, qui commençait à se coloniser, il fallait aller à la Tête du Lac pour trouver une habitation.

C'était celle de Pierre Brochu. La veuve de notre premier colon y vivait encore, en attendant de quitter, quelques années plus tard, pour aller vivre aux Etats-Unis. C'était l'unique maison dans le territoire actuel de Sayabec.

Quelques milles plus bas, un mille en haut de l'église actuelle de Val-Brillant, il y avait les quatre familles de Marc Morisset, Germain Gendron, Joseph Morin et Johnny Gendron. C'étaient les quatre seules familles résidentes du territoire de Val-Brillant, qu'on appelait à cette époque Mc-Gowe. Il faudrait ajouter à ce chiffre les nombreux employés des carrières Mc-Grevy et McGowe, aussi dans le territoire de la paroisse actuelle de Val-Brillant; mais tous ces ouvriers devaient quitter lorsque la construction du chemin de fer serait terminée. A la carrière Mc-Grevy, il y avait un "camp" habité par une Dame Mc-Laren. C'était une pension pour les ouvriers de cette carrière.

De Mc-Gowe, il fallait aller plus de dix milles plus bas pour trouver des habitants. La première famille était celle de Thomas Fréchette, qui, depuis plusieurs années déjà, avait la garde du bureau de télégraphe, sur les bords des étangs du lac Matapédia, à un mille et demi en haut de la gare actuelle d'Amqui. A trois-quarts de mille plus loin, on trouvait Marcel Brochu, qui, depuis 1850, avait vécu à cet endroit. Enfin, près du pont actuel qui traverse la rivière Matapédia, à Amqui, vivaient Joseph Poirier, avec ses frères Elzéar, Auguste et Philippe. Joseph seul était marié. Voilà, d'après Monseigneur Bolduc, quelle était toute la population d'Amqui à cette époque, c'est-à-dire en 1872 et 1873. Cependant il est sûr qu'en 1874, Marcel Brochu, Joseph Poirier, Auguste Poirier, Philippe Renouf et Barthélémi (Thomas) Fréchette y possédaient des terrains. On en trouve la preuve dans le titre du shérif Fournier en faveur de G.W. Bartholomew, acquéreur à cette date de la

seigneurie du Lac Matapédia. On y lit en effet que toute cette seigneurie est cédée à Bartholomew "sous la réserve du droit de préemption en faveur de Marcel Brochu, Joseph Poirier, Auguste Poirier, Philippe Renouf, Barthélemy Fréchette et les héritiers de feu Pierre Brochu, pour les terrains qu'ils occupent dans la dite ci-devant seigneurie du Lac Matapédia." Voilà quelle était toute la population d'Amqui en 1873.

Dans la vieille mission du Lac-au-Saumon, quelques nouvelles familles étaient venues se joindre aux anciennes que nous avons nommées plus haut. Citons celles de Pierre Dubé, Antoine Dubé, Ignace Lavoie, Joseph St-Laurent, Epiphane Tremblay et quelques autres arrivées depuis le commencement de la construction de l'Intercolonial. Ces familles du Lac-au-Saumon, avec celles d'Amqui, formaient une petite mission que l'évêque avait érigée canoniquement en 1874. Le 12 septembre de cette année, il leur avait permis de se construire une petite chapelle. Plus tard, on le sait, cette mission fut abolie et la paroisse actuelle du Lac-au-Saumon fut formée l'autre côté du lac. La chapelle construite en 1874 fut délogée et servit de première maison d'école dans la nouvelle paroisse.

Voilà donc quels étaient les établissements qu'avait à desservir le curé de la nouvelle paroisse de St-Moise. On le voit, il n'avait en réalité que deux missions: celle de Mc-Gowe et celle du Lac-au-Saumon. A Mc-Gowe, la messe était célébrée et la mission était donnée, soit dans les "camps" de la carrière de ce nom, soit dans la maison de Joseph Morin, dans les dernières années.

ART. 21—*La Vallée en 1876. Première visite de l'Evêque. — Messire Trudelle, missionnaire de tout ce territoire. —Mouvement de la population.*

En 1875, il y avait donc trois paroisses organisées dans le territoire de la Vallée. Et toutes trois se développaient normalement. Celle de St-Alexis en particulier donnait les plus belles espérances.

Dans le cours de l'été 1875, l'Evêque de Rimouski visitait, pour la première fois, cette portion du territoire de son diocèse. Le 19 juin, Monseigneur Jean Langevin arrivait à St-Moise, au milieu des manifestations de joie les moins équivoques de la part des habitants. De St-Moise, il se rendit à la Tête du Lac, à la demeure de Madame Pierre Brochu. C'était l'année du grand jubilé accordé au monde par Sa Sainteté Pie IX, de sainte mémoire, à l'occasion de l'ouverture du Concile du Vatican. L'évêque de Rimouski, dans une lettre pastorale du mois de mars précédent, avait permis aux fidèles de son diocèse qui n'avaient ni église ni chapelle, de gagner les indulgences du jubilé en faisant les visites prescrites pour le gain de ces faveurs spirituelles, aux croix érigées le long des routes. C'est pourquoi Madame Pierre Brochu avait fait ériger quelques jours plus tôt, en face de sa demeure, le long du chemin Matapédia, la croix qu'on voit encore aujourd'hui, sur les bords de la rivière St-Pierre. Monseigneur Langevin la bénit à son passage et invita les habitants de la colonie à venir y faire les visites et les prières commandées par le Père commun des fidèles. Inutile de le rappeler à nos lecteurs, à Mc-Gowe, il n'y avait à cette date que les quatre familles nommées dans l'article précédent. De là, Monseigneur se rendit au Lac-au-Sau-mon. Il était accompagné du curé de St-Moise, qui était toujours l'abbé Ferdinand Audet, du Rév. Père Gladu, O.M.I.,

de l'abbé Ladrière, et de M. Chalifour, Diacre, comme secrétaire.

L'année suivante, le 7 octobre 1876, Messire C. E. Trudelle succédait à Messire F. Audet, comme curé de St-Moise. Relevons le passage suivant de sa lettre de mission: "*Vous aurez aussi la desserte de la mission du Lac-au-Saumon, de celle de St-Jacques de Causapschal et de celle de St-Laurent de Matapédia*". C'est-à-dire, chers lecteurs, que l'abbé Trudelle avait près de cent milles de territoire à desservir: toute la Vallée de la Matapédia, à l'exception des paroisses de Ste Angèle et de St-Alexis. Et c'est hier, cela! il n'y a que quarante-cinq ans! Pour pourvoir aux besoins spirituels du même territoire aujourd'hui, dix-huit prêtres sont à l'oeuvre d'un bout à l'autre de l'année; et il en faudrait vingt-cinq peut-être! Ces chiffres peuvent se passer de commentaires. D'ailleurs le nombre des familles n'était pas encore très considérable. En les réunissant toutes, on n'aurait pu en trouver assez encore pour former une paroisse de moyenne importance. Voici la liste à peu près complète des familles qui vivaient en 1876 dans le territoire compris entre St-Moise et St-Laurent de Matapédia.

En quittant St-Moise, la première habitation qu'on trouvait sur la route était celle de *Madame Brochu*, à la Tête du Lac. Quelques milles plus bas, à Mc-Gowe, vivaient les familles de *Germain Gendron*, *Joseph Morin* et *Johnny Gendron*. *Marc Morissette* avait transporté sa maison à un mille plus bas, à l'endroit qu'on venait d'appeler Cedar-Hall. Deux ou trois arpents encore plus loin, près de l'église actuelle de Val-Brillant, on trouvait *Denis Faye*, contre-maître des cantonniers. De Cedar-Hall, il fallait faire sept autres milles pour trouver une habitation: celle de *Thomas Fréchette*, qui tenait une station de télégraphie, à un mille et demi de la gare actuelle d'Amqui. Puis venaient *Samuel Plante* et *Marcel Brochu*, à trois-quarts de mille plus

bas. Un peu plus loin, dans une maison appartenant au gouvernement, vivaient les trois cantonniers: *Andrew Gambell*, *Samuel Lowe* et *Philipp Warren*. Puis on trouvait les familles de *Lazare Roy*, *Chrysostôme Bernier* et *Joseph St-Pierre*. Tout près de la gare du chemin de fer, à peu près où se trouve aujourd'hui la résidence de M. Poitras, *M. Alexander Grant* exploitait une scierie. Dans la gare, résidait l'agent *M. J. Wilson* et un télégraphiste, *M. Pettigrew*. Tout-à-fait près du pont de la rivière, dans une maison qui existe encore aujourd'hui, vivaient *Joseph Poirier* et ses frères. Puis les colons suivants se succédaient dans l'ordre ci-dessous, depuis l'église actuelle d'Amqui jusqu'à la chapelle de la mission du Lac-au-Saumon: *Athanase Dechamplain*, *Elie Lavoie*, *Christophe Côté*, *Lazare Boucher*, *Adam Banville*, *Fortunat Banville*, *Cyprien Bernier*, *Joseph Simon*, *Joseph Tremblay*, *Ferdinand Ouellet*, *Joseph LeBlanc*, *Alfred Brillant*, *Joseph Sirois dit Duplessis* et *Thomas Moreault*. Ce dernier avait la terre voisine de la chapelle. A l'est de la chapelle, on trouvait encore les familles suivantes: *Ignace Lavoie*, *Anas Poirier*, *Joseph St-Laurent*, *Gabriel Dubé*, *Antoine Dubé*, *Prudent Michaud* et *Pierre Dubé*. En tout, à peu près trente familles dans tout le territoire qui forme aujourd'hui les deux grandes paroisses d'Amqui et du Lac-au-Saumon. L'abbé Trudelle allait leur donner la mission toutes les six semaines. dans la petite chapelle construite en 1874.

Mais continuons notre recensement de la Vallée en 1876. En laissant l'habitation de Pierre Dubé, on entrait dans le territoire de la mission de Causapsal. Le premier habitant en était *Bruno D'Anjou*. Puis venaient les familles de *Georges Blais*, *Célestin Charette*, *John Pineau*, *Théophile Michaud*, *Xavier Dubé*, *Samuel Dupéré*, *Joseph Lepage*, *François Lepage*, *Ferdinand Heppel*, *Xavier Heppel* et *James Smith*. Et

voilà à peu près toute la population de Causapscal, à cette date. De là, jusqu'à Matapédia, il n'y avait guère que les chefs des gares et les cantonniers de l'Intercolonial. Mentionnons Thomas Evans, Thomas Connors et une autre famille anglaise.

Voilà, chers lecteurs, la transformation que la construction du chemin de fer avait opérée dans cette région. Notons que la plupart de ces familles étaient arrivées pendant la construction et s'y étaient définitivement fixées, quand la voie avait été livrée au trafic général, en 1876. La Vallée de la Matapédia commençait à être connue et ne devait pas tarder à l'être davantage, grâce aux bons rapports qu'en faisaient les colons qui venaient de s'y établir.

ART. 22—Les derniers missionnaires de la Vallée.—Fondation de nouvelles missions et de nouvelles paroisses. — Mouvement de la colonisation. — Conclusion.

Messire Trudelle demeura curé de St-Moise jusqu'au 30 octobre 1878. A cette date, il était remplacé par Messire J. A. Pérusse, à qui l'évêque avait confié la mission de desservir les mêmes postes que son prédécesseur. Ces postes étaient considérablement augmentés, en particulier celui de Cedar-Hall qui avait reçu quatre familles dans le cours de cet été, et qui avait ainsi presque doublé sa population. On n'y avait pas encore de chapelle, mais grâce à la bienveillance de M. Trottier, chef de gare, la station du chemin de fer servait au culte divin, à l'occasion de la visite du missionnaire. Les autorités fermaient les yeux et personne ne s'en plaignait. Mais n'anticipons pas sur l'historique de Val-Brillant qui sera l'objet de tout un chapitre du présent travail.

Le 27 septembre 1881, Messire Pierre Brillant succédait à Messire Pérusse, à titre de curé de St-Moise. Dans sa lettre de

mission, on lit le passage suivant : *“Vous aurez la desserte des missions de Cedar-Hall, de St-Edmond du Lac-au-Saumon, de St-Jacques de Causapschal, d’Assametquaghan et autres postes ou stations, jusqu’aux premières habitations desservies de Mill-Stream, exclusivement”*.

On le voit, les paroisses de la Vallée commençaient à se dessiner. Pour la première fois, il était question de Cedar-Hall, dans les documents officiels de la curie épiscopale. C’est qu’il y avait à cette date, dans cette mission, quarante à cinquante familles, qu’on venait d’y construire une chapelle et d’élire des procureurs ou syndics. A Sayabec, c’est à peine si quelques lots venaient d’être concédés. Amqui n’était pas encore érigé en mission, bien qu’il y eut un nombre assez considérable de colons. Cette colonie continuait à faire partie de la vieille mission du Lac-au-Saumon.

Cette année là, le fameux procès Bartholomew-Gagnon-D’Amours, au sujet de la propriété de la seigneurie du Lac Matapédia, battait son plein, en Cour Supérieure, à Rimouski. Les King Bros. devaient en être reconnus les seuls propriétaires. En attendant, ils concédaient des lots à tous ceux qui en faisaient la demande. Aussi de nombreuses familles, venant des Trois-Pistoles et de la région, arrivaient tous les jours dans la seigneurie et dans tout le reste de la Vallée. L’avenir était pleine de promesses.

Cinq ans plus tard, le 26 août 1886, Amqui recevait son premier missionnaire dans la personne de Messire Charles-Philémon Côté, décédé, il y a quelques années, curé de L’Isle-Verte. L’évêque lui confiait en outre le soin des missions en bas de Amqui. En sorte qu’il ne restait plus au curé de St-Moise que la desserte des missions de Sayabec et de Cedar-Hall.

Enfin, le 29 septembre 1889, Messire Pierre Brillant, curé de St-Moise, était transféré à la cure de Cedar-Hall, érigée

en paroisse canonique, cette année-là, sous le nom de St-Pierre du Lac Matapédia. La nouvelle paroisse avait alors une population de cinq cents âmes. Le nouveau curé de St-Moise, Messire Joseph Dubé, ne gardait plus que la desserte de la mission de Sayabec, qui devait elle-même être érigée en paroisse en 1894, et avoir son premier curé résidant, en 1896, dans la personne de Messire J. C. Saindon, encore aujourd'hui curé de la même paroisse.

En 1895, Arthur Buies fit une exploration dans la Vallée de la Matapédia. Il faut lire sa brochure pour voir à quel point il fut émerveillé de ce qu'il y avait vu. Nous en avons déjà cité de longs extraits. Cette publication fut une révélation pour le gouvernement et pour tous ceux qu'intéressaient les choses de la colonisation à cette époque. On venait de découvrir la Vallée de la Matapédia ! Et comme il arrive après toutes les découvertes, il y eut une ruée vers cette "terre de Chanaan", comme Buies l'avait appelée. Aussi, après la formation des cellules-mères, que d'autres fondations ont été faites ! St-Léon le Grand, St-Edmond du Lac-au-Saumon, St-Jacques de Causapsal, Ste-Florence, St-Zénon du Lac Amqui, St-Raphael d'Albertville, St-André de Ristigouche, Ste-Jeanne d'Arc, St-Cléophas, St-Agricole, Coutureval, Nemtayé, Tracé Matane, St-François d'Assise, Langis, etc. : voilà autant de paroisses ou missions issues des quatre premiers postes du vieux Chemin Kempt. N'est-ce pas que c'est vraiment le grain de sénévé qui a couvert toute la terre ?

Si l'on veut se faire une idée des progrès réalisés depuis 1890, que l'on médite un peu sur les chiffres suivants :

En 1890, il y avait dans toute la Vallée de la Matapédia 964 familles et 5,031 âmes.

En 1900, 1590 familles et 10,917 âmes.

En 1909, 16,143 âmes.

En 1910, 2848 familles.

En 1919, à peu près 25,000 âmes.

En 1921, près de 30,000 âmes.

Voilà, chers lecteurs, en quelques pages, l'histoire des origines de la Vallée de la Matapédia. Il y aurait encore beaucoup à dire sur les merveilles qui ont été opérées, en ces dernières années, dans cette région, la plus belle de la province. Mais c'est de l'histoire contemporaine. Un autre les racontera à une autre génération, dans quelque cinquante ans.... Alors la Vallée sera un comté, un district, peut-être un diocèse ! La population en sera de 100,000 âmes. Qui sait ?... Si l'avenir répond au passé, qui peut dire ce que sera la Vallée de la Matapédia dans un demi-siècle ?....

CHAPITRE TROISIEME

**NOTES HISTORIQUES SUR LA SEIGNEURIE DU
LAC MATAPEDIA.**

ART. 1—*Description et topographie.*

C'est dans la Seigneurie du Lac Matapédia qu'a originé la colonisation dans l'intérieur de la Vallée. Nous avons vu en effet Pierre Brochu y faire du défrichement et de la culture, dès l'année 1833. Pendant de longues années, il fut même le seul colon, de Métis à Matapédia. Il est donc juste que nous connaissions davantage ce joli coin de terre. Aussi, après avoir fait l'histoire des origines de notre Vallée, consacrons quelques pages à celle de la seigneurie du lac qui lui a valu le nom qu'elle porte aujourd'hui.

La seigneurie du Lac Matapédia est ce territoire de trois milles de profondeur tout autour du lac du même nom. Y-compris le lac, elle peut avoir une longueur de vingt milles, sur une largeur de huit à dix milles. Défalcation faite de cette vaste nappe d'eau, elle comprend quatre-vingt-dix milles âcres de terre en superficie. Elle est enclavée dans les cantons McNider, Awantjish, Nemtayé, Amqui, Matane, Lepage et Langis.

Trois belles paroisses se partagent la portion de son territoire concédé par les seigneurs: la paroisse de Val-Brillant tout entière et une partie assez considérable de celles de Sayabec et d'Amqui, situées l'une à la tête du lac, l'autre à sa

décharge, pendant que celle de Val-Brillant en occupe presque toute la rive sud-ouest. Plus d'un tiers de ce domaine est encore en forêts et le sera encore longtemps peut-être. Ce sont les réserves de la John Fenderson Lumber Co. qui y exploite le bois de construction. Et comme elle en fait une coupe assez méthodique, il est possible que ces réserves ne soient pas prêtes d'être épuisées.

Cependant, il y aurait place là pour une autre belle paroisse, peut-être même pour deux. Ce beau territoire sera-t-il jamais abandonné aux colons? Verrons-nous un jour une belle église, en face de celle de Val-Brillant, mirer comme elle ses flèches dans les eaux du grand lac? Pourquoi non? La génération qui pousse en verra bien d'autres dans cette Vallée de la Matapédia qui, depuis quelques années, se couvre d'églises et de villages avec une rapidité telle que les étrangers en sont dans l'admiration. Bienheureux ceux qui seront témoins de ces choses! Bienheureux ceux qui verront un jour les quatre ou cinq paroisses situées sur les bords du lac Matapédia, reliées par un chemin de ceinture et par une ligne de bateau qui les mettra en communication, les unes avec les autres! C'est un rêve, dites-vous? Mais que d'autres rêves plus hardis sont devenus réalité ici! Mais n'en parlons plus: nous pourrions être tentés de nous dégoûter du présent. Essayons plutôt de faire, en quelques lignes, l'historique de ce beau coin de notre pays.

ART. 2—*Les Origines de la Seigneurie. — Concession au Sieur Damours de Louviers.*

Comme la plupart des seigneuries du bas St-Laurent, c'est à la fin du dix-septième siècle, que la seigneurie du lac Matapédia fut concédée, par Louis de Buade, Comte de Frontenac, gouverneur du Canada, à Charles-Nicolas-Joseph Damours de Louviers.

Il est intéressant de noter le grand nombre de concessions de fiefs faites à cette époque. On voit que le gouverneur du temps avait à coeur de mettre tout en oeuvre pour le développement de la colonie naissante. Malheureusement il n'obtint pas tous les résultats qu'il espérait. Un siècle plus tard, la plupart de ces seigneuries du bas du fleuve comptaient peut-être plus de seigneurs que de colons. D'après les lois en vigueur, elles auraient dû retomber dans le domaine du roi; et c'est en effet ce qui arriva pour quelques-unes. Mais, à cette époque comme aujourd'hui, il y avait aussi "des accommodements avec le ciel". Dans le plus grand nombre de ces fiefs concédés, les seigneurs succédaient aux seigneurs et restaient toute leur vie sans censitaires. . . .

Il ne faudrait pas trop nous hâter de jeter la pierre aux seigneurs de ce temps. Il est certain qu'ils durent mettre tout en oeuvre pour augmenter la valeur de leurs domaines. Mais on sait que la plupart d'entre eux étaient des nobles, qui ne s'y entendaient pas le moins du monde aux choses de la culture ou de la colonisation, et qu'ils devaient par conséquent piétiner sur place. D'autre part, ce n'était pas chose facile que de diriger des colons dans les forêts du bas du fleuve, à des centaines de milles du fort de Québec, où ils pouvaient encore trouver protection contre les hordes iroquoises, qui semaient le carnage et la mort dans les premiers établissements français. Ce n'est qu'au commencement du dix-huitième siècle, après le traité de Montréal, signé en 1701, entre Callières et les tribus sauvages, que l'on voit poindre les débuts de la colonisation dans les seigneuries du bas St-Laurent. Et encore avec quel lenteur ce mouvement commence à se déclancher !

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de nous étonner si la seigneurie du Lac Matapédia est demeurée si longtemps une forêt vierge, après sa concession. Quand on sait que le fief du

Bic, concédé au Sieur Denis Vitré, en 1675, n'avait pas encore de colons à la fin du dix-huitième siècle, on ne s'étonne plus que celui-là, situé près de cent milles plus bas, n'ait été colonisé qu'à la fin du dix-neuvième.

Mais citons l'acte de cette concession, tel qu'on le retrouve aux "Régistres de la Tenure Seigneuriale", sous le régime français.

TENURE SEIGNEURIALE

No. 108, page 140.

A Charles-Nicolas-Joseph Damours.

Louis de Buade, etc.....

Jean Bochart, etc.....

A tous ceux qui verront les présentes, salut :—

Nous faisons connaître que sur requête à nous présentée par Charles Damours, écuyer, Sieur de Louviers, demandant qu'il nous plaise accorder à Charles Nicolas Joseph Damours, son fils, la concession d'un certain lac appelé Madapégua, à une distance d'environ deux lieues de Matane, avec une lieue de profondeur tout autour du dit lac, et les îles, îlets qui se trouvent dans ce même lac, en fief et seigneurie, avec le droit de haute, basse et moyenne justice, et le droit de chasse, pêche et commerce avec les sauvages;

Nous avons, en vertu des pouvoirs qui nous ont été conjointement conférés par Sa Majesté, donné, accordé et concédé, et par ces présentes, nous donnons, accordons et concédons audit Charles-Nicolas-Joseph Damours, le fils, ledit lac appelé Madapégua, avec une lieue de terre en profondeur tout autour dudit lac; pour en jouir et disposer pour lui, ses hoirs et ayants-cause, à toujours, en fief et seigneurie, avec le droit de haute, moyenne et basse justice, et le droit de chasse, pêche et commerce avec les sauvages dans laditte étendue de terre, sous la

condition de foi et hommage que ledit Sieur Charles-Nicolas-Joseph Damours, le fils, ses héritiers et ayants-cause, est tenu d'apporter au Château St-Louis, à Québec, le tout il tiendra sujet au droit coutumier à la Coutume de Paris, laquelle sera suivie sous ce rapport jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné par Sa Majesté; de plus à la condition que les présentes soient confirmées d'ici à un an; de conserver et faire conserver par les tenants tout le bois de chêne qui y pourrait être trouvé, pour la construction des navires, et qu'il donne avis à Sa Majesté ou à nous de toutes mines, minerais et minéraux qui y pourront être trouvés; qu'il fasse insérer semblables conditions dans les titres de concession de terrain qu'il pourra faire, et aussi que les concessionnaires soient obligés de tenir feu et lieu sur leur terre, et à défaut, il rentrera, de plein droit, dans la possession de ses terrains; qu'il laisse sur ledit terrain tous les chemins et passages nécessaires; le tout suivant la volonté et le plaisir de Sa Majesté.

En foi de quoi nous avons signé la présente commission et fait apposer notre sceau et armes, et de tout contresigné par nos Secrétaires.

Donné à Québec, ce vingt-sixième jour de mai, mil six cent quatre-vingt-quatorze.

(Les Signatures).

Nous avons tenu à citer au complet ce long document, à cause de sa saveur d'antiquité, et surtout parce qu'il est le premier dans l'histoire de notre pays où il soit fait mention du lac Matapédia. On voit qu'à l'origine, on le nommait le lac *Madapéguia*. Rien d'étonnant donc si nous entendons parfois des anciens lui donner à peu près cette dernière prononciation.

En lisant cet acte officiel, nous avons remarqué que le seigneur était tenu d'apporter foi et hommage devant le Gouver-

neur, au Château St-Louis, à Québec, conformément au droit coutumier à la Coutume de Paris... Charles-Nicolas-Joseph Damours se conforma-t-il à cette prescription? Peut-être que oui, mais on n'en trouve nulle preuve. On sait cependant que lorsque cette formalité s'accomplissait, sous le régime français, on ne manquait pas d'en dresser un acte authentique qui donnait la description complète du titre du seigneur rendant foi et hommage. Il est intéressant de lire ce registre des "Actes de Foye et Hommage", au temps de la Tenure Seigneuriale: on y trouve l'histoire de toutes nos seigneuries de la Province de Québec. D'où vient qu'on n'y voit pas que le seigneur Damours soit allé lui aussi au Château St-Louis, porter foi et hommage au gouverneur? Il est un peu surprenant que la Cour Supérieure, siégeant à Rimouski, pour l'étude de cette affaire compliquée de la seigneurie Damours, dans la fameuse cause Bartholomew-Gagnon-D'Amours, dans les années 1881 et suivantes, n'ait pas tenté d'approfondir cette question. Là peut-être était la solution de tout le litige. On s'expliquerait mieux comment Jean-Baptiste Raymond est devenu propriétaire de ce domaine, si l'on supposait que la concession de Louis de Buade et de Jean Bochart n'a pas eu d'effets, par suite du défaut d'accomplissement, par le concessionnaire, d'une de ses clauses principales. Mais nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

D'après les lois en vigueur, avons-nous dit plus haut, le seigneur, sous peine de forfaiture, devait concéder dans les trois ans. Le seigneur Damours ne concéda certainement pas. La loi fut-elle appliquée dans sa rigueur? ou y eut-il des "accommodements avec le ciel", comme pour tant d'autres seigneurs? Tant que cette affaire n'aura pas été tirée au clair, on pourra bien supposer tout ce que l'on voudra... Comme nous le verrons plus loin, tout est permis en matière de supposition dans

cette question qui a occupé la Cour Supérieure du District de Rimouski, pendant deux ans, et qui n'a pas été réglée d'une façon bien concluante, semble-t-il.

ART. 3—*Les prétendus seigneurs du Lac Matapédia, jusqu'en 1881. — Deux théories à ce sujet.*

On ne trouve donc nulle part l'Acte de Foi et Hommage que Charles-Nicolas-Joseph Damours aurait dû prêter, dans l'année qui suivit la concession de son fief. On ne voit pas non plus qu'il ait fait acte quelconque de propriétaire. Le seul document officiel qui pourrait lui donner un titre, est l'acte de concession de Louis de Buade et de Jean Bochart, que nous avons cité dans l'article précédent. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est peut-être pas suffisant.

En 1881, il a été prouvé, devant la Cour Supérieure du District de Rimouski, que Charles-Nicolas-Joseph Damours mourut en 1728, âgé de trente-cinq ans, laissant cinq enfants: deux fils et trois filles. S'il eût été, à cette époque, propriétaire du domaine de la Matapédia, il semble que ses enfants lui auraient succédé dans la possession de cette partie de son héritage. Mais on ne trouve nulle part qu'ils lui succédèrent. Quand une seigneurie changeait de mains, sous le régime français, le nouveau propriétaire devait à son tour prêter serment de foi et hommage et faire inscrire son titre dans le Régistre qui servait à cette fin. Mais on ne trouve pas plus l'«Acte de Foye et Hommage» des enfants de notre premier seigneur ou de leur tuteur, qui celui même de leur père... On a répondu à cette objection en disant que Charles-Nicolas-Joseph Damours est mort intestat et que ses enfants, ou bien sont entrés plus tard en religion, ou bien sont morts jeunes, ou sans laisser eux-mêmes de descendance. Ces prétentions n'ont pu cependant être prouvées devant la Cour Supérieure du District de Rimouski.

Et même dans le cas où elles l'auraient été, il subsisterait encore une autre difficulté non moins grande. Le seigneur primitif avait un frère, Jean-Baptiste Damours, qui vivait alors. Comment se fait-il que ni lui ni ses enfants, devenus, par sa mort, ses héritiers légaux, n'ont songé à faire valoir et à réclamer leurs droits à la possession de ce domaine? S'ils l'ont fait alors, où en trouve-t-on la preuve? Encore ici, le "Régistre des Actes de Foye et Hommage" est absolument muet.

Et il n'est plus question de la seigneurie du Lac Matapédia, avant le 18 avril 1804. A cette date, un nommé Patrick Langan fait une déclaration, *sous seing privé*, attestant qu'il a acquis ce domaine du shérif du district de Québec, en 1797, d'une vente faite aux enchères publiques, en exécution d'un jugement de la Cour du Banc du Roi, contre le Sieur Jean-Baptiste Raymond, de la paroisse de la Tortue, à la poursuite du Sieur McKindlay, marchand de Montréal.

N'insistons pas sur le caractère de cette *déclaration sous seing privé*, et cherchons plutôt si les faits qu'elle contient sont bien véridiques. Jules D'Amours les a contestés, en 1881, et a qualifié toute cette déclaration de "frauduleuse". Cette vente par shérif n'a jamais eu lieu, a-t-il prétendu, mais on l'a imaginée uniquement pour se forger un titre de propriété. La Cour n'a pas jugé à propos d'enquêter sur ce point, pour des raisons que nous donnerons dans un autre article.

Pour nous, il nous a semblé que nous devions mettre tout en oeuvre pour tâcher d'éclaircir cette affaire embrouillée et nous avons fait de multiples démarches qui n'ont pas eu tout le succès que nous espérions. Voici cependant ce que nous avons pu trouver.

Il est sûr qu'il a existé un Jean-Baptiste Raymond sur le compte duquel il paraît difficile d'avoir d'autres renseigne-

ments que ceux qui suivent. En 1797, il était poursuivi par John McKindlay, pour le recouvrement d'une somme de 263 L., 4 S. et 2 D., avec les intérêts, pour marchandises vendues et livrées. Le 20 février, le défendeur était condamné et le demandeur obtenait jugement contre lui. Par bref émis le 9 mars de la même année, le shérif reçut ordre de saisir ses immeubles. Mais, le 11 du même mois, l'officier public fit rapport que le défendeur n'avait aucune propriété foncière dans son district. Le 1er avril, un autre bref ordonnait au shérif d'opérer la saisie de ses biens meubles. Encore cette fois, le fonctionnaire répondit que le Sieur Raymond n'avait aucun bien saisissable dans le district de Montréal. (1)

Et c'est tout ce que l'on trouve dans le dossier McKindlay-Raymond, aux Archives Judiciaires du District de Montréal. Le défendeur avait peut-être des biens, dans le district de Québec, puisque c'est là que la seigneurie est censée avoir été vendue. Nous avons fait faire des recherches aux archives de ce district, et voici ce qu'on nous a répondu. Le jugement de la Cour du Banc du Roi condamnant Jean-Baptiste Raymond est introuvable, et il n'en est nullement question dans les documents judiciaires qui y sont conservés ou catalogués. L'original de l'acte de vente par le shérif, de la seigneurie du Lac Matapédia ne s'y trouve pas plus. On n'en a pas même de copie, et il n'est fait mention nulle part, dans ces archives, de cette vente qui aurait donné un titre à Patrick Langan et à ses successeurs. "L'explication que nous pourrions en donner, nous écrit M. le Shérif Blouin, de Québec, serait que ces pièces auraient été perdues ou brûlées au cours de l'un des incendies qui, à deux reprises différentes, ont détruit en grande partie

(1) Nous devons ces renseignements à la bienveillance de M. E. Z. Massicotte, Archiviste du Palais de Justice du District de Montréal.

les archives du Palais de Justice de Québec". L'explication est plausible, mais comment se fait-il alors que M. Bartholomew a produit, devant la Cour Supérieure de Rimouski, en 1881, une prétendue copie de ce titre de shérif? Où l'avait-il prise cette copie que Jules D'Amours a qualifiée de frauduleuse? Et, à défaut du contrat du shérif, comment se fait-il que la vente elle-même n'a pu être prouvée autrement que par une affirmation appuyée sur aucune pièce justificative ?

Nous ne voulons rien insinuer, mais il nous semble qu'il n'est pas injuste d'affirmer que le titre de Patrick Langan est bien loin d'être clair. De deux choses l'une: ou la vente judiciaire de 1797 a eu lieu, comme l'a prétendu Bartholomew; ou elle est un faux, comme l'a affirmé Jules D'Amours. Si elle a eu lieu, Jean-Baptiste Raymond était bien vraiment détenteur de la seigneurie, à cette date. Mais d'où lui venait lui-même son titre de propriété? Comment était-il devenu seigneur du Lac Matapédia?... Cette fameuse vente judiciaire, si elle a eu lieu, peut bien avoir donné un titre à Langan; mais elle n'a pu en donner à Raymond. Et que vaut ce titre de Langan si l'autre manque? Voilà la première alternative. — Si maintenant la vente en question n'a pas eu lieu, comme l'a affirmé Jules D'Amours, si c'est tout simplement un faux inventé par Langan, pour se faire un titre, il est de toute évidence qu'elle n'a pu lui conférer aucun droit de propriété, pas plus qu'à ses successeurs.

Il est difficile de ne pas se sentir étrangement impressionné, quand on étudie cette question à la lumière des témoignages qui ont été rendus lors de ce fameux procès. On s'explique mieux alors cette opinion, émise tant de fois, et surtout pendant l'instruction de cette cause, que la seigneurie du Lac Matapédia devait être à cette époque la propriété du Département des Terres de la Couronne. Voici des faits qui sembleraient

donner au moins un peu de vraisemblance à cette théorie qui vaut peut-être autant que les deux autres.

1° Jamais, dans tous les documents officiels ayant trait à la Vallée de la Matapédia, depuis 1824 jusqu'à 1874, il n'a été fait mention de la seigneurie du Lac Matapédia. Qu'on relise tous les actes publics qui se rapportent à la construction du Chemin Kempt d'abord, et plus tard à celle du Chemin Matapédia, et on ne trouvera nulle part que ce territoire ait été considéré comme une seigneurie. On paraissait le croire tout simplement un terrain de la Couronne.

2° Bien plus, le Gouvernement du pays trace ses routes, sans s'occuper de s'entendre avec le propriétaire. Quand un Gouvernement fait une expropriation, il ne manque pas au moins d'en informer le principal intéressé. . . Mais, dans le cas présent, il a agi en propriétaire, maître chez lui.

3° Le Gouvernement du Canada ne s'est pas contenté de construire ses routes sans consulter le propriétaire de la prétendue seigneurie, mais encore il a donné de ce domaine à qui il a voulu et autant qu'il lui a plu. A Pierre Brochu, à la tête du lac Matapédia, il a fait une concession de trois cents acres en superficie. A Marcel Brochu, à la décharge du même lac, il a donné aussi un terrain considérable. Et, fait assez curieux, Bartholomew ne réclame pas ces deux terrains, dans son action contre Holbrook. Lors de la vente par le shérif Fournier, en 1874, ils sont même exceptés, et droit de préemption est enregistré dans le titre du shérif, en avril 1875, en faveur de Pierre et de Marcel Brochu.

4° Enfin, le témoignage unanime des habitants qui ont vécu dans la Vallée de la Matapédia, de 1830 jusqu'à ces dernières années, donne, d'un commun accord, ce vaste territoire à la Couronne. En voici des preuves. En 1881, deux vieillards de soixante-quinze ans, qui avaient travaillé à la construction du

chemin Kempt, en 1830, viennent jurer qu'ils n'ont jamais entendu parler de la Seigneurie du Lac Matapédia, avant ces dernières années, et que, lors de la construction de cette route, c'était l'opinion commune que ces terrains appartenaient à la Couronne. Nos lecteurs pourront d'ailleurs lire ces deux témoignages, dans l'Appendice, à la fin de ce travail. Plus tard, même après le décret du shérif Fournier, de nombreux colons viennent s'établir dans la seigneurie, malgré les protestations de Bartholomew et de son agent. Beaucoup de ces premiers habitants vivent encore, soit dans la paroisse de Val-Brillant, soit dans celle d'Amqui; et quand on leur demande: "A qui croyiez-vous alors que cette seigneurie appartenait?" ils répondent sans hésiter: "A la Couronne! et c'est pourquoi nous ne voulions pas prendre de titre des prétendus seigneurs". En 1902, un groupe considérable de colons d'Amqui, qui avaient à se plaindre des nouveaux seigneurs du Lac Matapédia, firent de nombreuses requêtes à Sir Wilfrid Laurier, alors Premier Ministre du Canada, le suppliant d'user de toute son influence pour faire retourner cette seigneurie à "son légitime propriétaire, le Département des Terres de la Couronne".

Est-ce que tous ces faits, avec bien d'autres qui ne manqueront pas de frapper le lecteur quand nous ferons l'historique de la cause, ne donnent pas au moins un peu de vraisemblance à cette opinion? La Cour Supérieure, après étude de la question, en a jugé autrement, répondra-t-on. Non, la Cour Supérieure n'a pas eu à se prononcer et ne s'est pas prononcée sur cette alternative, la Couronne n'étant pas en cause. Le Tribunal avait à décider en faveur de Bartholomew ou de D'Amours. Le premier avait un titre, peut-être plus ou moins clair, pendant que le second n'en avait pas du tout. Le premier était en possession; le second, pour posséder à l'exclusion du premier, émettait des prétentions qu'il n'a pu prouver. La Cour a renvoyé

son action et a laissé le premier maître du champ de bataille. Mais que serait-il arrivé, si la Couronne était venue à son tour réclamer des droits de propriété ?

Qu'on nous permette à ce sujet, de citer un extrait du "Bulletin des Recherches Historiques" (Année 1911, pge. 364).

"On remarque avec étonnement, (c'est nous qui soulignons), comme certains successeurs des premiers concessionnaires de Matane et du Lac Matapédia ont été substitués l'un à l'autre. Pour les autres seigneuries du district de Rimouski, les mutations s'opéraient par vente librement consentie, donation au décès, ou encore "troc à troc", mais jamais par l'intervention du shérif. Pour la seconde fois, à une trentaine d'années d'intervalle, l'officier ministériel mit le fief du Lac Matapédia en vente, et George Bartholomew, un banquier de Hartford, dans le Connecticut, s'en porta adjudicataire. Le banquier Yankee, devenu seigneur canadien, n'a jamais voulu concéder la plus petite parcelle de son domaine, à aucun prix..."

Et il y a lieu de s'étonner, en effet ! En tout cas, avouons que tout cela n'est pas clair et qu'il est vraiment malheureux que la Couronne n'ait pas été mise en cause, dans cette affaire Bartholomew-Gagnon-D'Amours. Mais, encore une fois, ce n'est qu'un doute que nous émettons ici. Qu'on nous permette maintenant de donner les deux théories de Bartholomew et de Jules D'Amours sur la succession des seigneurs dans ce domaine du Lac Matapédia.

VERSION BARTHOLOMEW :

D'après Bartholomew, le seigneur primitif, Charles-Nicolas-Joseph Damours, décédé en 1728, aurait laissé une descendance dont serait issue Dame Françoise Damours, épouse de Sieur

Jean-Baptiste Raymond, marchand de la paroisse de la Tortue, dans le District de Montréal. (1)

Le 3 août 1797, le Sieur Jean-Baptiste Raymond était seul propriétaire de la seigneurie, tant par lui-même que par son épouse Dame Françoise D'Amours. A cette date, ce domaine fut vendu par ordre de cour, par le shérif du district de Québec, en exécution d'un jugement de la Cour du Banc du Roi, porté contre le dit Jean-Baptiste Raymond, à la poursuite du Sieur John Mc-Kindlay, marchand de Montréal.

Patrick Langan s'en porta acquéreur. Le 18 avril 1804, comme on le voit au Vol. III des "Actes de Foi et Hommage", il fit une déclaration sous seing privé, à Montréal, dans laquelle il attestait avoir acquis cette seigneurie deux-tiers pour lui et un tiers pour John McKindlay, qui l'a payé. En 1797, John Mc-Kindlay et Patrick Langan étaient co-propriétaires de ce domaine.

En 1831, Patrick Langan cédait par testament sa part à ses trois filles: Charlotte, épouse de Henry-George Forsyth, marchand de Québec; Maria, épouse de Archibald Kennedy Johnson; et Julia, épouse de James Leslie, marchand de Montréal. John Mc-Kindlay, propriétaire de l'autre tiers, résidait alors à Edimbourg, en Ecosse.

Le 26 janvier 1855, John Mc-Kindlay était mort en Ecosse laissant sa part à James Leslie. Maria Langan, épouse de Archibald Kennedy Johnson était décédée elle aussi, laissant sa part à sa soeur Julia, épouse de James Leslie. Ce dernier et Henry-Georges Forsyth, restaient donc, par leurs femmes, les deux propriétaires de la seigneurie. A cette date, ils la vendirent à Alfred Gill, Ecuyer, de Hartford, Connecticut.

(1) Ceci n'a cependant pas été prouvé.

Le 13 août 1858, Alfred Gill la transporta à George Ward Bartholomew.

Le 15 août 1872, G. W. Bartholomew la revendit à George O. Holbrooke, aussi de Hartford, Connecticut.

Georges O. Holbrooke, ayant négligé de payer Bartholomew, celui-ci lui fit un procès devant la Cour Supérieure du district de Québec. Le 6 novembre 1874, la Cour ordonnait la vente par shérif de cette propriété. La vente eut lieu le 30 décembre de la même année. Bartholomew racheta la seigneurie au nom de son fils, pour la somme de \$20,000.00. Citons plutôt le titre du Shérif Fournier qui exécuta cette vente.

Province de Canada.

District de Rimouski.

A tous ceux qui ces présentes verront,

Achille Fournier, Ecuyer, Shérif du district de Rimouski, dans la Province du Canada,

Salut :

VU QUE, le sixième jour de novembre mil huit cent soixante-quatorze, un certain Bref de *Venditioni Exponas* a été émané de la Cour Supérieure de Sa Majesté dans et pour le district de Québec, à la poursuite de George Ward Bartholomew, Ecuyer, Gentilhomme, de la cité de Hartford, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, Demandeur, contre George O. Holbrook, Ecuyer, Gentilhomme, de la dite cité de Hartford, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, maintenant dans la cité de Québec, Défendeur; la dite poursuite sous le numéro deux mille cent vingt-sept, à moi adressé et remis en la forme que requiert la loi, pour être exécuté; en vertu duquel dit Bref, Je Shérif, susdit, ai saisi et vendu comme appartenant au défendeur,

l'immeuble suivant désigné en l'avis du Shérif sous le numéro deux :

Toute cette étendue de terre ci-devant formant et connue sous le nom de la Seigneurie du Lac Matapédia, savoir: le dit lac Matapédia avec une lieue de terre de profondeur tout autour du dit lac, ensemble les Isles et Islets qui se peuvent trouver sur icelui, situé dans le comté de Rimouski, Province de Québec, le dit lac se déchargeant par la rivière du même nom dans la rivière Ristigouche, avec tous les endroits y-attendants, circonstances et dépendances, le tout maintenant en franc et commun soccage, borné alentour aux terres du domaine de la Couronne, sous la réserve du droit de préemption en faveur de Marcel Brochu, Joseph Poirier, Auguste Poirier, Philippe Renouf, Barthélémi Fréchette, et les héritiers de feu Pierre Brochu, pour les terrains qu'ils occupent dans la dite ci-devant Seigneurie du Lac Matapédia ;

Et vu que Moi, le dit Shérif, (les dites prémisses ayant été saisies et prises en exécution comme susdit) et ayant fait annoncer icelles dans la Gazette de la Province de Québec et crier à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, pour être vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, au bureau du régistrateur pour le district d'enregistrement du comté de Rimouski, à St-Jérôme de Matane, le trentième jour de décembre dernier, et les dites prémisses étant offertes alors en vente en la manière accoutumée, au lieu susdit, le dit George Ward Bartholomew, le demandeur sus-nommé étant le dernier et le plus haut enchérisseur, est devenu l'acquéreur d'icelle, moyennant le prix de vingt mille piastres courant.

SOYEZ EN CONSEQUENCE informés que moi, le dit Achille Fournier, Shérif comme susdit, pour et en considération de la dite somme de vingt mille piastres courant par le dit George Ward Bartholomew entre mes mains payée et

dont quittance est par le présent reconnue, lors de ou dès avant les scellés et remise des présents ;

J'ai engagé, vendu et assigné et en vertu du dit Bref de *Venditioni exponas* et de mon dit office de Shérif et de ces présentes, en autant qu'il est en moi et que je puis légalement, engage, vends et assigne au dit George Ward Bartholomew les dites prémisses et accessoires attachées à icelles, telles que ci-dessus désignées, dans l'état où elles se trouvaient le dit trentième jour de décembre dernier, date de l'adjudication d'icelles sans égard aux détériorations ou augmentations qui sont survenues depuis la saisie d'icelles, de plus sans garantie quant à la contenance du dit immeuble, et aussi tous et chacun les droits, intérêts, titres, propriété, prétentions et réclamations quelconques de moi, le dit Shérif de, dans ou sur les dites prémisses, ainsi que chaque part ou portion d'icelles et généralement tous les droits inhérents au dit immeuble, que le dit saisi pouvait exercer ainsi que les servitudes actives attachées à icelui : Pour avoir et posséder, le dit George Ward Bartholomew, ses hoirs et ayants-cause, les dites prémisses et accessoires pour le seul et propre usage, utilité et bénéfice de propriétaire le dit George Ward Bartholomew, ses hoirs et ayants-cause à toujours ; à la charge de tels devoirs, rentes et prestations auxquelles sont sujettes les dites prémisses.

EN FOI DE QUOI, Je, le dit Shérif, ai apposé aux présentes mon seing et sceau, en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, ce sixième jour d'avril, dans la trentième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, et dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et quinze.

(Signé) A. FOURNIER, Shérif.

G. W. Bartholomew acquit donc, pour son fils, la Seigneurie du Lac Matapédia, au mois de décembre 1874. En 1875, comme nous le verrons dans l'article suivant, il fut troublé dans la paisible possession de son domaine.

Enfin, le 26 août 1881, il la transportait, pour la somme de \$35,000.00, à la Cie King Bros., formée de Charles King, de Lister, James King, de Québec, et Edmund-Alexander King, de St-Pacôme.

Voilà, d'après G. W. Bartholomew et son plaidoyer dans la fameuse cause, la succession complète des seigneurs du Lac Matapédia, depuis l'origine jusqu'à 1881. Il y aurait ici bien des remarques à faire; mais, pour plus de clarté, nous y reviendrons plus tard, après que nous aurons exposé la version D'Amours.

VERSION D'AMOURS :

La version Jules D'Amours est beaucoup moins compliquée. D'après lui, tous ces titres de Bartholomew sont frauduleux et de nulle valeur.

Le seigneur primitif, Charles-Nicolas-Joseph Damours, mort intestat, aurait laissé des enfants, morts eux-mêmes sans descendance ou qui seraient entrés en religion. Par suite, la seigneurie du Lac Matapédia aurait passé aux héritiers de Jean Damours, frère du concessionnaire, et de lui à ses descendants.

Le représentant de Jean D'Amours avoue cependant au tribunal qu'il n'y a que vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis 1855 à peu près, qu'on parle de cette seigneurie dans sa famille, et que ce n'est qu'en 1875, qu'il a commencé à réclamer ses droits de propriétaire.

Voilà, les deux théories sur cette question embrouillée. A tout prendre la version D'Amours vaut bien l'autre. Elle a au moins l'avantage de n'être pas hérissée de circonstances

inexplicables que nos lecteurs ne manqueront pas de remarquer, quand nous ferons le résumé de la cause.

ART. 4—*Préliminaires de l'affaire Bartholomew-Gagnon-D'Amours.*

Le 30 décembre 1874, avons-nous dit plus haut, la seigneurie du Lac était vendue par ordre de cour, à la poursuite du Sieur W. Bartholomew, qui s'en porta lui-même adjudicataire, au nom de son fils, pour la somme de \$20,000.00.

Ces procédures avaient fait quelque bruit et attiré l'attention des familles D'Amours, de Trois-Pistoles, qui croyaient avoir des droits à la possession de ce domaine. Le temps était venu pour elles de protester publiquement contre les prétentions de G. W. Bartholomew qu'elles avaient toujours considéré, depuis vingt ans, comme un usurpateur. Aussi, en avril 1875, l'avis suivant fut affiché dans les endroits publics du voisinage, et jusque dans la seigneurie elle-même, sur les bords du grand chemin Matapédia.

AVIS PUBLIC

Les soussignés donnent par le présent, Avis Public que :

1° La Seigneurie du Lac Matapédia, dans le Comté de Rimouski, fut accordée et concédée à feu Charles-Nicolas-Joseph D'Amours, le 26 mai 1694;

2° Qu'ils sont les héritiers et représentants du dit feu Chs. N. J. D'Amours, et partant qu'ils se prétendent, comme ils se sont toujours prétendus, les propriétaires de la dite Seigneurie;

3° Que depuis quelques années, certaines personnes, au mépris des droits des soussignés, se prétendant propriétaires de la dite Seigneurie ont injustement troublé les soussignés;

4° Que pour faire cesser ce trouble, les soussignés se sont adressés au Procureur-Général et à l'Exécutif de la Province de Québec;

5° Qu'en attendant leur décision, toutes personnes coupant des bois, enlevant des matériaux quelconques, ou s'établissant dans la dite Seigneurie du Lac Matapédia, le feront à leurs risques et périls, et tous paiements faits à qui que ce soit, pour les dits bois, matériaux, achats ou loyers de terrains, ne seront pas reconnus par les soussignés; tels paiements étant encore aux risques et périls de ceux qui les feront.

Trois-Pistoles, Avril 1875.

(Signé) LES HERITIERS D'AMOURS.

En même temps, les intéressés, dont les noms étaient : Jules, Joseph, Vincent, Etienne, Hippolyte, Philias et Cirice D'Amours, par acte passé devant le notaire Mathias Michaud, de Trois-Pistoles, se choisissaient un Procureur ou représentant dans la personne de Jules D'Amours.

Cependant les colons commençaient à arriver dans les limites de la seigneurie, à Amqui et à Val-Brillant, alors Cedar-Hall. Pendant que les Héritiers D'Amours faisaient valoir leurs prétentions, Bartholomew défendait les siennes. En 1878, par l'intermédiaire de son agent, le Notaire Pierre R. Gauvreau, de Rimouski, il donna ordre à tous les colons de la seigneurie de déguerpir. Quelques-uns demandèrent des concessions de lots qui leur furent refusées. D'autres prirent peur et quittèrent au plus tôt. Plusieurs vendirent leurs améliorations à un prix nominal et s'enfuirent. Enfin, d'autres, ceux de Val-Brillant surtout, tinrent tête à l'orage et restèrent sur leurs terres. "Laissons, se disaient-ils, la question du pro-

priétaire véritable se régler devant les tribunaux, puisqu'il y a contestation. Il sera encore temps alors de prendre un titre, si ce terrain n'appartient pas à la Couronne".

Mais si Bartholomew refusait absolument de concéder, les Héritiers D'Amours au contraire voulaient forcer les colons à prendre des titres. Et de fait, ils vendirent un certain nombre de lots. Le 10 août 1880, Jules D'Amours, leur Procureur, par acte passé devant le notaire M. Michaud, de Trois-Pistoles, "vend, cède et abandonne à Sr. Cyrille Rioux, cultivateur de la "paroisse de Ste-Françoise, une terre située dans la dite seigneurie, à l'endroit appelé Cedar-Hall, à l'ouest du lac Matapédia, contenant trois arpents de front sur vingt-huit arpents "de profondeur, bornée en avant, à l'est, au dit lac Matapédia; "en arrière, à l'ouest au bout de la dite profondeur; d'un côté, "au nord, à un nommé Brochu, et de l'autre côté au sud, à Joseph Denis, occupant". Et le 16 mai 1903, le notaire J.M. Michaud de Trois-Pistoles, certifie qu'il a "fait seize autres actes "de même nature, consentis par le même, en faveur de divers "acquéreurs d'Amqui, Cedar-Hall et Sayabec, en juin 1880".

Au nombre de ces dix-sept concessionnaires, se trouvait un nommé Joseph Gagnon, qui vint s'établir à Cedar-Hall, en 1879, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Bartholomew protesta contre lui comme contre tous les autres, par l'intermédiaire de son agent, le notaire Gauvreau. Mais les colons ne bougeaient pas. Bartholomew sentit peut-être qu'il commençait à perdre du terrain et que son affaire n'était pas claire... En tout cas, en 1881, il vendait sa seigneurie à la Cie King Bros.

Ceux-ci prétendant être maîtres chez eux, voulurent à leur tour forcer tous les occupants des lots à prendre des titres d'eux. Nouveau refus de la part des colons, qui, pour la plupart, avaient des contrats de vente de Jules D'Amours, ou qui

croyaient tout simplement que ces terres appartenaient à la Couronne.

C'est alors qu'il y eut du bruit dans Landerneau... Les King forcèrent Bartholomew d'agir. Celui-ci intenta une poursuite à Joseph Gagnon, qui, à son tour, mit Jules D'Amours en cause. C'est l'affaire Bartholomew-Gagnon-D'Amours, qui occupa la Cour Supérieure de Rimouski, de 1881 à 1883 et dont nous allons réveiller quelques échos dans le paragraphe suivant.

ART. 5—*L'Affaire Bartholomew-Gagnon-D'Amours. — Les plaidoyers en cette cause. — Jugement de la Cour.*

Voici d'abord le plaidoyer de Bartholomew, Demandeur en cette cause :

“Il est écuyer, gentilhomme, de la cité de Hartford, Connecticut, et se plaint de Joseph Gagnon, Hôtellier, de la paroisse de Ste-Flavie. Il représente à La Cour :

“Qu'il est le seul et véritable propriétaire de la Seigneurie du Lac Matapédia, pour l'avoir acquise, au prix de vingt mille piastres à une vente par Shérif, faite à Matane, le 30 décembre 1874, dans une cause intentée devant la Cour Supérieure, pour le district de Québec, dans laquelle le présent Demandeur était aussi Demandeur, et George O. Holbrooke, Défendeur, tel que le tout appert du titre du shérif Fournier, en date du 6 avril 1875, et dûment enrégistré, le 9 avril 1875;

“Que le dit George Holbrooke, possédait cette seigneurie, à la date de cette vente judiciaire, en vertu d'un acte de vente à lui consenti par George M. Bartholomew, devant Maître P. Ls. Gauvreau, notaire, fait et passé en la cité de Montréal, le 15 août 1872 et dûment enrégistré;

“Que le dit George M. Bartholomew était alors propriétaire de cette seigneurie pour l'avoir acquise de Alfred Gill, de Hartford, par acte sous seing privé, reçu à Hartford, devant N. Shipman, notaire, le 13 août 1858, les signatures au bas de cet acte ayant été reconnues par Pierrepont Edwards, Vice-Consul britannique, à New-York, le 18 août de la même année, le dit acte dûment enregistré le 25 août de la même année, au bureau d'enregistrement de Rimouski, *l'original du dit acte de vente étant perdu maintenant.*

“Que le dit Alfred Gill avait acquis cette seigneurie de Charlotte Langan, de Marie Johnson Langan, et de Dame Julia Langan, dûment autorisées par leurs maris, et de John Mc-Kindlay, par actes passés devant le notaire J. G. Clapham, de Québec, en date du 26 janvier 1855.

“Que ces trois derniers actes ci-dessus mentionnés ont été enregistrés au bureau du comté de Rimouski, le 19 février 1855.

“Que les dites Dames Langan étaient héritières de feu Patrick Langan, leur père, qui avait acquis la dite seigneurie suivant titre du shérif de Québec, le 28 septembre 1797, par son ministère, en vertu d'un bref d'exécution émané à la poursuite du dit John Mc-Kindlay, contre un nommé Jean-Baptiste Raymond, de la Tortue, dans le District de Montréal;

“Que les dites Dames Langan ou leurs maris ont, à la date du 19 janvier 1855, obtenu du gouvernement de la Province du Canada des lettres patentes de commutation de tenure en franc et commun soccage pour la dite seigneurie, lesquelles lettres patentes ont été dûment enregistrées;

“Que le dit Demandeur, tant par lui-même que par ses auteurs, est en possession publique et paisible, depuis au-delà de trente ans, avec de bons titres, de la dite seigneurie et que ses titres n'ont jamais été contestés;

“Que différents arpentages et procès-verbaux de bornage et de chaînage ont été faits pour cette seigneurie, à sa demande, et celle du gouvernement de la province de Québec, et notamment un procès-verbal de bornage et de chaînage, fait par l’arpenteur Louis I. D’Auteuil, arpenteur provincial, en date du 1er septembre 1869, fait à frais communs et approuvé par le Commissaire des Terres de la Couronne, qui, de ce fait, a reconnu M. Bartholomew comme seul propriétaire de cette seigneurie.

“Que le Défendeur, Joseph Gagnon, s’est emparé illégalement et détient une terre située dans les limites de cette seigneurie, à l’endroit appelé Cedar-Hall..., la dite terre de la valeur de cinq cents piastres.

“Pourquoi le Demandeur conclut à ce que cette Honorable Cour le déclare propriétaire de la dite terre et à ce que le Défendeur soit condamné à déguerpir, etc...

DIONNE & TESSIER,

Procureurs du Demandeur.

Faisons maintenant le plaidoyer de Jules D’Amours, le Défendeur en garantie, et Intervenant, et sa réponse aux Articulations de faits du Demandeur. Il représente à la Cour que:

“1° La seigneurie du Lac Matapédia a été concédée en 1694, à Charles-Nicolas-Joseph D’Amours de Louviers; et que l’acte de concession de ce fief a eu son plein et entier effet et arrêté, suivi de tradition et que le dit titre a été imprimé et publié par ordre de l’Assemblée Législative du Canada en même temps que les autres titres de concession des seigneuries, en ce pays, en l’année 1851.

“2° Que Charles-Nicolas-Joseph D'Amours est né du mariage de Charles D'Amours et de Marie-Anne Genaple, sa femme, le 1er juillet 1692.

“3° Que Charles-Nicolas-Joseph D'Amours a épousé, le 20 mars 1717, Delle Angélique Hyacinthe Rouer de Villeraye, fille du Sieur Augustin Rouer de Villeraye, conseiller au Conseil Supérieur, et de Dame Louise LeGardeur de Tilly.

“4° Que le dit Charles-Nicolas-Joseph D'Amours est décédé vers le 17 avril 1728, et qu'il a été enterré sous le nom de Charles Louvière, à l'âge d'environ 35 ans.

“5° Que le dit Charles-Nicolas-Joseph D'Amours n'a pas laissé d'enfants qui ont pu lui succéder dans la possession de ce domaine, étant morts jeunes, ou étant entrés en religion, ou enfin étant morts eux-mêmes sans descendance.

“6° Que par conséquent il n'a pas laissé de représentant en ligne directe et qu'il n'en existe plus.

“7° Que le dit C. N. J. D'Amours avait un frère nommé Jean, né en 1694.

“8° Que le dit Jean D'Amours a épousé en 1735 Marie-Jeanne Renoyer, veuve de Louis Boucher.

“9° Que de ce mariage est né un fils nommé Ambroise, le ou vers le 24 mai 1740.

“10° Que le dit Ambroise D'Amours a épousé, le 21 septembre 1763, Marie St-Laurent, fille de Joseph, de Rimouski.

“11° Que du dit Ambroise D'Amours et Marie St-Laurent est né un fils nommé Jean-Baptiste, dont l'extrait de baptême n'a pu être retrouvé; mais que ce nommé Jean-Baptiste D'Amours a épousé Elisabeth Boucher, le 5 septembre 1797.

“12° Que le dit J.-Bte D'Amours est décédé, le ou vers le 16 juin 1801, à l'âge de 29 ans, laissant un seul héritier, baptisé le 20 avril 1800, sous le nom de Saturnin.

“13° Que le dit Saturnin D'Amours a épousé, le 16 janvier 1827, Sophie Rioux.

“14° Que du dit Saturnin D'Amours est né Jules D'Amours, l'intervenant; que son père est décédé, et que par conséquent il se trouve le seul héritier du concessionnaire primitif de la seigneurie du Lac Matapédia.

“15° Que les droits de propriété du dit Charles-Nicolas-Joseph D'Amours, le concessionnaire primitif, à la dite seigneurie ont été souvent reconnus tant par la couronne que par les prétendus auteurs du demandeur en cette cause, et notamment dans un acte de remise *Surrender* par les dits héritiers prétendus de feu Patrick Langan, lesquels dans le dit acte se prétendent les représentants du dit Charles-Nicolas-Joseph D'Amours et lequel ils déclarent être leur prédécesseur; et par un acte de commutation par la Couronne en faveur des dits héritiers Patrick Langan, par laquelle la concession faite au seigneur primitif a été reconnue exister et être valable.

“16° Que ni le dit Charles-Nicolas-Joseph D'Amours ni aucun de ses héritiers ou représentants légaux n'ont jamais aliéné aucune partie quelconque de la dite seigneurie.

REPONSE AUX ARTICULATIONS DE FAITS DU DEMANDEUR.

“1° George Ward Bartholomew n'a jamais été propriétaire de la seigneurie pour les causes mentionnées plus haut, et il n'a aucun titre valable provenant du concessionnaire originaire ou de ses successeurs.

“2° La prétendue vente faite par le shérif du district de Québec et censée avoir été exécutée le 3 août 1917, n'a jamais eu lieu, n'a jamais pu être constatée, et si elle a eu lieu, elle est frauduleuse, nulle et illégale, le dit J. Bte Raymond n'ayant

jamais été, en aucune manière quelconque, en possession de la seigneurie et n'ayant jamais eu aucun droit à la posséder. Dans la prétendue copie du titre du shérif, il n'est pas même dit que le dit J.B. Raymond était seigneur, mais il est simplement déclaré que le shérif a saisi la dite seigneurie, comme appartenant au dit défendeur J. Bte Raymond. Cette vente ayant été faite *Super non domino et non pessidente* est une nullité absolue. De plus, cette vente n'a pas eu lieu à l'endroit où, suivant la loi, la vente judiciaire devait être faite, et n'a pas été précédée des annonces requises à la porte de l'église où la seigneurie est située.

“3° Dans les actes de *Surrender* du 4 mars et du 9 avril 1839, il n'est fait aucune mention de ce prétendu titre du shérif en faveur de Patrick Langan; ce titre n'a jamais été produit pour obtenir cette commutation, et n'a jamais été enregistré.

“4° Lors des *Surrender* du 4 mars et du 9 avril 1839, les héritiers ou représentants de Patrick Langan et les fidéi-commissaires de John Mc-Kindlay n'étaient plus propriétaires depuis longtemps de cette seigneurie, les dits héritiers ou représentants ayant déjà aliéné tous les droits qu'ils pouvaient avoir, en faveur de Stephens Cummings, de Roxbury, Mass; et depuis cette date, ces prétendus droits ont toujours été possédés par le dit Cummings et ses ayants-droits. Et comme le dit Cummings et ses ayant-droits étaient citoyens américains, ainsi que le demandeur, ils ne pouvaient acquérir dans ce pays aucune seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice et à la condition de prêter foi et hommage au roi. Les dits actes de *Surrender* sont des actes faux, vu que les personnes faisant le *Surrender* n'étaient que les prête-noms du dit Stephens Cummings, faits constatés dans les actes de vente du 26 janvier 1855. De plus, l'acte de commutation est à la charge et avec

réserve de l'allégeance et foi et hommage, que ne peut porter ni prétendre le dit G. W. Bartholomew, sujet d'un pays étranger.

"5° L'acte de commutation de tenure, en date du 20 janvier 1855, n'a pu conférer aucun droit nouveau aux auteurs prétendus du demandeur, vu qu'à cette date la Tenure Seigneuriale était abolie.

"6° En supposant que Alfred Gill aurait vendu à G. W. Bartholomew, par acte sous seing privé, le 13 août 1858, le dit Bartholomew n'était plus propriétaire de cette seigneurie, lors de ce prétendu acte de vente par lui consenti à George O. Holbrook, le 15 août 1872, vu que par acte passé à New-York, le 4 septembre 1860, le dit George W. Bartholomew et son épouse avaient vendu la dite seigneurie à Ezra Clark, qui lui-même l'avait revendue à un nommé Alexander Knapp, de Londres, alors à New-York, par acte du 1er novembre 1860. Knapp, alors en possession de tous les titres de G.W. Bartholomew, a vendu un mille carré de la dite seigneurie, étant la partie communément appelée Amqui, à Charles McLean Cameron, pour une somme de 2,880 louis sterling, par acte du 23 avril 1872.

"7° Le dit George W. Bartholomew, lorsque le dit Cameron est venu au Canada, pour prendre possession de son terrain, ayant appris que Knapp avait vendu cette partie de la seigneurie, et n'ayant plus de titre quelconque, a eu recours à la fraude suivante. Par un acte passé devant le notaire Gauvreau, le 15 août 1872, il a vendu la seigneurie du Lac Métis et celle du Lac Matapédia à Geo. O. Holbrooke, pour la prétendue somme de \$10,000.00. Or Holbrooke était un domestique de Bartholomew, et absolument insolvable. Holbrooke a consenti une obligation simulée en faveur de Bartholomew, devant le notaire Gauvreau, le 5 octobre 1872, par laquelle, il

a hypothéqué les deux seigneuries pour une somme de \$60,000. en faveur du demandeur. C'est en vertu de cette obligation que celui-ci a obtenu jugement contre Holbrooke, et qu'il a pu obtenir le titre du shérif en date du 6 avril 1875. Grâce à ce titre, il n'a payé que les frais occasionnés par le décret. C'est ce titre obtenu ainsi frauduleusement que le demandeur invoque en cette cause. Holbrooke n'a jamais pris possession de la seigneurie. Bartholomew, ni aucun de ses prédécesseurs, n'ont jamais eu jouissance utile de ce domaine, et leurs droits n'ont jamais été reconnus par aucun des colons qui s'y sont établis depuis trente ans. Ils n'ont jamais fait aucune concession dans la seigneurie, ni aucun établissement quelconque. Le dit Bartholomew, avant la vente du shérif, ayant poursuivi George Neilson & Co., contracteurs sur l'Intercolonial, à titre de propriétaire de la dite seigneurie, n'a pu établir ses droits et son action a été renvoyée.

"8° Lors des bornages faits par l'arpenteur D'Auteuil, en 1867 et 1869, Bartholomew n'était aucunement propriétaire et ne pouvait avoir aucune prétention en ce sens, ayant vendu tous ses droits à Ezra Clark, lequel les avait revendus à Alexandre Knapp.

"9° Pour ces causes le Demandeur ne peut invoquer aucune prescription quelconque, et le titre du shérif, du 6 avril 1875, est nul et frauduleux, ayant été fait en outre *super non domino et non possidente*, la seigneurie appartenant alors à Jules D'Amours, représentant de Charles-Nicolas-Joseph D'Amours.

"10° Le dit Jules D'Amours a pris possession utile de la seigneurie depuis plusieurs années, y a fait de nombreuses concessions et ventes, notamment celle à Gagnon, le défendeur principal, et dès 1875, il a fait afficher et circuler des avis dans

la dite seigneurie, faisant connaître ses droits et ceux de ses co-héritiers, et faisant défense de les enfreindre.

J. N. POULIOT,
Procureur de l'Intervenant."

REPONSE DE BARTHOLOMEW :

Le Demandeur répond comme suit à l'intervention de Jules D'Amours :

"L'intervention de Jules D'Amours doit être renvoyée avec dépens, ainsi que son plaidoyer parce que :

"Ils ne sont fondés ni en fait ni en droit ;

"Parce que lui, le Demandeur, est le seul représentant de C. N. J. D'Amours ;

"Parce que J. B. Raymond sur qui la seigneurie a été vendue, en 1797, était alors seul propriétaire de ce domaine, tant par lui-même que par son épouse Dame Françoise D'Amours ;

"Parce que les prétendus actes mentionnés dans le plaidoyer de Jules D'Amours : savoir la vente à Ezra Clark, à Alexander Knapp et à Charles Mc-Lean Cameron, sont faux, nuls et de nulle valeur et n'ont jamais existé. Que par conséquent ces prétendus actes n'ont jamais conféré un droit quelconque aux dits Clark, Knapp et Cameron ; que ces derniers n'ont jamais eu la jouissance ou possession feinte ou réelle de la dite seigneurie, et ont souvent reconnu que les dits actes étaient faux ; que d'ailleurs ils portent une date antérieure à la vente par le shérif, en date du 30 décembre 1874 ;

"Parce que, antérieurement à la dite vente par le shérif, le dit Cameron a fait une opposition réclamant la propriété de

la dite seigneurie en vertu des prétendus actes ci-dessus, et que son opposition a été renvoyée avec dépens.

“Parce que les prétendus actes ci-dessus n’ont jamais été enregistrés suivant la loi;

“Parce que l’action de G. W. Bartholomew contre George Neilson & Co., mentionnée au plaidoyer de Jules D’Amours, a été renvoyée pour la seule raison que les procureurs du Demandeur n’avaient produit aucun de ses titres à l’appui de son action et avaient mis la cause en délibéré sur production d’une simple copie certifiée par le Régistrateur, de l’Acte de Vente par Alfred Gill à G. W. Bartholomew, en date du 13 août 1858, sans faire aucune preuve que *l’original du dit acte était égaré*.

“C’est pourquoi le dit Demandeur nie tous et chacun des faits allégués dans le plaidoyer de D’Amours et il conclut au renvoi de son intervention, avec dépens.

DIONNE & TESSIER,

Proc. Demandeur.

Puis on instruisit la cause. De nombreux témoins furent entendus de part et d’autre. Nos lecteurs trouveront dans l’Appendice, à la fin de ce volume, quelques-unes des pièces du dossier. On verra qu’il n’y a rien de bien lumineux dans la preuve du Demandeur pour défendre la validité des titres antérieurs au décret de 1875. La Cour n’y attacha pas d’importance, puisque Bartholomew n’avait pas à les débattre avec l’Intervenant. Tout ce qu’il importait pour celui-ci, c’était de prouver possession de sa part ou de celle de ses co-héritiers, avant ce décret. Comme il ne lui fut pas possible de le faire, la Cour devait renvoyer l’intervention. Et c’est ce qu’elle fit, le 10 janvier 1883, dans un jugement dont nous citons le texte complet.

G. W. BARTHOLOMEW,
Demandeur

vs

JOSEPH GAGNON,
Défendeur

et

JULES D'AMOURS,
Intervenant.

1883, Janv. 10.

Jugement sur intervention et sur plaidoyer de l'intervenant à l'action principale.

Considérant que le dit intervenant n'a justifié d'aucun titre à la propriété de la seigneurie du Lac Matapédia, par lui réclamée à la dite intervention, que loin que le dit intervenant ait établi que la propriété de la dite seigneurie originairement concédée par le roi de France à Charles-Nicolas-Joseph D'Amours, le 26 mai 1694, ait passé par droit de succession ab intestat aux collatéraux du dit concessionnaire qui seraient maintenant représentés par l'intervenant, il résulte des pièces produites par ce dernier que le concessionnaire a laissé à sa mort arrivée en 1728, une descendance directe composée des enfants suivants, savoir :

1° Généviève Charlotte, née en 1719 dont l'extrait mortuaire n'est pas représenté, ni le décès sans postérité aucunement constaté et dont la prétendue profession religieuse et le prétendu décès en religion, en l'an 1744 n'est pas suffisamment ou légalement établi par l'exhibit A. de l'intervenant (Art. 51, 70, 71, 72, 73, 74) ;

2° Marie-Hyacinthe, née en 1720 ;

3° Marie-Josephthe, née en 1723, morte en religion en 1751 (Même chose que No. 1) ;

4° Louis, né en 1726;

5° Joseph, né en 1728, marié en 1758, dont les extraits mortuaires ne sont pas produits, ni le décès sans postérité aucunement établi;

Que le dit intervenant n'a pas démontré, soit par les actes de l'état civil, soit, à leur défaut, par les registres ou papiers de famille ou autres écrits, soit par témoins, par commune renommée, que les dits enfants du concessionnaire ou aucun d'eux fussent décédés sans laisser d'héritiers et hoirs de leurs corps, ainsi qu'allégué et que telle preuve lui incombait;

Attendu qu'il n'y a aucune présomption légale en faveur de l'obligation faite par lui à cet égard, et qu'au contraire, la présomption à défaut de preuves, est que les dits enfants ont eux-mêmes laissé des héritiers et représentants en ligne directe qui ont hérité d'eux à l'exclusion des collatéraux;

Considérant que l'intervenant n'a pas plus justifié d'aucune possession de sa part ou de la part de ses prétendus co-héritiers et que la possession de Joseph Gagnon est postérieure au titre du shérif en date du 30 décembre 1874, lequel titre est translatif de propriété et ne peut être mis en question que par celui dont la possession serait antérieure, ou les titres préférables;

Considérant que le titre du demandeur en possession depuis 1874 ne peut être débattu ni par l'intervenant, ni avec le défendeur principal qui n'est en possession de l'immeuble que depuis le 20 juin 1880, date de la vente par l'intervenant;

Considérant que le demandeur principal est à plus forte raison dispensé de débattre avec l'intervenant et le défendeur la validité des autres titres invoqués par lui et antérieurs au décret de 1874, et qu'il n'y a pas lieu de prononcer sur les questions soulevées au sujet des dits titres (Pothier, Propriété, Nos 323 et 327; Boucher, Propriété, Nos 434 et suiv.);

Maintient la contestation des réponses du demandeur, renvoie l'intervention et les plaidoyers du défendeur en garantie int. avec dépens contre l'intervenant.

Ce jugement paraît inattaquable. En effet, ce n'était pas avec l'intervenant que Bartholomew avait à débattre son titre de shérif. Quant aux questions soulevées au sujet de la validité des titres invoqués par le défendeur et antérieurs au décret de 1875, elles étaient sérieuses peut-être, et on regrette que cette question n'ait pas été tirée au clair. Mais, comme le dit le jugement, la cour n'avait pas à se prononcer là-dessus.

En tout cas la question fut réglée. Et elle l'est pour toujours. Il paraît, nous donnons cela sous toute réserve, que les seigneurs actuels du Lac Matapédia ont obtenu la promesse du Gouvernement Provincial que ni eux ni leurs successeurs ne seront jamais troublés dans la possession de cette seigneurie. S'il est vrai qu'on a exigé cette garantie, c'est qu'on avait des raisons de craindre d'autres revendications dans l'avenir. Et personne ne voudra blâmer, les seigneurs actuels d'avoir pris cette précaution.

ART. 6—*Les derniers seigneurs du Lac Matapédia.*

Les King Bros., qui avaient acquis la seigneurie de G. W. Bartholomew, en 1881, en restèrent donc propriétaires, l'issue du procès ayant été favorable à celui-ci. Les colons qui avaient concédé de Jules D'Amours, aussi bien que ceux qui s'étaient établis sans autorisation de personne, durent prendre des titres et se mettre en règle avec les nouveaux seigneurs. Au reste, ceux-ci se montrèrent bons princes, en concédant à un prix nominal à tous les colons sérieux. Sans doute leurs contrats de vente étaient bien un peu onéreux et provoquèrent dans la

suite de sérieuses difficultés, dont il y eut des échos jusqu'à la Cour Suprême d'Ottawa; mais les colons les acceptèrent tels quels.

A l'automne de 1881, les nouveaux seigneurs donnèrent un contrat considérable de bois de construction à la Howard Guernesey Manufacturing Co. Comme ils avaient promis à ces derniers qu'on leur renouvelerait ce même contrat tous les ans, à discrétion, ceux-ci se construisirent, à l'endroit où sont aujourd'hui les établissements de la John Fenderson Lumber Co., à Val-Brillant, des scieries assez considérables. M. Joseph Smith, décédé il y a quelques années, était leur contremaître, en même temps qu'il était le gérant local des King Bros.

En 1884, les scieries de la Howard Guernesey Mfg. Co. devinrent la proie des flammes. C'est alors que les MM. King décidèrent d'en construire de nouvelles, à leur compte. Ils se choisirent un nouveau gérant local, dans la personne de M. Raphael Nolin, déjà à leur emploi, dans les Cantons de l'Est, et se mirent en mesure de commencer au plus tôt la construction de leurs usines. M. Nolin arriva à Cedar-Hall dans l'automne 1884, et dès le printemps suivant, il construisait, pour le King Bros, les scieries actuellement exploitées par la John Fenderson Lumber Co., à Val-Brillant.

Les King Bros. demeurèrent propriétaires de la seigneurie du Lac Matapédia pendant plus de vingt ans, c'est-à-dire jusqu'en 1902. Ils firent beaucoup pour la cause de la colonisation, dans la Vallée de la Matapédia. Les trois plus belles paroisses de ce vaste territoire, en même temps que les trois plus considérables: Amqui, Val-Brillant et Sayabec, situées toutes trois dans la seigneurie, sont pour ainsi dire leurs fondations. Pour l'organisation religieuse de ces trois établissements, ils firent, quoique protestants, ce que bien des catholiques n'auraient peut-être pas fait. Dans chacune de ces pa-

roisses, ils cédèrent gratuitement une terre de deux arpents, pour la construction des édifices religieux et pour aider à la subsistance du curé. Les paroissiens de Val-Brillant en particulier se rappellent encore les dons généreux qu'ils firent, soit en argent, soit en matériaux, pour l'édification de leur première chapelle d'abord, puis de leur première église. Ce qui prouve bien d'ailleurs avec quelle miséricorde ils traitaient les colons à qui ils avaient fait des concessions, c'est qu'en 1902, alors qu'ils vendirent leur seigneurie, leurs concessionnaires d'Amqui, Val-Brillant et Sayabec leur devaient, en capital et intérêts, une somme de \$26,699.48. Plutôt que de se mettre en frais de collecter ces redevances, ils les vendirent à MM. Larivée, N.P., de Sandy-Bay, et R. Nolin, de Val-Brillant, leur gérant, par acte notarié du 24 août 1903.

Le 22 octobre 1902, la St-Lawrence Co. Ltd. acquit pour la somme de \$187,500.00 les 40,000 acres de terrains non concédés de la Cie King Bros. Ce syndicat qu'on appelait la Compagnie des Wolvin, parce qu'un capitaliste de ce nom en était le président, ne garda que deux ans la possession de ce domaine. Et il eut, pendant ce court espace de temps, de nombreuses tribulations !... Trois gros procès, dont deux allèrent se terminer à Ottawa, furent son partage et lui coûtèrent le sacrifice de la plupart de ses prétentions.

Voici, en quelques lignes, ce dont il s'agissait. Nous avons vu plus haut que les contrats de vente de terres des King Bros. étaient un peu onéreux pour les colons. En effet, d'après la teneur de ces actes, les seigneurs se réservaient tout le bois des lots concédés. Le colon n'avait le droit d'en prendre que pour son usage personnel : pour le chauffage de ses habitations et pour ses constructions. La Compagnie restait libre d'aller en couper autant qu'il lui plaisait sur les terres vendues. Et elle usait de ce droit. Dans le cours de l'hiver 1902, son gérant

avait donné un contrat à M. Alphonse Lauzier, de Val-Brillant. Celui-ci, d'après l'ordre qu'il en avait reçu du gérant de la St-Lawrence, était allé couper ce bois sur un lot concédé à M. Alphonse Rioux, aussi de Val-Brillant. Depuis de longues années déjà, les colons voulaient faire un "test case" et tenter de s'affranchir de cet esclavage. Une bonne occasion se présentait : on en profita. Alphonse Rioux somma Alphonse Lauzier d'évacuer son terrain. Celui-ci mit en cause la St-Lawrence qui maintint ses prétentions. Alphonse Rioux institua alors une action à la St-Lawrence, en Cour Supérieure, à Rimouski. La cause fut jugée la même année par le Juge Larue, qui donna raison aux seigneurs. Quelques mois plus tard, la Cour d'Appel, à Québec, confirmait le jugement du tribunal de Rimouski. Enfin, l'année suivante, Alphonse Rioux se rendait jusqu'à la Cour Suprême, à Ottawa, pour obtenir justice. Et il y remporta le plus grand succès. Le plus haut tribunal du pays condamna la St-Lawrence à payer tous les frais du procès, plus une indemnité de cent dollars de dommage à Alphonse Rioux.

Une autre action de même nature fut intentée la même année par les seigneurs contre un groupe de colons qui refusaient de signer les nouveaux contrats qu'on leur proposait. J. Bte. Hallé, l'un de ces nouveaux concessionnaires, se laissa poursuivre. Il eut gain de cause en Cour Supérieure, à Rimouski. La St-Lawrence en appela de ce jugement et fut condamnée à Québec et à Ottawa. Et la question fut réglée. Depuis cette date, les terres de la Seigneurie du Lac Matapédia sont assimilées à celles du Département des Terres de la Couronne. Les colons sont maîtres chez eux et font de leur bois ce que bon leur semble.

Enfin la St-Lawrence eut une dernière tribulation... Elle possédait des limites dans le Canton Nemtayé, là où se trouve aujourd'hui la mission de Coutureval, et y faisait l'exploita-

tion du bois depuis une couple d'années. Cependant les colons commençaient à se porter vers cette belle région de colonisation. Le Département des Terres y avait même vendu trente-six lots à autant de colons qui n'avaient pas attendu que la licence des Wolvin fut expirée et qui s'étaient mis à l'oeuvre immédiatement. Protestations de la part des porteurs de limites qui voulurent arrêter les colons; refus de la part de ceux-ci qui avaient leurs billets de location. L'affaire fit beaucoup de bruit et ses échos défrayèrent pendant quelques semaines la presse de la province. La situation se corsa même à un tel point qu'un jour la police provinciale fit irruption dans le paisible Canton Nemtayé... Les colons s'emparèrent des policiers, les mirent dans l'impossibilité de nuire et vinrent les conduire *poliment* jusqu'à Amqui... Mais ceux-ci devaient avoir leur tour. Quelques jours plus tard, huit colons furent arrêtés et amenés prisonniers à Rimouski d'où ils revinrent triomphalement, après quelques heures de détention. Le Département des Terres était peut-être en défaut: aussi s'était-il empressé de régler l'affaire. Une indemnité de cent dollars fut payée à chacun des propriétaires de ces lots et tout le monde fut satisfait.

La St-Lawrence, fatiguée probablement de ces tracasseries, se débarrassa de cette propriété. Elle la vendit, le 1er septembre 1906, à la Dominion Lumber Co., qui elle-même la revendit, en décembre 1908, à la John Fenderson Lumber Co. Ce dernier syndicat, formé de capitalistes américains, de Springfield, Mass., est le propriétaire actuel de la seigneurie du Sieur Charles-Nicolas-Joseph Damours de Louviers.

CHAPITRE QUATRIÈME

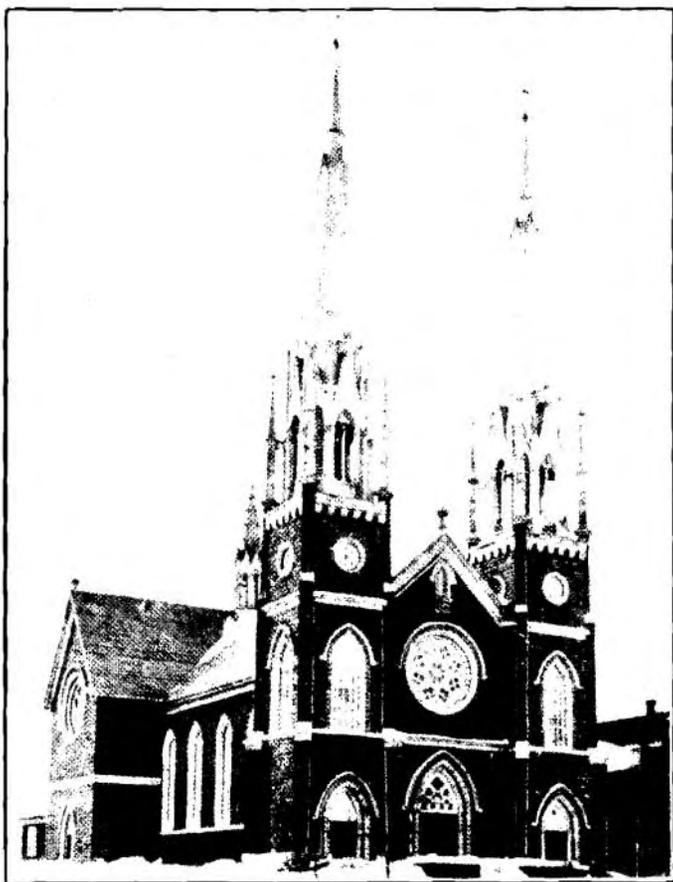
NOTES HISTORIQUES SUR VAL-BRILLANT

ART. 1—*Topographie.*

Pour terminer ce travail sur la Vallée de la Matapédia, résumons, en quelques pages, l'histoire des origines et du développement de la belle et prospère paroisse de Val-Brillant, qui est celle de la plupart de nos bienveillants lecteurs (1). Erigée canoniquement en 1889, elle n'a que trente-deux ans d'existence : aussi ses fastes sont peu considérables. C'est à peine l'histoire d'une génération, puisque des hommes aujourd'hui dans toute la vigueur de l'âge en ont été les pionniers. Quand on voit le développement prodigieux qu'a pris cette paroisse, son organisation si magnifique, tant au point de vue religieux qu'au point de vue civil, et qu'on entend des hommes, qui ne sont pas encore des vieillards, nous dire qu'ils ont abattu eux-mêmes les premiers arbres de la forêt qui recouvrait son territoire, on croit être victime d'une illusion. Et cependant c'est bien vrai : c'est la génération actuelle qui a fait cette paroisse ce qu'elle est aujourd'hui.

Ce n'est donc pas, à proprement parler, une Histoire qui sera l'objet des pages qui vont suivre : c'est uniquement la nomenclature de quelques faits dont nos gens ont encore le

(1) Ces notes avaient été écrites pour "La Voix du Lac", Bulletin paroissial de Val-Brillant.



EGLISE DE VAL-BRILLANT



souvenir bien vivant à la mémoire, mais dont les dates sont incertaines, pour la plupart. Nous n'aurons donc pas autre chose à faire que de les préciser, pour l'avantage des historiens de l'avenir. Aussi ce dernier chapitre de nos "Notes sur la Vallée de la Matapédia" ne sera pas la partie la moins facile ni la moins agréable de notre travail.

Comme nous l'avons fait pour la Vallée et pour la Seigneurie du Lac, commençons par donner une courte topographie et description des lieux.

Val-Brillant est situé dans la seigneurie du Lac Matapédia, sur la rive sud-ouest du lac du même nom, ayant pour bornes: Sayabec à l'ouest, Amqui à l'est, les cantons Awantjish et Nemtayé au sud et au sud-ouest. Son étendue est de neuf milles de longueur, sur une profondeur de trois milles. Deux cent quinze lots de trois âcres, formant un total de dix-neuf mille à vingt mille âcres de terre forment les trois rangs qui la composent. Dans sa longueur, elle est traversée par le Chemin Matapédia qui côtoie à peu près la rive du lac, et par le chemin de fer C. N. R. Trois belles routes: la route Saucier, la route Lauzier et la route du "Grade" la traversent dans sa profondeur et servent de voies de communication aux colons des cantons Nemtayé et Awantjish.

La paroisse de Val-Brillant n'est plus un centre de colonisation, car depuis des années déjà, tous ses cadres sont parfaitement remplis. Sans doute plusieurs des lots qui la composent ne sont pas encore occupés par des colons résidants, surtout dans le troisième rang, mais ils sont tous en culture depuis longtemps déjà, et seront occupés plus tard par les enfants des concessionnaires.

Le trop-plein de la population de notre paroisse se déverse, depuis l'automne dernier surtout, dans le canton Nemtayé, situé à quelques milles en arrière, où une paroisse d'avenir est

en voie de formation. Plus de quarante lots y ont été concédés dernièrement à des colons de Val-Brillant, et des centaines d'arpents de défriché seront ensemencés dès le printemps prochain. Une belle route traversant le canton entre les Rangs III et IV sera bientôt terminée, à la grande satisfaction des colons, qui n'attendent que cela pour se fixer définitivement sur leurs terres.

ART. 2—Les divers noms qu'a portés Val-Brillant, depuis son origine.

Le territoire de la paroisse dont nous sommes à faire la monographie a été connu sous tant de noms différents, suivant les époques, qu'il sera peut-être intéressant de les rappeler et de donner les raisons qui les ont motivés. Car les découvreurs ou les fondateurs de toute colonie n'ont pas agi à l'arbitraire en donnant un nom à leur fondation ou leur découverte. Ce nom trouve toujours son explication dans une circonstance ou un événement qui ont accompagné la découverte ou la fondation; dans un accident géographique quelconque; ou enfin il trahit le culte que le découvreur ou le fondateur avait pour tel ou tel mystère de notre religion, pour tel ou tel saint du calendrier de l'Eglise. Val-Brillant ne fait pas exception à la règle générale: nous allons nous en convaincre.

Remontons tout-à-fait à l'origine. Avant 1833, il n'est nullement question de nous dans l'histoire du pays. Au cours des deux explorations faites avant la construction du Chemin Kempt, quand il est question du territoire qui devait devenir la paroisse de Val-Brillant, on le désigne tout simplement sous le nom de Lac Matapédia. Ce sont les temps préhistoriques...

En 1833, comme nous l'avons vu dans le Chapitre Premier de ce travail, Pierre Brochu, le premier colon de la Vallée, va

s'établir à la tête du Lac, à une couple de milles de l'église actuelle de Sayabec, et à peu près à la même distance de la limite ouest de la paroisse de Val-Brillant. C'était le premier habitant de la Vallée, et il devait en être aussi le seul pendant assez longtemps. Il n'en fallait pas plus pour que le lac Matapédia, sur les bords duquel il avait fixé sa résidence, fût appelé par les voyageurs le "Lac à Brochu". Le nom de Matapédia avait à peu près disparu, pour faire place à celui-là. Et le poste lui-même qu'occupait notre premier colon était connu sous le nom de "Brochu" ou "Brouché", comme nous l'avons vu plus haut, en faisant l'histoire du Chemin Kempt; tout comme certaine partie du territoire de Lac au Saumon s'appelait "Para", du nom de l'Indien qui y vivait.

Et il en fut ainsi jusqu'à l'année 1871. Cette année là, les MM. Neilson & Mc-Gowe, commencèrent les travaux de la section No. 14 de l'Intercolonial, de Tartigou à Amqui. Comme il fallait beaucoup de pierre et de chaux pour la construction des nombreux ponts de leur division, ils ouvrirent une carrière sur les bords du lac Matapédia, sur la propriété actuelle de M. Théodore Pâquet, et y firent un four à chaux. Grand nombre d'ouvriers vinrent des paroisses du fleuve occuper les nombreux "camps" que les MM. Neilson & Mc-Gowe y avaient fait construire pour leurs ouvriers. A certaines époques, de 1871 à 1875, il y eut dans ce "chantier" deux à trois cents hommes. Cet établissement était connu alors sous le nom de Mc-Gowe, ainsi que tout le territoire avoisinant. Aussi, quand nos premiers colons partirent de Ste-Luce, pour venir s'établir dans les limites de notre paroisse, ils dirent qu'ils s'en allaient à *Mc-Gowe*. Et tel fut le nom sous lequel on connut ce territoire, jusqu'en 1876.

Cette année-là, l'Intercolonial fut ouvert au trafic général, dans la Vallée de la Matapédia. On se rappelle en effet que

le premier train régulier y passa le 1er juillet 1876. A peu près sur l'emplacement de la gare actuelle du chemin de fer, on avait construit un immense hangar en pièces de cèdre, qui avait servi de remise pour les outils, le charbon et autres matériaux employés dans la construction. Cette bâtisse, qu'on avait toujours nommée la "Cedar-Hall", était utilisé comme gare du chemin de fer, quand les premiers trains commencèrent à circuler. Il fallait lui donner un nom : à défaut d'autre, on lui conserva tout simplement celui de "Cedar-Hal", qu'elle portait déjà. Ce nom s'est étendu de la gare elle-même au territoire tout entier de la mission qui commençait à se fermer dans son voisinage. Et il en fut ainsi jusqu'en 1883 : la petite mission naissante portait le nom de *Cedar-Hall*.

Le 20 juin de cette année, Mgr Jean Langevin, Evêque de Rimouski, faisait sa première visite dans cette jeune colonie. En bon patriote et homme intelligent, il fut choqué de ce nom anglais, qui n'évoquait aucun souvenir, et qui ne disait rien à un coeur canadien. Aussi le changea-t-il en celui de *St-Pierre du Lac Matapédia* : St-Pierre en l'honneur de Messire Pierre Brillant, curé de St-Moise et desservant de cette mission ; du Lac Matapédia, parce que toute cette mission se trouvait comprise dans la seigneurie de ce nom. Le nom de Cedar-Hall disparaissait au point de vue canonique, mais il devait rester attaché à la gare du chemin de fer et à la municipalité scolaire, jusqu'à ces dernières années. En réalité, le nom de St-Pierre du Lac n'était employé que dans les documents officiels de la curie épiscopale.

Enfin, en 1911, Messire Pierre Brillant, fondateur de la paroisse, disparaissait de la scène du monde, emportant l'estime et le regret de toute la population qui l'avait vu à l'oeuvre pendant de longues années. Monsieur le Notaire M. P. Laberge, de Val-Brillant, se faisant en cela l'interprète des sentiments

et des désirs de tous les paroissiens, crut avec raison faire acte de reconnaissance envers le regretté défunt, en demandant à l'Honorable L.-P. Pelletier, alors Ministre des Postes, de changer le nom du Bureau de Cedar-Hall en celui de *Val-Brillant*. La demande fut exaucée aussitôt. Mais le nom de Cedar-Hall restait toujours attaché à la gare du chemin de fer et à la Municipalité scolaire. En 1913, après des instances réitérées de la part du nouveau curé de la paroisse, la Commission des Chemins de fer faisait elle aussi à la gare le changement désiré, et lui substituait celui de Val-Brillant. L'année suivante, le Surintendant de l'Instruction publique acceptait à son tour le nouveau nom, pour la Municipalité scolaire. Enfin, en 1915, eut lieu la division des deux municipalités qui composent la paroisse. La nouvelle municipalité fut érigée sous le nom de **Municipalité du Village de Val-Brillant**, pendant que l'ancienne conservait son nom de **Municipalité de St-Pierre du Lac Matapédia**.

Et tout le monde est content de ce nom si bien français, qui sonne si délicieusement à l'oreille, et qui évoque d'autres souvenirs que celui d'une remise à charbon... Des puristes auraient préféré *Val-Briant* ; mais on a cru qu'il était sage de conserver à ce nom l'orthographe que feu Messire Brillant lui donnait lui-même.

ART. 3—*Première habitation construite dans les limites de la paroisse, et premier habitant. — Deuxième habitation.*
— *Les carrières Mc-Grevy et Mc-Gowe.*

La première habitation qui fut construite dans les limites de notre paroisse est disparue maintenant. Nos lecteurs aimeront peut-être à connaître à son sujet les détails qui vont suivre. Elle appartenait à M. Daniel Fraser, de Matapédia, qui

fit le service du transport des postes entre Ste-Flavie et Ristigouche, jusqu'à l'année 1876. C'est en 1867 ou 1868, paraît-il, que cette première maison fut bâtie, près du ruisseau qui coule sur la terre de Dame Timothé Lévesque, l'ancienne propriété de M. Lucien Morin. C'était un simple relai de poste. Les postillons s'y arrêtaient pour changer leurs chevaux ou pour s'y mettre à l'abri pendant la tempête. En 1867 ou 1868, M. Fraser prit à son service Marc Morisset, de Bonaventure, et lui confia la charge de tenir ce poste, fonction qu'il remplit jusqu'au 1er juillet 1876, alors que les postillons furent abolis dans la Vallée, l'Intercolonial ayant pris le transport des malles. Daniel Fraser vendit alors, ou donna sa maison à Morisset, qui était devenu cantonnier sur l'Intercolonial. Comme il lui fallait résider près de la gare du chemin de fer, il acquit un terrain, à peu près à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bureaux de la John Fenderson Lumber Co., et y transporta la maison de Fraser, qu'il occupa jusqu'en 1883. Il quitta la mission à cette date, et sa résidence devint, la même année, la première maison d'école de la municipalité. Delle. Anna Fortin, fille de Hilaire Fortin, en fut la première institutrice. Voilà quelle fut la première habitation construite dans les limites de Val-Brillant; et voilà, dans la personne de Marc Morisset, le premier habitant de notre paroisse. Il en fut même l'unique, pendant quelques années, avant l'ouverture des carrières Mc-Greivy et Mc-Gowe.

Mais voilà que les travaux de la construction de l'Intercolonial allaient commencer. Dès 1869, des ingénieurs et arpenteurs en faisaient le tracé, en vue des contrats qui seraient signés dans l'hiver 1870-71. La Division H., au-delà de Causapscau, qui fut entreprise par Robert Mc-Greivy & Co., eut pour ingénieur, en 1872, M. Peter Grant, qui remplaça M. W. G. Thompson. Comme M. Grant avait à surveiller les travaux

de la carrière Mc-Grevy, à Val-Brillant, il construisit, pour lui et pour les entrepreneurs Neilson et Mc-Gowe, la maison qui appartient aujourd'hui au Chemin de fer et qui est habitée par M. William Fournier. C'est la deuxième habitation de la paroisse.

Mais à ce sujet, on ne s'entend pas parfaitement. D'après quelques-uns, cette maison habitée par M. William Fournier aurait été construite, en 1871, par les entrepreneurs Neilson & Mc-Gowe eux-mêmes. Ce dernier y logea lui-même, avec sa famille, pendant quelques années. Là se trouvaient les "Head-quarters" des entrepreneurs de cette division. Un peu plus tard, pendant que les carrières Mc-Grevy et Mc-Gowe étaient en exploitation, cette maison fut utilisée comme magasin et boulangerie. Enfin, en 1876, elle devint la résidence de M. Faye, le contre-maître des cantonniers. En tout cas, la différence entre les deux versions n'est pas assez grande pour qu'il faille chicaner là-dessus.

Disons plutôt un mot des premiers habitants de Cedar-Hall, après Marc Morissette, qui, comme nous l'avons vu, il y a un instant, fut le premier habitant de la paroisse, et qui y résidait avec sa famille, dès 1867 ou 1868. Une foule d'autres devaient le suivre, quelques années plus tard, mais ne devaient pas résider. C'étaient les employés des entrepreneurs Neilson & Mc-Gowe et de Robert Mc-Grevy & Co., qui vinrent y exploiter des carrières de pierre et un four à chaux.

La première, la carrière Mc-Grevy, située sur la propriété de M. Philippe Roy, celle d'où l'on a extrait la pierre pour la construction des églises de Sayabec, Capsapsal et Val-Brillant, fut ouverte en 1871. On y prit la pierre pour la construction de tous les ponts de la Division de Robert Mc-Grevy. On la transportait à Causapsal, par voie du lac et de la rivière Matapédia, sur d'immenses radeaux traînés par un petit ba-

teau à fond plat, qu'on appelait "scow". Parler de la Carrière Mc-Grevy, c'est évoquer tout un monde de souvenirs, paraît-il, chez les contemporains de cette époque... Le missionnaire était loin... il y avait là toutes sortes de gens..., et le diable s'en mêlait aussi! Il paraît même que de temps en temps on lui voyait les cornes !...

La carrière Mc-Gowe fut ouverte, l'année suivante, en 1872. Elle était sur la propriété de M. Théodore Pâquet. On y avait construit un four pour la fabrication de la chaux, et on y extrayait aussi la pierre pour la maçonnerie des ponts. En 1872, on y construisit les "camps" qui devaient loger quelques centaines d'ouvriers pendant une couple d'années.

C'est à cette époque, vers 1874, croyons-nous, qu'eut lieu la première messe, dans le territoire de la paroisse. Elle fut célébrée en plein air, à la carrière Mc-Gowe, sur les bords du lac, par Messire Guillemette, alors curé de Ste-Luce, et en visite ce jour-là chez ses anciens paroissiens. On y avait élevé un autel improvisé qu'on avait décoré à profusion de verdure et de fleurs des champs. Spectacle sublime et touchant que celui de cette première messe, célébrée dans la forêt, en présence de ces hommes en habit de travail !

Les missionnaires que l'évêque avait nommés pour desservir les milliers d'ouvriers qui travaillaient à la construction de l'Intercolonial, devaient venir aussi dans la suite célébrer les saints Mystères dans les "camps" des carrières Mc-Grevy et Mc-Gowe, et cela jusqu'en 1876. A partir de cette date, c'est dans la gare du chemin de fer, la "Cedar-Hall", qu'on devait célébrer la sainte messe, comme nous le verrons plus loin.

ART. 4—*Les premiers colons de "Cedar-Hall"*.

Cependant on était en 1872, et pas un arbre n'avait encore été abattu dans le territoire de Cedar-Hall, pour des fins de

culture et de colonisation. Mais le temps était venu où les premiers colons allaient se lancer à l'assaut de la forêt.

Il fallait avoir une bonne somme de courage et d'endurance, pour quitter les prospères paroisses agricoles qu'étaient alors Ste-Luce et Ste-Flavie, pour venir s'enfoncer dans la Vallée de la Matapédia, surtout dans la seigneurie, où il n'y avait encore que trois ou quatre familles. C'est cependant ce que firent Johnny Gendron, Joseph Morin et Germain Gendron. Leurs parents et leurs amis, qui les virent partir de Ste-Luce, pour se lancer dans cette aventure, durent hausser les épaules et rire de pitié devant leur enthousiasme; mais ils partirent quand même.

Ce n'est pas une sinécure que d'être le pionnier d'une colonie, mais il faut qu'il y en ait un. Et Dieu qui a ses vues, qui veut l'agrandissement du domaine de son Eglise et par conséquent la création de nouveaux établissements, a toujours su inspirer à des hommes qu'Il savait capables de ce sacrifice, la pensée d'aller se constituer les pionniers des paroisses de l'avenir. Que de cultivateurs à l'aise et vivant parfaitement bien chez eux, on a vus quitter leurs terres qu'ils avaient complètement défrichées, au prix de tous les sacrifices, pour aller s'enfoncer de nouveau dans la forêt et recommencer la carrière de colon! On a eu beau les ridiculiser, les décourager, leur montrer l'avenir sous le jour le plus sombre, leur faire voir les déboires qu'ils se ménageait: rien n'a pu les arrêter; ils sont partis quand même. Il en est qui ont fait ce métier toute leur vie, comme si Dieu les avait créés uniquement pour ouvrir des terres aux autres. Le délicieux roman de Louis Hémon, "Maria Chapdelaine", nous fait toucher du doigt cette vérité, que la vocation de défricheur en est bien une véritable, et que le peuple canadien-français en fournit les plus beaux exemples. Honneur à ceux-là! Inconsciemment peut-être, sans

même s'en douter, sans prévoir les conséquences de leur acte, ils fondaient des paroisses et jetaient dans la terre la semence de l'avenir. Mais ils n'en ont pas moins droit à la reconnaissance de ceux qui jouissent aujourd'hui de leurs labeurs, et qui récoltent dans l'allégresse et l'aisance là où ils ont semé dans la peine et à la sueur de leur front. Oui, honneur aux pionniers de nos paroisses ! Ce sont des fondateurs. Ils ont fait plus pour la survivance de notre race et l'agrandissement du domaine de la patrie, que les politiciens retors ou les financiers véreux auxquels on élève des monuments. Cependant comme on semble les ignorer ces véritables bienfaiteurs de la patrie !

Johnny Gendron, Joseph Morin et Germain Gendron étaient de ces pionniers par vocation. Leur arrivée sur les bords du Lac Matapédia, dans l'état de fortune où ils se trouvaient, le prouve mieux que tout ce que nous pourrions ajouter. Faisons en quelques lignes l'historique de leurs humbles débuts dans le territoire de la paroisse actuelle de Val-Brillant.

Johnny Gendron venait de Ste-Luce. Il avait entendu parler, par les ouvriers de l'Intercolonial, de la carrière Mc-Gowe qu'on venait d'ouvrir, sur les bords du lac Matapédia, et des immenses terrains qu'il y avait là, dans ce site enchanteur, et qui n'attendaient que le colon. Il part avec sa famille de trois enfants, avec l'intention de travailler d'abord à la carrière, pour vivre en attendant la première récolte, puis de défricher un de ces lots si bien boisés et dont la terre paraissait si riche. Arrivé ici en 1872, il trouve en effet de l'emploi, pendant trois ans, à la carrière Mc-Gowe. Mais dès son arrivée, il s'était choisi un lot de terre : celui qui est cultivée aujourd'hui par M. Alfred Turgeon, à un mille du village. En 1873, il avait déjà fait un peu de défriché, et au printemps, il avait semé

deux minots d'orge... Ce furent les premières semailles faites dans le territoire de notre paroisse.

Johnny Gendron dut dire ses espérances à Germain Gendron, son père et à Joseph Morin, qui vivaient alors à Ste-Luce, et les engager à tenter eux aussi l'aventure. En tout cas, au printemps 1873, ces deux derniers arrivent à leur tour à Mc-Gowe. Joseph Morin avait avec lui une famille de douze enfants. La loi Mercier n'était pas encore inscrite dans nos Statuts: sans cela il aurait eu gratuitement son lot de terre!... Mais à cette époque, où ces terrains étaient censés appartenir à la couronne, malgré les prétentions de Bartholomew, on ne se mettait pas en peine pour si peu. On se choisissait une terre et on la défrichait, quitte à prendre un titre plus tard, quand on y serait forcé. Aussi les deux nouveaux colons, tout en travaillant, jusqu'en 1876, à l'extraction de la pierre et au four à chaux, s'étaient ils choisi chacun un lot de terre. Germain Gendron avait pris la terre cultivée aujourd'hui par M. Désiré Ruest, et Joseph Morin celle de M. Théodore Pâquet, sur laquelle se trouvaient les "camps" de la Cie McGowe; et tous deux avaient commencé à faire eux aussi un peu de défrichage, et à semer quelques minots de grain.

En 1876, au mois de juillet, les travaux de la construction de l'Intercolonial étaient complètement terminés. Aussi, en prévision de cela, nos trois premiers colons avaient fait, ce printemps, des semailles un peu plus considérables. Elles ne furent pas fortes cependant, car le défriché n'était pas encore bien grand, et il était difficile de se procurer du grain de semence. Joseph Morin, en particulier, n'était pas riche, et il avait une grande famille. Son fils, M. Lucien Morin, de Val-Brillant, nous dit que Madame Brochu, veuve de feu Pierre Brochu, qui vivait encore à cette date, au vieux poste de la Rivière St-Pierre, lui fournit le grain par ses premières se-

mailles. La récolte fut belle à l'automne, mais il en fallait une excellente pour nourrir et entretenir une famille de douze enfants !... Aussi nos trois premiers colons durent-ils compter encore, pendant une couple d'années, sur le travail qu'ils faisaient à l'étranger, pour vivre avec leurs familles. Madame Pierre Brochu, qui cultivait encore sa ferme de la Rivière St-Pierre, et Thomas Fréchette qui vivait à l'aise à Amqui, les employaient tous trois, au temps des semailles ou des récoltes, au prix de soixante à quatre-vingt sous par jour. C'était peu, mais avec cela on vivait. Sans doute on ne se donnait pas toutes ses aises comme on le fait aujourd'hui, mais il y avait toujours du pain sur la planche et on ne se couchait jamais sans souper...

Et voilà l'histoire des débuts de nos trois premiers colons. Deux d'entre eux, Joseph Morin et Germain Gendron, ont passé le reste de leur vie dans la paroisse qu'ils avaient ouverte à la colonisation, et y sont morts. Joseph Morin y a de nombreux descendants. Johnny Gendron, qui fut le premier de ces trois pionniers, vit encore, aux Etats-Unis. Nous avons eu l'avantage de le voir tout récemment et de converser longuement avec lui. Malgré ses 75 ans, il est encore droit et solide comme un jeune homme. Et il est difficile de ne pas se sentir étrangement impressionné quand on voit le développement qu'a pris notre paroisse, et qu'on est en présence de celui qui en a abattu les premiers arbres et qui y a fait les premières semailles.

ART. 5—*La colonie de Cedar-Hall, de 1876 à 1881. — Mouvement de la colonisation.*

En 1876, il y avait à Cedar-Hall quatre familles seulement : celles de Marc Morisset, Germain Gendron, Johnny Gendron et Joseph Morin.

En 1877, il en arrivait une nouvelle : celle de M. Denis Faye, qui devait être le contre-maître des cantonniers de l'Intercolonial, et occuper la maison où demeure aujourd'hui M. William Fournier. Ce dernier, qui vivait alors à Amqui, nous dit être venu à Cedar-Hall, cette année là, et n'avoir vu sur tout le parcours de la route, depuis la Décharge du Lac, jusqu'à la ferme de Madame Pierre Brochu, que les cinq habitations que nous venons de nommer.

L'été suivant, 1878, Sifroy Canuel quitte Sandy-Bay et tente l'aventure de colon, dans la Vallée de la Matapédia. Après un repos de quelques jours à la demeure de Johnny Gendron, il se dirige vers "La Pointe-aux-Bouleaux" et s'y choisit la terre que son fils, Sévérin Canuel, cultive encore aujourd'hui. Quelques jours plus tard, il avait déjà fait quelques perches de défriché. Alphonse Lauzier, qui avait déjà travaillé ici, quelques années plus tôt, à la construction de l'Intercolonial, revient alors à Cedar-Hall, pour s'y établir. Pendant qu'il se cherche un lot à son goût, voilà qu'il rencontre Sifroy Canuel, qui lui montre son défriché et qui lui dit ses espoirs pour l'avenir. Alphonse Lauzier admire cette terre, la convoite, et en offre à son propriétaire la somme de trente dollars (\$30.00)... Ne riez pas, chers lecteurs, c'est très véridique. Songez plutôt que c'était une petite fortune, à cette époque, dans les forêts de la Matapédia. Mais Sifroy Canuel refuse ; et nul doute que M. Sévérin Canuel, son fils, refuserait encore aujourd'hui la même somme pour cette belle propriété où il vit à l'aise avec son gendre M. Joseph Beaulieu... Cependant Alphonse Lauzier ne se laisse pas décourager pour si peu. La belle aisance qu'il a acquise par la suite, et l'activité qu'il a déployée dans la construction et l'exploitation de quinze "moulins à scie" prouvent assez qu'un échec ne le rebutait pas. Il se choisit les lots voisins, cultivés

aujourd'hui par MM. J. F. Pelletier, Ferdinand Beaulieu et Isidore Canuel, et se met à l'oeuvre comme son voisin. Deux autres colons venaient d'arriver, en même temps que Alphonse Lauzier: c'étaient Damase Turgeon et Pierre Côté. Le premier venait d'Amqui, le second de Cacouna. Damase Turgeon s'établit sur la terre qu'il cultive encore aujourd'hui, comme un jeune colon, malgré ses soixante-treize ans sonnées; pendant que Pierre Côté prend les terres appartenant aujourd'hui à MM. Jean Caron et Jean Paradis. Et voilà les pionniers de Cedar-Hall, pour l'année 1878. On peut les appeler en toute vérité des pionniers, puisqu'ils ont ouvert à la colonisation tout ce territoire qui s'étend de l'église actuelle de Val-Brillant jusqu'à la Décharge du lac. Un seul de ces premiers colons a disparu, les autres vivent encore dans la paroisse qu'ils ont fondée. Et il fait bon leur entendre raconter, avec abondance d'incidents tristes ou drôlatiques, la vie que l'on menait sur les bords du lac Matapédia, il y a quarante ans...

Mais voilà qu'un incident célèbre dans les annales de notre paroisse et de toute la seigneurie, allait apporter des renforts à la colonie naissante. On se rappelle les détails de l'affaire Bartholomew-Gagnon-D'Amours, que nous avons racontée dans le chapitre précédent. En 1875, les Héritiers D'Amours avaient fait valoir leurs droits par un avis public qu'ils avaient fait afficher en plusieurs endroits de la seigneurie. Mais les colons n'en tenaient aucun compte. Ils ne s'inquiétaient pas davantage de Bartholomew qui, par l'intermédiaire de son agent, le Notaire Louis-Pierre Gauvreau, de Rimouski, faisait lui aussi acte de propriétaire et protestait contre l'usurpation de son domaine. Il paraît cependant que l'agent de Bartholomew, tout en remplissant ce qu'il croyait être son devoir, riait sous cape de voir l'obstination des "squatters". Il semble même qu'il disait confidentiellement aux intéressés, après leur

avoir signifié son protêt: "Ne bougez pas! tenez bon! Si l'on vous force à quitter, on vous paiera vos améliorations" !

Jules D'Amours, que ses co-héritiers avaient nommé leur procureur, croyait de bonne politique de faire acte de propriétaire en établissant des colons dans son prétendu domaine. Dans l'hiver 1879, il dirigeait vers la colonie de Cedar-Hall, son parent, Julien D'Amours, de Trois-Pistoles, qui s'établit sur les deux terres appartenant aujourd'hui à MM. Louis Beaulieu et Théophile Rioux. En même temps arrivait Joseph Gagnon, un autre concessionnaire de Jules D'Amours, qui devait, deux ans plus tard, être poursuivi par les King Bros., et condamné, comme tous les autres colons, à prendre un nouveau titre de propriété, ou à déguerpir. Gagnon se fixa sur la terre qui appartient aujourd'hui à M. Alexis Gendron. Au printemps de la même année, arrivent les membres de la famille de Julien D'Amours, ainsi que son fils Joseph, qui s'en va s'établir sur la terre que possède aujourd'hui M. Gaudiose Saucier. Puis, au cours de la même année, il y eut une émigration assez considérable des paroisses de Ste-Françoise et de Trois-Pistoles. La plupart de ces nouveaux colons avaient des titres de Jules D'Amours. Citons leurs noms avec la désignation des terres sur lesquelles ils se fixèrent: *Ignace Lavoie*, sur une partie de la terre de Damase Turgeon; *Thomas Pelletier*, sur la terre de Pierre Pelletier; *Patrice Samson*, sur la terre de Louis Claveau, autrefois propriété de Cyprien Caron; *Vénérand Pelletier*, sur la terre de Ernest Paradis; *Eusèbe Pelletier* et *Cyprien Pelletier*, sur la terre de Paul Caron; *Amable Bélanger* et *Jean-Baptiste Bélanger*, sur la terre de Willie Bérubé; *Joseph Denis dit Quimper*, sur la terre de Joseph Saucier; *Paul Beaulieu*, sur la terre de Victor Sirois; *Joseph Rioux* et *Alphonse Rioux*, sur la terre de Jean Caron. Au nord de l'église, dans le voisinage des établissements des trois premiers

colons, deux nouvelles familles arrivaient aussi en 1879 : celles de *Joseph Althotte*, sur la terre de William Malenfant, et de *Joseph D'Auteuil*, sur la terre de Dame Timothé Lévesque. En tout, seize familles durent venir cette année là. En sorte qu'en 1879, la colonie de Cedar-Hall en comptait déjà vingt-cinq. Tout le premier rang était ouvert, à peu près, à l'exception du portage de Sayabec. Une grande activité régnait à Cedar-Hall, sur les bords de la belle grande route Matapédia, alors la plus belle de la province. Du lever au coucher du soleil, on n'entendait, d'un bout à l'autre de la colonie, que les gémissements des grands cèdres, des géants de la forêt, terrassés sous la hâche du colon. Le soir, pour se reposer de ces combats épiques, nos colons se réunissaient dans une même maison, et y passaient de ces belles veillées de l'ancien temps. On se racontait les incidents de la journée, on ébauchait des projets pour celle du lendemain, on se disait ses espérances pour l'avenir. Alors qu'on était si éloigné des centres, on avait peu de nouvelles du dehors. Aussi on éprouvait plus le besoin de causer des événements qui se passaient dans la petite colonie. Pendant quelques mois, le sujet des conversations de nos premiers pionniers fut la fameuse "bête à Quimper"... , ce monstre affreux à tête de cheval et à queue de poisson, que l'on vit si souvent prendre ses ébats dans les eaux du grand lac....

En 1880, quelques nouveaux colons viennent grossir la paroisse en formation. Ce sont : *Fabien Caron*, qui achète le lot de Patrick Samson; *Michel Dechamplain*, qui se construit une maison sur la terre actuelle de M. Emile Bélanger; *Joseph Migneault*, qui s'établit sur la terre de M. Edouard Brochu; *Léon Saucier*, qui prend la terre cultivée aujourd'hui par M. Joseph Sirois; et *Joseph Lepage*, qui commence à défricher la terre de M. Ludger Blais. En même temps, *Joseph*

Smith, arrivé cette même année, se construisait un magasin à l'endroit où est aujourd'hui la résidence de M. Pierre Joncas.

Voilà ce qu'était la colonie de Cedar-Hall en 1880. Elle comptait une trentaine de familles, près de deux cents âmes et un magasin. Mais on n'avait pas encore de chapelle. La gare du chemin de fer, cédée généreusement par son chef, M. Trottier, servait d'église, en attendant des jours meilleurs, qui ne devaient pas tarder à venir.

ART. 6—*Premiers Missionnaires et Desservants de Cedar-Hall.*
— *Construction de la première chapelle.*

Avant d'aller plus loin, il importe peut-être que nous recherchions quels furent les premiers missionnaires ou desservants de la colonie naissante de Cedar-Hall, depuis son origine. Dans notre catholique Province de Québec, l'histoire de la paroisse civile se confond avec celle de la paroisse religieuse. Tout gravite autour du clocher de l'église qui en est le centre. Les principaux évènements en sont donc les évènements religieux. Aussi quand on fait l'historique de nos paroisses, recherche-t-on tout d'abord les noms des prêtres qui les ont desservies, les dates de la première messe, de l'arrivée du premier curé résidant et de la construction des édifices religieux. C'est en somme là toute l'histoire de nos paroisses.

Quels furent les premiers missionnaires de Cedar-Hall? En quelle année y fut célébrée la première messe? Quand fut construite la première chapelle?

Rappelons tout d'abord que ce fut en 1874, sur les bords du Lac Matapédia, sur la terre de M. Théodore Pâquet, que les Saints Mystères furent célébrés pour la première fois, dans les limites du territoire qui forme aujourd'hui la paroisse de Val-Brillant. Comme nous l'avons dit plus haut, par la suite, les

missionnaires chargés de la desserte des ouvriers de l'Intercolonial devaient la célébrer souvent dans les "camps" des carrières Mc-Grevy et Mc-Gowe, et plus tard, dans la maison de Joseph-Morin.

En 1876, la première gare du chemin de fer était construite. La messe y fut célébrée plusieurs fois, de 1876 à 1880, soit par Messire Audet, curé de St-Moise, soit par son successeur, Messire Trudelle. En 1880, il y eut un jubilé accordé au monde entier. L'évêque de Rimouski permit aux habitants de Cedar-Hall, qui n'avaient pas encore de chapelle, d'en faire les exercices publics dans cette gare du chemin de fer.

Enfin, en 1880, feu Michel Dechamplain décédé récemment, arrive dans la mission, y prend un lot de terre, et se construit une maison sur l'emplacement de l'ancienne résidence de M. Cirice Jean. M. Dechamplain ayant offert généreusement au missionnaire de venir loger chez lui et d'y faire les offices du culte, celui-ci accepte, et pendant deux ans, la maison de Michel Dechamplain sert de chapelle. A cette époque c'était Messire L. Pérusse qui avait la charge de la cure de St-Moise et des missions dépendantes.

Mais la population augmentait constamment et les colons commençaient à sentir la nécessité de se construire une petite chapelle. En janvier 1881, une requête signée par tous les intéressés était adressée à Mgr Langevin, Evêque de Rimouski, pour lui demander l'autorisation de construire une maison, qui servirait de chapelle pendant quelques années, puis de logement pour le curé, quand on serait en mesure de construire une église. L'Evêque accueillit favorablement cette requête, et le 11 février de la même année, il émanait le décret suivant :

JEAN LANGEVIN

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège Apostolique, premier Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

Vu la demande à nous adressée, le dix du présent mois par Messire Joseph-Alfred Pérusse, curé de St-Moise, de la part des fidèles de la mission vulgairement appelée Cedar-Hall, sur le chemin Matapédia,

1° Nous permettons que l'on construise sur la partie sud-est du lot occupé par le Sieur Denis Fohy, sur le premier rang des concessions de la Seigneurie Matapédia, un édifice de trente-six pieds sur trente, qui servira provisoirement de chapelle et d'école, et pourra être transformé plus tard en logement pour le prêtre.

2° Le missionnaire donnera lecture publique de cette autorisation, la première fois qu'il dira la messe en cet endroit, après l'avoir reçue.

3° Cette autorisation sera transcrite sur le cahier destiné à l'enregistrement des documents paroissiaux.

Donné à St-Germain de Rimouski, le onze février mil huit cent quatre-vingt-un.

(Signé) JEAN LANGEVIN,
Ev. de S. G. de Rimouski.

On se mit à l'oeuvre dès le printemps suivant. Mais comme cette construction avait été faite par corvées et souscriptions volontaires, et que la population n'était pas encore considérable à cette époque, ce n'est qu'à l'automne de l'année suivante qu'elle était livrée au culte divin.

Le 24 octobre 1882, Monseigneur Edmond Langevin, V.G., permettait au curé de St-Moise d'y célébrer la première messe.

Enfin, le 1er novembre de la même année, à l'occasion de la fête de la Toussaint, on en faisait l'inauguration solennelle. Cette chapelle était petite et pauvre, mais comme elle parut belle à nos premiers colons qui voyaient enfin la réalisation du premier de leurs rêves !

Cette première chapelle ne servit jamais de maison d'école, comme on l'avait projeté. Comme nous l'avons dit plus haut, c'est dans la maison de Marc Morisset que fut ouverte la première classe, dans le cours de l'année suivante.

Quant à la chapelle, sept ans plus tard, en 1890, elle était transformée en presbytère et devait servir de résidence au curé jusqu'à 1916, date de l'inauguration du presbytère actuel. Alors elle fut vendue à M. Jos. Couture, qui la transporta plus tard à M. I. H. Langlais. Elle est aujourd'hui l'Hôtel Val-Brillant, situé à quelques pas de la gare du chemin de fer. Les voyageurs qui y logeront voudront bien se rappeler que cette maison vénérable et respectable a servi pendant neuf ans de demeure au Roi des rois, et pendant vingt-sept ans d'asile à ses ministres.

ART. 7—*L'affaire Bartholomew-D'Amours. — Nouveaux seigneurs. — Nouveaux colons. — Faits divers religieux, de 1880 à 1888.*

En 1880, nous avons vu qu'il y avait vingt-cinq à trente familles établies dans la mission de Cedar-Hall. Comme nous l'avons dit plus haut, la plupart n'avaient pas de titres. Les colons se demandaient qui, de Bartholomew ou de Jules D'Amours, avait raison, et attendaient un dénouement qui ne devait pas tarder à se produire. Mais l'opinion commune était plutôt que ces terrains appartenaient à la Couronne et que, tôt ou tard, elle réclamerait ses droits.

En attendant, les familles continuaient à arriver. Dans les années 1881, 1882 et 1883, la jeune colonie en reçut un grand nombre. Citons en particulier celles de *François-Xavier Bélanger*, *Josaphat Bélanger*, *Pierre Charest*, *Hilaire Fortin* et *Joseph Gosselin*. G. W. Bartholomew, fatigué peut-être de protester sans succès contre l'envahissement de son domaine, résolut de s'en défaire. Le 26 août 1881, il le vendait aux frères King, pour la somme de \$35,000.00. Comme ceux-ci voulaient être maîtres chez eux, ils mirent tous les colons d'Amqui et de Cedar-Hall, à l'exception de ceux pour qui il avait été fait des réserves dans le titre du shérif, de 1875, en demeure de prendre des titres de propriété; mais la plupart ne bougèrent pas, comptant que les King feraient un *test case*. Ils le firent, en effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, dans l'histoire de la cause célèbre Bartholomew-Gagnon-D'Amours. Gagnon, le Défendeur, l'un des concessionnaires de D'Amours, fut condamné par la Cour. Tous les colons se soumirent alors et prient des titres des nouveaux seigneurs.

Cependant l'organisation religieuse de la nouvelle mission commençait à se faire. Le 1er novembre 1882, la première chapelle avait été livrée au culte divin. Le 5 janvier de l'année suivante, 1883, on avait procédé à l'élection de trois syndics, pour aider le missionnaire dans l'administration temporelle des biens de la mission. Germain Gendron, Sifroy Canuel et Ignace Lavoie furent élus à l'unanimité. A cette date, il est à propos de le noter, le curé de St-Moise, depuis l'automne 1881, était Messire Pierre Brillant, qui desservait Cedar-Hall, en attendant d'en devenir le premier curé, quelques années plus tard.

Le 20 juin 1883 fut un jour de grande joie pour la nouvelle mission. Pour la première fois, l'Évêque de Rimouski, Mon-

seigneur Jean Langevin, en tournée pastorale dans la région, venait visiter la colonie naissante de Cedar-Hall. Le Prélat ne cacha pas aux colons les espérances qu'il fondait sur cette colonie qui se développait avec une rapidité si prodigieuse, et qui paraissait si bien lancée dans la voie de tous les progrès. Le nom de Cedar-Hall n'eut pas cependant le don de plaire au grand patriote canadien-français qu'était feu Mgr Langevin, aussi il lui substitua celui de St-Pierre du Lac Matapédia, comme nous l'avons dit dans le deuxième article de ce chapitre.

Mais on n'avait pas encore de cimetière. Jusque là, on était allé porter les défunts au cimetière de la paroisse de St-Moise. Maintenant que la mission était viable et que les nouveaux seigneurs se déclaraient prêts à concéder des lots à tous les colons sérieux, il fallait compléter l'organisation. Au cours de la visite pastorale, on avait traité cette question d'un cimetière. Aussi le 31 août de la même année, l'Evêque émanait le décret suivant :

JEAN LANGEVIN

Par la grâce de Dieu et du St-Siège Apostolique,
Evêque de St-Germain de Rimouski.

Vu la demande à Nous adressée de la part des fidèles de la mission de St-Pierre du Lac Matapédia, au sujet d'un cimetière dans la dite localité,

Nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1° Le cimetière sera placé entre le chemin Matapédia et le chemin de fer Intercolonial et aura cent pieds sur cinquante.

2° Nous chargeons Messire Pierre Brillant, curé de St-Moise et desservant de cette mission, de fixer l'emplacement du dit cimetière et de le faire enclore par les habitants de la mission, aussitôt que le terrain nécessaire sera donné par le Sieur Fortin, suivant la promesse qu'il en a faite.

3° La présente Ordonnance sera lue dans la chapelle et ensuite transcrite dans le Régistre des documents paroissiaux.
Donné à St-Germain de Rimouski, le 31 août 1883.

(Signé) JEAN, Ev. de St-Germain de Rimouski.

Le printemps suivant, en 1884, le cimetière était prêt. Le premier corps qui y fut inhumé fut celui d'une enfant de dix-huit mois, fille de Sieur Alphonse Lauzier et de Dame Desmerises Saucier. Décédée le 1er juin 1884, cette enfant fut inhumée le trois, en l'absence du missionnaire, et la fosse fut bénite le trois juillet suivant.

Tous les paroissiens de Val-Brillant savent que ce premier cimetière servit aux inhumations jusqu'en 1891, alors qu'on en fit la translation des corps, pour les inhumier dans le nouveau qu'on venait d'ériger au sud de la nouvelle église. Personne n'ignore non plus que ce premier cimetière était situé sur l'emplacement du Monument et du Parc du Sacré-Coeur, en face de l'église actuelle. En érigeant ce monument à cet endroit, on ne pouvait mieux utiliser ce coin de terre où nos premiers colons sont allés dormir leur dernier sommeil. Aussi ce bronze rappellera-t-il aux générations futures, non seulement la générosité des paroissiens d'aujourd'hui et leur culte pour le Sacré-Coeur de Jésus; mais encore la mémoire de ces hardis pionniers, qui n'ont pas craint de venir livrer les premiers combats aux géants de la forêt qui recouvrait la seigneurie du Lac Matapédia, il y a plus de quarante ans.

ARR. 8—*Construction de la première église. — Bénédiction de la première cloche.*

Cependant l'émigration commencée, des paroisses de la région de Trois-Pistoles, se continuait toujours. Les rapports

élogieux que les premiers colons faisaient de l'excellente qualité du sol et de l'avenir prometteur de cette nouvelle colonie étaient de nature à attirer de nouvelles recrues. En 1890, la population de la mission, maintenant érigée en paroisse, depuis l'année précédente, était de 575 âmes. Toutes les terres du premier rang étaient prises et en partie habitées, et l'on commençait à ouvrir celles du second rang.

On comprend que, dans ces conditions, la petite chapelle de trente pieds de longueur, construite en 1882, était devenue trop étroite pour la population, et on commençait à parler de faire une nouvelle construction qui répondrait mieux aux besoins du présent et à ceux de l'avenir.

Aussi le 9 janvier 1888, les habitants adressent-ils une requête à Monseigneur Jean Langevin, lui demandant de convertir la chapelle en logement pour le curé, et de construire une église et une sacristie. Le 18 du même mois, Monseigneur Edmond Langevin, Vicaire-Général, venait vérifier les allégués de cette requête, présider une assemblée des francs-tenanciers et dresser un procès-verbal *de commodo et incommodo*. Enfin, le 3 mars de la même année, l'Evêque émanait un décret de construction. On demanda des soumissions, et on accepta celle de Alphonse Rioux, charpentier, de Trois-Pistoles, pour la somme de \$5,000.00. Les travaux commencèrent au printemps et la nouvelle église était livrée au culte le 20 décembre de l'année suivante.

Notons encore un évènement important de l'année 1888. Le 18 juillet de cette année, Monseigneur Edmond Langevin, Vicaire-Général de l'Evêque de Rimouski, venait bénir solennellement, au milieu d'un grand concours de paroissiens et d'étrangers, la première cloche de la mission. Cette cloche, fondue à Baltimore, dans les Etats-Uni, pesait quatre cents livres, et avait été donnée généreusement par les habi-

tants. Le prélat consécrateur lui donna les noms de Léon-Pierre-Jean : pour honorer le pape régnant, le missionnaire du lieu et l'évêque du diocèse. Les parrains et marraines en furent : MM. Joseph Smith, marchand, Joseph Gosselin, Juge de Paix, Thomas Pelletier et Hilaire Fortin, Syndics, Joram Beaulieu, marchand, Wenceslas Michaud, Chef de la gare, et leurs épouses.

Cette première cloche, les paroissiens s'en souviennent, servit jusqu'au 8 octobre 1906. A cette date, elle céda sa place à un magnifique carillon qui fut béni solennellement, ce jour-là, par feu Monseigneur André-Albert Blais, de regrettée mémoire. Et cette fidèle messagère de Dieu et de l'Eglise, qui, pendant dix-huit ans, avait si religieusement rempli sa noble mission, fut ignominieusement remise dans un hangar, pendant six longues années... *Et nunc erudimini*... : instruisez-vous, vous qui croyez encore à la reconnaissance !...

En octobre 1912, feu Monseigneur Bossé était devenu curé de Val-Brillant. Le vénérable pasteur savait peut-être par expérience les souffrances qu'éprouvent les pauvres vieillards dont on méprise maintenant les services, pourtant si appréciés autrefois !... Aussi, il eut pitié d'elle !... Un bon matin, sans avis préalable, sans tambour ni trompette, la vieille cloche partit pour une destination inconnue... Emoi de la population qui ne savait que penser de ce départ... Mais voilà qu'un jour la rumeur commence à se répandre et à s'accréditer que la vieille aieule, toute pimpante, toute rajeunie, chantait maintenant les louanges de Dieu et de... Monseigneur Bossé, à la porte de la chapelle de St-Agricole, "sur le Gouvernement"...

Tout alla bien pendant quelque temps. "Tout nouveau, tout beau", dit le proverbe. La vieille cloche trouvait son bonheur à éveiller les échos de Nemtayé et d'Awantjish, de sa voix chevrotante; et les braves gens de la mission auraient voulu lui

entendre égrener les notes de ses *angelus*, six fois le jour... Mais cet enthousiasme de part et d'autre ne devait pas durer. Pourquoi faut-il qu'on en vienne à se lasser ainsi les uns des autres? Pourquoi tant d'amitiés ne doivent-elles durer que ce que durent les roses?...

La vieillesse est inconstante, c'est connu. La vieille cloche finit par s'ennuyer de ne plus se faire entendre qu'une fois le mois, à l'occasion de la visite du missionnaire. D'ailleurs, les paroissiens de Val-Brillant la rappelaient à grands cris et vantaient à qui mieux mieux la puissance et la beauté de sa voix. Tant il est vrai qu'il faut partir ou mourir, pour être loué!... D'autre part, le nouveau curé avait ses théories sur la façon de reconnaître les services de ceux qui ont été les premiers à la tâche et les derniers à l'honneur, qui ont semé dans les larmes, là où les autres récoltent dans l'allégresse. Toujours est-il qu'à l'automne 1916, le jour de la résurrection sonna pour notre vieille cloche. Un jour, sans avertissement, pour ne pas lui donner le temps de réfléchir, on alla la sommer de revenir à Val-Brillant, où un sort enviable lui était réservé, lui disait-on. Il y eut bien quelques légères protestations de la part des braves gens de la mission; la vieille aieule, férue de diplomatie, murmura bien elle aussi quelques regrets plus ou moins sincères; mais c'est avec joie qu'elle reprit la route du village où, pendant dix-huit ans, elle avait rempli une mission si importante et si féconde.

Et on ne l'a pas trompée notre vieille cloche: on l'a comblée d'honneurs. Elle a été intronisée solennellement dans un des clochers de la nouvelle église. De là, elle domine tout ce village et toute cette paroisse qu'elle a vus naître et grandir, et dont le développement prodigieux la remplit de satisfaction et d'orgueil. Elle voudrait bien montrer à toute cette jeunesse qui pousse à l'ombre de la flèche d'argent qu'elle fait frémir de

ses carillons, qu'elle serait encore capable de remplir, dans le secours de personne, la mission de messagère de Dieu et de son Eglise; mais elle comprend aussi que les générations succèdent aux générations, et qu'un jour vient où, comme le prophète, il faut laisser son manteau, pour en couvrir des épaules plus jeunes. Comme ces vieux chantres de nos vieilles paroisses, qui cèdent leur place à des voix plus fraîches, dans les grandes fêtes, mais qui tiennent à paraître encore au lutrin, dans des circonstances moins solennelles; notre vieille cloche se tait, dans les grandes solennités, mais elle a retrouvé son ardeur d'il y a trente-quatre ans, pour les offices ordinaires. Ce n'est plus elle qui annonce la venue des nouveaux-nés dans le monde: les jeunes d'aujourd'hui aiment tant à faire du bruit en arrivant sur la terre! Mais on a toujours recours à son ministère pour annoncer au village le décès des tout-petits. Et elle est rouée notre vieille cloche! aussi elle a tant vécu! Elle fait mine de s'attrister dans ces circonstances, mais on sent bien qu'elle se réjouit. Elle est un peu comme les grand'mères qui manifestent leur joie, quand elles voient les enfants au berceau quitter la terre, pour aller prendre leur place parmi les anges du ciel!

Mais là ne se borne pas la fonction de notre vieille cloche. C'est encore elle qui sonne l'*angelus*, tous les jours, et qui annonce les offices de semaine. Et quelle mélancolie dans sa voix, lorsqu'elle invite le peuple fidèle à venir prier pour les âmes de ceux dont elle a annoncé jadis la naissance ou le joyeux mariage! Hélas! dans quelques années, il ne lui en restera plus de ces vieux amis d'autrefois!

Alors, qu'arrivera-t-il à notre vieille cloche? Qui sait si on ne se lassera pas encore de sa pauvre voix usée? Qui sait si on ne la remisera pas encore dans un hangar?... La pauvre! elle s'en consolera, cette fois, en songeant qu'ainsi vont toutes les choses de ce monde! Que d'autres vieux amis et d'autres

vieilles choses dont on se lasse un peu tous les jours et dont on refuse maintenant les services! Elle subira le sort commun et apprendra, si elle ne le sait déjà, ce que valent les amitiés de la terre !...

ART. 9—*Erection de la paroisse. — Arrivée du premier curé résidant. — Création de la Fabrique. — Bénédiction de la nouvelle église.*

Val-Brillant est une paroisse de trente-deux ans seulement. C'est en effet en 1889 qu'un décret de l'autorité religieuse lui donnait l'existence canonique.

Le 28 avril 1889, une requête, signée par cinquante-neuf contribuables, étaient présentée à l'Evêque, pour lui demander d'ériger canoniquement la mission de St-Pierre du Lac en cure et paroisse. Le 15 août de la même année, Messire Antoine Chouinard, curé de St-Octave de Métis, venait, de la part de Mgr Jean Langevin, vérifier les allégués de cette requête et dresser un rapport *de commodo et incommodo*. Le rapport fut favorable, puisque le 19 septembre suivant, un décret canonique, dont on nous dispensera de citer le texte, érigeait "en cure et paroisse, sous le nom de St-Pierre, la mission de St-Pierre du Lac Matapédia".

Quelques jours plus tard, dans la dernière semaine de septembre, les paroissiens avaient le bonheur de voir arriver leur premier curé résidant, dans la personne de Messire Pierre Brillant, déjà leur missionnaire depuis 1881, en même temps qu'il était curé de St-Moise. Feu M. le curé Brillant avait fondé les plus belles espérances sur cette mission qu'il avait desservie et dont il avait suivi les progrès avec tant de satisfaction. Malgré son attachement pour sa paroisse de St-Moise, il n'aurait pu se résigner à voir un autre prêtre se char-

ger maintenant de celle de St-Pierre du Lac à laquelle il avait donné le meilleur de son travail et de son coeur. Monseigneur Langevin dévina ses désirs et lui offrit d'en devenir le premier curé, ce qu'il accepta avec grand plaisir. Il vint prendre possession en septembre 1889. A cette date, la nouvelle église n'était pas encore terminée, et la chapelle, qui devait être le futur presbytère, servait encore au culte divin. Aussi Messire Brillant fut reçu chez M. Jos. Gosselin, qui demeurait où réside aujourd'hui M. Nérée Roy, tout à côté de l'église.

La paroisse était érigée canoniquement et avait son curé résidant. Maintenant il fallait une Fabrique. C'est le 27 décembre 1869, que Monseigneur Jean Langevin émana le décret qui l'établissait et qui autorisait les paroissiens à élire les trois premiers marguilliers. L'élection eut lieu le 5 janvier 1890, et les Sieurs Joseph Morin, Thomas Pelletier et Sifroy Canuel furent choisis, à l'unanimité, par les contribuables, pour exercer les fonctions de premiers marguilliers de la nouvelle Fabrique.

A cette date, la nouvelle église était livrée au culte. Par lettre du 20 décembre 1889, Monseigneur Langevin avait autorisé le curé à y dire la première messe, en attendant la bénédiction qu'on pourrait faire plus tard. Le jour de Noël, on y chanta solennellement la messe de minuit, et le 22 janvier suivant, Messire Antoine Chouinard, délégué spécialement à cette fin, par l'Evêque de Rimouski, venait en faire la bénédiction solennelle.

La nouvelle église avait quatre-vingt pieds de longueur, quarante-huit pieds de largeur, et vingt-cinq pieds de hauteur, sous les lambourdes. Les plans avaient été faits par l'architecte Audet, de Lévis, et les travaux de maçonnerie et de charpenterie exécutés par le Sieur Alphonse Rioux, de Trois-Pis-toles. Les Syndics de la construction avaient été les Sieurs

Joseph Gosselin, Joseph Pelletier, Hilaire Fortin, Thomas Pelletier et Edouard Brochu.

Et voilà encore une vieille chose du passé qui n'est plus. Comme nous le rappellerons dans les articles qui vont suivre, la première église de Val-Brillant a servi au culte, de 1889 à 1916, c'est-à-dire pendant vingt-sept ans. Alors elle fut remplacée par le beau temple gothique qui mire aujourd'hui ses deux flèches d'argent dans les eaux du grand lac Matapédia. Moins heureuse que notre vieille cloche, elle a disparu complètement de la scène du monde. Mais il le fallait. "Malgré qu'elle fût bien vénérable, comme l'écrivait feu Mgr. Blais, elle souffrait d'un mal qui ne se guérit pas, la vétusté". Elle fut vendue, pour quelques dollars, aux MM. Ross, charpentiers, de Mont-Joli.

ART. 10—*Organisation civile. — Principaux évènements de 1891 à 1911.*

Enfin l'organisation de la paroisse canonique était complète. Il fallait maintenant la faire reconnaître civilement et l'ériger en municipalité. Ce fut l'oeuvre des années suivantes.

Le 18 août 1890, une proclamation de l'Honorable Auguste-Réal Angers érigeait civilement la paroisse canonique créée l'année précédente par Monseigneur Langevin, et lui donnait absolument les mêmes limites et le même territoire.

L'année suivante, on pourvut à la création d'une municipalité et au choix des premiers conseillers. C'est le lieutenant-gouverneur qui nomma lui-même nos premiers "édiles", qui furent les Sieurs : Joseph Smith, Joseph Gosselin, Pierre Joncas, Edouard Brochu, Alphonse Lauzier, Joseph Saucier et Joseph D'Amours. Les nouveaux élus se réunirent pour la première fois, le premier lundi de juillet de la même année

1891, et se choisirent un maire dans la personne de M. Joseph Smith, et un secrétaire-trésorier dans celle de M. Hilaire Fortin.

La première mesure passée par le nouveau conseil municipal fut une résolution à l'effet d'ouvrir la route dite "Route à Lauzier", en faveur des colons qui commençaient à s'établir dans les concessions du deuxième rang de la seigneurie. C'est le 25 août 1891 que fut passée cette mesure que beaucoup de contribuables regrettent un peu aujourd'hui. Il paraît que cette route aurait dû être ouverte plus à l'est, entre la terre de la Fabrique et celle de M. Ludger Blais. . . ; mais il est trop tard maintenant pour faire des récriminations, et il faut accepter le fait accompli. Dans la suite, pour accommoder les colons de cette autre partie du deuxième rang, on faisait la route appelée "Route à Saucier", et plus tard enfin, celle "Grade".

De cette date jusqu'à 1911, il n'y a vraiment rien de bien marquant à retenir dans l'histoire civile de Val-Brillant. Notons seulement que cette année là, on fit le macadamisage des chemins du village. Val-Brillant fut une des premières municipalités en bas de Québec à faire cette amélioration. Il y eut bien un peu d'opposition, comme il arrive dans l'exécution de toutes les mesures d'utilité publique; mais les travaux eurent lieu quand même, et aujourd'hui on ne regrette qu'une chose: c'est de n'en avoir pas fait davantage.

Terminons ce court article, en rappelant que dans l'été 1915, les contribuables du village obtinrent du Lieutenant-Gouverneur l'autorisation de se constituer en une municipalité distincte de celle de la campagne, sous le nom de "Municipalité du Village de Val-Brillant". Au mois de juin, on procédait à l'élection des premiers conseillers. Les élus se réunirent aussitôt et se choisirent un maire dans la personne de M. R. Nolin. M. Louis Beaulieu fut choisi comme secrétaire trésorier.

Le premier acte officiel de la nouvelle municipalité fut une résolution à l'effet de se consacrer au Sacré-Coeur de Jésus. Le même jour, la vieille Municipalité de St-Pierre du Lac passait la même mesure. La cérémonie très solennelle eut lieu en la solennité du Sacré-Coeur de Jésus, le dimanche suivant. Le maire de la paroisse, M. Joseph Sirois, et celui du village, M. Raphael Nolin, assistés des secrétaires-trésoriers des deux municipalités, vinrent, à l'issue de la messe paroissiale, lire au pied de l'autel les actes de consécration préparés pour la circonstance.

Voilà bien tout ce qui mérite d'être noté dans l'histoire de nos deux municipalités, jusqu'à ce jour. Encore une fois, c'est autour de la paroisse religieuse que se concentre toute la vie de nos paroisses de la Province de Québec. Retournons donc à celle-là.

ARR. 11—*Principaux évènements religieux, de 1892 à 1911.*

Les quelques articles qui vont suivre n'apprendront rien à nos lecteurs de Val-Brillant. Ils n'auront peut-être pour avantage que de préciser quelques dates. Mais ce mince avantage ne sera pas toutefois sans importance pour les historiographes de l'avenir. Quand on sait l'embarras que l'on éprouve, après quelques années, pour donner avec certitude la date d'un évènement, on comprend l'importance qu'il y a de les noter à mesure qu'ils se produisent, pour aider ceux qui en feront l'histoire plus tard. C'est ce que nous ferons dans les articles suivants, qui ne seront en somme qu'une énumération de faits, avec les dates de leur arrivée.

Le 30 octobre 1892, le Révérend Père Pampalon, Rédemptoriste, bénissait solennellement le nouveau cimetière que, sur l'ordre de feu Monseigneur André-Albert Blais, le nouvel évê-

que de Rimouski, on venait d'ériger au sud de la nouvelle église paroissiale. Le nouveau cimetière avait cent seize pieds de longueur, sur une largeur de soixante-onze pieds. Il devait servir aux inhumations jusqu'en juin 1915, alors qu'on érigea le cimetière actuel.

Le 8 octobre 1893, à la clôture d'une grande retraite prêchée par des Missionnaires Rédemptoristes, on planta solennellement, sur l'une des îles du lac Matapédia, qui porte depuis cette date le nom de "L'île à la Croix", une grande croix de vingt-sept pieds de hauteur. Le curé avait demandé au Président de la John Fenderson Lumber Co., propriétaires de la seigneurie, la cession de cette île à la Fabrique. On répondit qu'il était impossible d'accéder à cette demande, mais que la Compagnie permettait volontiers d'y ériger ce monument commémoratif de la grande mission. La cérémonie eut lieu un dimanche, et fut très imposante. Le Régistre des Documents Paroissiaux dit que toute la paroisse y assista.

Le 28 avril 1897, Monseigneur André-Albert Blais, répondant favorablement à une requête des paroissiens, leur permettait d'agrandir leur église de cinquante pieds, la sacristie de quinze pieds, la cuisine du presbytère de dix-huit pieds, et de parachever en même temps ces trois édifices.

Le 9 octobre 1902, le même Monseigneur Blais, spécialement invité pour cette circonstance, venait bénir un magnifique couvent que la municipalité scolaire venait de construire pour les Religieuses du Saint-Rosaire, qu'on venait d'appeler à la direction des classes de l'arrondissement du village. Que d'enfants depuis cette date, c'est-à-dire depuis plus de dix-neuf ans maintenant, sont allés chercher dans cette maison, en même temps qu'une excellente instruction, une formation bien chrétienne dont les salutaires influences se feront sentir toute la vie ! Mère M. de St-Pierre fut la première supérieure et la

fondatrice de cette mission. Après onze ans, en 1913, elle fut remplacée par Mère M. de St-Onésime, qui resta en charge jusqu'à l'automne 1920. A cette date, à la grande satisfaction des paroissiens qui l'avaient vue à l'oeuvre pendant de si longues années, Mère M. de St-Pierre revint à la direction de notre couvent. C'est elle qui occupe aujourd'hui ce poste où nous souhaitons la voir encore longtemps.

Enfin, le 28 octobre 1906, Monseigneur revenait encore à Val-Brillant. Cette fois, c'était pour y bénir le carillon de trois cloches qui, au jour des grandes solennités, appelle le peuple fidèle à la prière. Monseigneur Blais devait revenir encore dans notre paroisse, qu'il paraissait affectionner d'une façon toute particulière; mais M. le curé Brillant ne devait plus le recevoir lui-même. Bien qu'il fût encore un jeune homme sa carrière s'achevait déjà.

ART. 12—*Mort du curé Brillant.* — *Mgr. F. X. Bossé lui succède.* — *Mort de Mgr. Bossé.*

Le 11 septembre 1911 fut un jour de grand deuil pour la population de Val-Brillant. C'est avec un sentiment de profonde tristesse et de douloureuse surprise que les paroissiens apprirent la mort subite de leur curé, survenue alors qu'il se préparait à aller faire une visite. La nouvelle était si inattendue qu'on ne voulut pas y croire d'abord. Mais il fallut se rendre à l'évidence, quand on entendit les tintements tristes et prolongés du glas funèbre. La paroisse ne demanda qu'à manifester son chagrin, qui était bien sincère. Depuis trente ans, le curé Brillant desservait cette paroisse qu'il avait vue naître et grandir. Ces fidèles, il les avait baptisés ou mariés pour la plupart. En tout cas, pendant de longues années, il avait été pour tous un conseiller, un ami et un père. On

n'oubliait pas cela : aussi les témoignages de regret n'étaient pas équivoques.

Monseigneur A. A. Blais se fit un devoir d'assister aux funérailles de celui qu'il appelait toujours avec grande bienveillance "le bon Père Brillant", chanta lui-même la messe funèbre et voulut faire l'éloge du défunt. Le corps du vénéré fondateur fut déposé sous l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église qu'il avait construite, et embellie quelques années plus tôt. En 1916, il fut transporté, avec celui de son successeur, Mgr Bossé, dans la vaste chapelle sépulcrale de la nouvelle église.

Messire R. Charest, aujourd'hui curé de St-Antoine de Padoue, qui était alors vicaire du curé décédé, demeura desservant de la paroisse jusqu'à l'arrivée de Mgr Bossé, au mois d'octobre de la même année.

Monseigneur François-Xavier Bossé, Camérier Secret de Sa Sainteté, et curé de Ste-Adélaïde de Pabos, lui succéda. Arrivé ici en octobre 1911, il présida aux réparations que l'on fit, l'été suivant, à la vieille église.

Ce devaient être ses seuls travaux à Val-Brillant. Le dimanche, 28 juillet de cette année, la mort venait le terrasser soudainement, lui aussi. Rien pourtant ne pouvait laisser prévoir une fin si subite. Il avait adressé la parole trois fois à sa paroisse en cette journée, et se préparait à partir dans la nuit pour faire une visite à ses parents de Ste-Anne de la Pocatière et de la région. Ce n'est que le lendemain que les paroissiens, en entendant sonner le glas funèbre, apprirent qu'ils venaient de perdre encore un curé. Monseigneur Blais vint l'inhumér à côté de son prédécesseur, dans le caveau de la vieille église, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles.

Messire A. J. B. Rioux, aujourd'hui curé de Ste-Anne des Monts, qui était alors son vicaire, desservit la paroisse jusqu'à l'arrivée du successeur, au mois d'octobre de la même année.

ART. 13—*Principaux évènements religieux, de 1912 jusqu'aujourd'hui.*

Le troisième curé de Val-Brillant, le curé actuel, fut l'abbé Joseph-Désiré Michaud, ci-devant curé de St-Godefroy, dans la Baie-des-Chaleurs. Nommé le 6 septembre 1912, il vint prendre possession le premier dimanche d'octobre suivant. Rappelons brièvement les principaux faits religieux qui se sont passés dans la paroisse depuis cette date.

Le 4 février 1913, Mgr. André-Albert Blais venait bénir solennellement les grandes orgues que la paroisse venait d'acquérir de la maison Casavant Frères, de St-Hyacinthe. Monseigneur voulut dire lui-même le rôle de l'orgue dans un temple catholique, et féliciter les paroissiens de leur zèle et de leur générosité pour l'ornementation de la maison de Dieu. Le soir, il y eut grand concert sacré, sous la direction habile de feu Edgar Beaulieu, alors organiste de l'église de Mont-Joli, avec le concours de jeunes artistes de la paroisse.

Cette même année, la corporation scolaire fit construire la belle école à trois étages, occupée maintenant par les Petits Frères de Marie, où nos jeunes garçons vont, depuis deux ans bientôt, recevoir une éducation virile et une instruction solide. Les travaux commencés au printemps, sous la direction de feu Emile Fortin, décédé l'année suivante, furent terminés à l'automne. La maison fut occupée pendant plusieurs années par les Religieuses du St-Rosaire, qui continuaient à diriger les classes des garçons, en même temps que celles des filles. Mais, à l'automne 1919, les Petits Frères de Marie venaient prendre

la direction de cette école. Le Cher Frère Eudoxe en fut le premier directeur. Espérons qu'il restera longtemps attaché à cette fonction.

En 1913, on commença à agiter la question de la construction d'une nouvelle église. Pour l'histoire, il ne sera peut-être pas inutile de résumer brièvement les circonstances et les procédures qui ont amené cette construction dont tous les paroissiens sont si fiers aujourd'hui.

Au printemps 1913, on parla, dans quelques sessions de la fabrique, de faire exécuter de grandes réparations au lambris extérieur de l'église, qui paraissait assez endommagé. Mais on ne s'entendait pas bien à ce sujet. Certains fabriciens étaient d'avis qu'on devrait faire un revêtement en brique. D'autres prétendaient que la charpente était trop endommagée et qu'il serait peut-être imprudent de faire trop de dépenses sur cette construction déjà vieille. D'autres enfin disaient qu'on avait déjà fait subir assez de réparations à cette église, et qu'il valait mieux reconstruire. Pour accorder ces opinions contradictoires, le curé convoque une assemblée, le 11 mai 1913, et propose aux fabriciens de prendre l'avis d'un architecte à ce sujet. On passe à l'unanimité une résolution dans ce sens. L'Évêque approuve cette résolution, le 16 du même mois, et le 3 juin, M. l'architecte P. Lévesque vient faire l'inspection demandée. Son rapport propose trois modes de réparations, mais n'en recommande aucun, parce que l'église menace ruine et qu'il vaut mieux la reconstruire. Le 19 juillet, M. Jobin, Inspecteur des Edifices Publics de la Province de Québec, déclare que le temple est devenu dangereux pour les occupants et ordonne aux fabriciens de prendre des mesures pour que la vie des paroissiens ne soit plus menacée. Il n'y avait plus à hésiter. Le 17 août de la même année, une requête, couverte des signatures de plus des

quatre-cinquièmes des contribuables, était présentée à l'évêque, demandant la construction d'une nouvelle église en pierre. Le 25 septembre, le chanoine F.-X. Ross, Principal de l'Ecole Normale de Rimouski, venait en vérifier les allégués et dresser procès-verbal. Enfin le 23 octobre, Mgr. l'Evêque émanait son décret canonique permettant la construction. On demanda immédiatement des soumissions. Au mois de novembre, la soumission du Sieur Joseph Couture, de Lévis, au montant de \$67,500.00 était acceptée par les Syndics de la construction qui furent les Sieurs Joseph Gosselin, Joseph Saucier et Gonzague D'Amours. Les travaux commencèrent le printemps suivant, 1914, et le 4 octobre de la même année, Mgr. A.A. Blais venait bénir la pierre angulaire. Le document suivant, signé en double, fut renfermé dans la pierre bénite avec toute la pompe de la liturgie catholique.

“L'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatorze, le dimanche, quatrième jour du mois d'octobre, en la fête de Notre-Dame du Saint Rosaire, dans l'après-midi;

Sa Sainteté Benoît XV, Pape, étant Chef Suprême de la Sainte Eglise Catholique Romaine;

Sa Majesté Georges V étant roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et Empereur des Indes;

Son Excellence Monseigneur Pélégri Stagni, Archevêque d'Aquila, étant Délégué Apostolique au Canada;

Son Eminence Louis-Nazaire Cardinal Bégin, Archevêque de Québec, étant Métropolitain de la Province Ecclésiastique de Québec;

Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais étant évêque de St-Germain de Rimouski;

Sir François Langelier étant Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec;

Le Sieur Herménégilde Boulay étant représentant du comté de Rimouski à la Chambre des Communes d'Ottawa ;

Le Sieur Donat Caron étant représentant du comté de Matane à la Législature de Québec ;

Messire Joseph-Désiré Michaud étant curé de la paroisse de St-Pierre du Val-Brillant ;

Le Sieur Lucien Morin étant Marguillier en exercice de la Fabrique de cette paroisse ;

Le Sieur Joseph Gosselin étant président de la Corporation des Syndics nommés pour cette construction ;

Le Sieur Joseph Sirois étant Maire de la Municipalité civile de St-Pierre du Lac Matapédia ;

Nous, soussigné, Evêque de St-Germain de Rimouski, avons béni, avec les cérémonies prescrites, la pierre angulaire de la nouvelle église de St-Pierre du Val-Brillant. La nouvelle dite église, construite en pierre, par le Sieur Joseph Couture, de Lévis, sur des plans tracés par le Sieur René-P. Lemay, de Québec, aura cent quatre vingt-douze pieds de longueur, soixante-huit pieds de largeur, avec un transept de cent un pieds, et quarante pieds de hauteur, au-dessus des lambourdes. Ces mesures seront prises en dedans. Les Syndics nommés pour cette dite construction ont été les Sieurs Joseph Gosselin, Joseph Saucier et Gonzague D'Amours. Les travaux commencés en mai 1914 devront être terminés à l'hiver 1915.

Ont été présents à cette cérémonie plusieurs membres du clergé et un grand nombre de fidèles qui ont signé avec nous, ainsi que le curé, l'architecte, le constructeur et les syndics.

Le présent document, après avoir été fait et signé en double, a été enfermé dans une bouteille en verre, cachetée de cire, qui a été scellée dans la pierre angulaire de la dite église. Cette pierre, marquée de deux croix, a été maçonnée ensuite à l'angle

est de la façade, dans le cordon du contre-fort, à quatre pieds au-dessus du niveau du sol.

Fait à St-Pierre du Val-Brillant, les jour et an que dessus.

(LES SIGNATURES).

Malgré les termes du contrat, la nouvelle église ne put être livrée au culte qu'à l'automne 1916. Le 25 novembre de cette année, après autorisation préalable de l'Évêque, on y chantait la première grand'messe, et le 19 août de l'année suivante, Monseigneur A. A. Blais venait en faire la bénédiction solennelle. Voilà l'histoire de cette construction, l'une des plus importantes et des plus belles du diocèse et même de la Province. Quand elle sera décorée à l'intérieur, ce qui ne devra pas tarder, les paroissiens de Val-Brillant n'auront rien à envier aux autres paroisses du diocèse, pour leurs édifices religieux.

En même temps que l'on construisait l'église, on édifiait aussi un beau presbytère en brique, sur des plans tracés par Monsieur Oscar Beaulé, jeune architecte de Québec. Commencé au printemps 1915, par le Sieur Joseph Couture, de Lévis, il était terminé, et livré au curé au commencement de janvier 1916.

Il fallait aussi un nouveau cimetière pour remplacer l'ancien, qui était absolument rempli. Ce fut le 19 septembre 1914, que l'Évêque, sur requête des contribuables, émana son décret d'érection. On commença immédiatement les travaux qui furent faits au moyen de corvées et de souscriptions volontaires. Le 13 juin de l'année suivante, 1915, un dimanche, après la messe paroissiale, le curé, autorisé par l'Évêque, en fit la bénédiction solennelle devant toute la paroisse réunie. Le nouveau cimetière de Val-Brillant, un des plus beaux du diocèse, a deux

cents pieds de longueur et deux cents pieds de largeur. Une étendue de cent pieds carrés a été affectée aux lots de famille qu'on a fait clore, tous de même façon, avec des blocs de granit et des chaînes d'acier.

Le 6 juillet 1919, on faisait à Val-Brillant la clôture d'une grande retraite prêchée par les RR. Pères Doyon et Barillac, Dominicains, du couvent de St-Hyacinthe. C'était le jour proclamé par les Autorités religieuses et civiles du pays, comme jour d'action de grâce, pour remercier le Dieu Tout-Puissant d'avoir mis fin aux horreurs de la grande guerre et rendu au monde la paix tant désirée. On bénit, ce jour-là, un Monument à Notre-Dame de la Paix, érigé par les paroissiens, dans les jardins du presbytère. Le R. Père Doyon fit, au pied du Monument, une superbe allocution de circonstance. Une foule très considérable tant de la paroisse que de l'étranger, assistait à cette brillante cérémonie.

Enfin, le 20 juin 1920, encore à l'occasion de la clôture d'une retraite prêchée par le T. R. Père H. Martin, Prieur du Couvent de St-Hyacinthe et le R. Père Doyon, aussi du même couvent, on bénissait solennellement, sur la place de l'église, au centre d'un parc qu'on est actuellement à aménager, un superbe Monument au Sacré-Coeur, don généreux de tous les paroissiens. Une foule de plus de deux mille personnes assistaient à cette cérémonie présidée par le curé. Le T. R. Père Martin fit une vibrante allocution au pied du Monument sanctifié par les prières liturgiques.

Et voilà, chers lecteurs, l'histoire de Val-Brillant. Elle n'est pas longue, et c'est heureux pour le lecteur de ces pages, plus encore pour celui qui a dû les rédiger, et encore davantage peut-être pour les paroissiens, s'il est vrai que les peuples heureux sont ceux qui n'ont pas d'histoire. . . .

APPENDICE

aux "Notes Historiques sur la paroisse
de Val-Brillant."

I

Les Missionnaires et Curés de Val-Brillant.

Révérénd Messire Pierre Brillant, Missionnaire....1881-1889
Révérénd Messire Pierre Brillant, Curé.....1889-1911
Monseigneur François-Xavier Bossé, C.S. SS.,.....1911-1912
Révérénd Messire Joseph-Désiré Michaud.....1912

II

Les Marguilliers de Val-Brillant.

MM. Germain Gendron	}	Syndics de la mission...1883-1889
Sifroy Canuel		
Ignace Lavoie		
MM. Joseph Morin	}	Premiers marguilliers..1890
Thomas Pelletier		
Sifroy Canuel		
Hilaire Fortin... ..1890		
Pierre Côté... ..1891		
François-Xavier Bélanger... ..1892		
Joseph D'Amours... ..1893		
Jean-Baptiste Gendron... ..1894		

Vénérand Pelletier... ..	1895
Etienne Couture... ..	1896
Cyprien Pelletier... ..	1897
Josaphat Bélanger... ..	1898
Joseph St-Amand... ..	1899
Alphonse Roy dit Lauzier... ..	1900
Napoléon Roy dit Lauzier... ..	1901
Joseph Fortin... ..	1902
Joseph Rioux... ..	1903
Damase Turgeon... ..	1904
Emile D'Amours... ..	1905
Victor Thériault... ..	1906
Elie Lavoie... ..	1907
Joseph Gosselin... ..	1908
Léon Saucier... ..	1909
Cyprien Caron... ..	1910
Lucien Morin... ..	1911
Nicolas Côté... ..	1911
Ignace Lavoie... ..	1912
Alphonse Tremblay... ..	1913
Fortunat St-Amand... ..	1914
Joseph-François Pelletier... ..	1915
Jean-Baptiste Fournier... ..	1916
Alphonse Ouellet... ..	1917
Sévérin Canuel... ..	1918
Zénon Dubé... ..	1919
Fortunat Pâquet... ..	1920
Pierre Roy dit Lauzier... ..	1921

III

Les Maires et les Secrétaires-Trésoriers
de St-Pierre du Lac

Les Maires

MM. Joseph Smith...	1891-1892
Joseph Gosselin...	1892-1893
Etienne Couture...	1893-1895
Clovis St-Amand...	1895-1896
Hilaire Fortin...	1896-1899
Arthur Côté...	1899-1903
Fortunat St-Amand...	1903-1904
Emile Fortin...	1904-1913
Joseph Sirois...	1913-1916
Philéas Rioux...	1916

Les Secrétaires-Trésoriers.

MM. Hilaire Fortin...	1891
Alphonse Rioux...	1891-1904
Emile Caron...	1904
Louis Beaulieu...	1904-1918
Elisée Bélanger...	1918
Amédée St-Pierre...	1918
Arthur J. Brochu...	1918

IV

Les Maires et les Secrétaires-Trésoriers du
Village de Val-Brillant.*Les Maires*

MM. Raphael Nolin...	1915-1916
Joseph Gosselin...	1916-1917
Napoléon Lepage...	1917-1919
Pierre Fortin...	1919-1921
Nérée Roy...	1921

Les Secrétaires-Trésoriers

MM. I. H. Langlais...	1915-1916
Louis Beaulieu...	1916

*APPENDICE**aux "Notes Historiques sur la Seigneurie"*

(A)

COUR SUPERIEURE

Le vingt-deuxième jour du mois de septembre 1882.

J. W. BARTHOLOMEW,

Demandeur principal

vs.

JOSEPH GAGNON

Défendeur

&

JOSEPH GAGNON

Demandeur en garantie

&

JULES D'AMOURS,

Défendeur en garantie et
intervenant.

Preuve de la part du défendeur en garantie et intervenant en cette cause, Edouard Pouliot, ancien cultivateur, de Fraser-ville, dans le District de Kamouraska, âgé de 71 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit:

Je ne suis ni parent, ni allié, ni serviteur des parties en cause, ni domestique d'aucune d'elles, et je ne suis pas intéressé dans l'évènement de ce procès. Je ne connais pas le

demandeur et le défendeur Gagnon, mais je connais l'intervenant.

Je demeure à Fraserville depuis décembre dernier. Auparavant, je demeurais à Rimouski, j'y ai demeuré cinquante-neuf ans.

Je sais où est la Seigneurie Matapédia dont il est question en cette cause; j'ai passé le long du Lac Matapédia, dans la dite Seigneurie, plusieurs fois.

Le chemin de fer Intercolonial du Canada traverse la dite Seigneurie. Depuis environ dix à douze ans, c'est-à-dire depuis la construction du dit chemin de fer Intercolonial, il est question de la Seigneurie du Lac Matapédia et d'un Monsieur Bartholomew comme propriétaire et dont Monsieur Pierre-Louis Gauvreau se disait l'agent. C'est dans ce temps là que j'ai entendu parler dans le public pour la première fois de la question de la seigneurie Matapédia et des messieurs Bartholomew comme propriétaires. Avant ce temps là, je n'avais pas entendu parler de la Seigneurie Matapédia.

Question.—Dans le public était-il question de la seigneurie Matapédia comme seigneurie, ou qu'en disait-on avant ce temps-là ?

Réponse.—A ma connaissance, il n'était pas question du tout que ce fut en seigneurie. Ça passait pour appartenir au gouvernement. Longtemps avant cela, il s'est fait des chantiers le long du Lac Matapédia, il y a environ trente ans, et ce, à ma connaissance comme ceci. Il y avait un Pierre Brochu qui demeurait près du Lac Matapédia, je suis allé y porter de l'avoine que lui avais vendue, pour un chantier qu'il voulait faire le long du dit lac, me disait-il. Rendu chez le dit Brochu, j'ai rencontré des Anglais du Nouveau-Brunswick qui m'ont dit faire un chantier vers le bas du Lac Matapédia.

Je me rappelle quand Pierre Brochu a été s'établir sur le bord du Lac Matapédia, il y a environ quarante-cinq ans. Dans ce temps là, il n'était pas question de Seigneurie Matapédia; je n'en ai pas entendu parler du tout.

La Seigneurie Matapédia est à environ quinze lieues de Rimouski. S'il avait été question de Seigneurie Matapédia ou de propriétaire de la dite Seigneurie Matapédia dans le public, je pense que j'en aurais entendu parler. Au contraire, j'ai toujours entendu dire que c'était un terrain du gouvernement.

Le lac Matapédia était aussi appelé Lac à Brochu.

Transquestionné

Depuis environ dix à douze ans, M. P. Ls. Gauvreau, à ma connaissance, se disait et agissait comme agent des messieurs Bartholomew.

Je suis allé au Lac Matapédia pour la première fois, il y a environ trente ans, et je n'y suis retourné ensuite, pour la seconde fois, que vingt ans après, il y a environ neuf ans. Je n'ai aucune connaissance personnelle que du bois ait été coupé dans la seigneurie. Quand j'y suis allé, il y a trente ans, je n'ai vu personne couper du bois, excepté Brochu qui en coupait pour son usage et qui avait aussi un moulin à scie pour lui-même, mais j'ai entendu dire qu'il n'avait pas fait le chantier dont il m'avait parlé, vu qu'il n'avait pas trouvé de bois.

Les terrains qui avoisinent la Seigneurie sont en townships et la propriété du gouvernement.

Je ne me suis jamais occupé de cette Seigneurie; mais avant que M. Gauvreau agisse comme l'agent des MM. Bartholomew, je n'en ai jamais entendu parler comme Seigneurie.

Re-examiné

Je pense que si quelqu'un s'était annoncé comme propriétaire de la Seigneurie avant que M. Gauvreau agisse comme agent des MM. Bartholomew, j'en aurais entendu parler, quoique ça s'établissait guère par là dans le temps.

La présente déposition étant lue au témoin, il y persiste, déclarant qu'elle contient la vérité, et a signé.

(Signé) ED. POULIOT.

(B)

COUR SUPERIEURE

Le vingt-deuxième jour du mois de septembre 1882.

G. W. BARTHOLOMEW

Demandeur

vs

JOSEPH GAGNON

Défendeur

&

JOSEPH GAGNON

Demandeur en garantie

&

JULES D'AMOURS,

Déf. en gar. et interv.

Preuve de la part du défendeur en garantie et intervenant en cette cause, George April, rentier, de la paroisse de St-

Antonin, dans le district de Kamouraska, âgé de 75 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles dépose et dit :

Je ne suis ni parent, ni allié, ni serviteur des parties, ni domestique d'aucune d'elles; je ne suis pas intéressé dans l'évènement de ce procès. Je ne connais pas le demandeur et le défendeur Gagnon; je connais l'intervenant depuis hier seulement.

Je connais le lac Matapédia depuis cinquante-cinq ans. J'ai travaillé comme *foreman* à l'ancien chemin Matapédia. Je connais le terrain de la seigneurie Matapédia. J'ai travaillé alors trois à quatre mois au dit chemin.

Dans le temps, il n'y avait personne d'établie dans la dite seigneurie de Matapédia. Ça passait pour appartenir au gouvernement, sur la Couronne. C'étaient les officiers anglais qui conduisaient les travaux du chemin. Le gouvernement, c'est-à-dire le capitaine Wolfe, qui était le conducteur en chef des travaux du chemin Matapédia, m'a alors offert un lot de cent vingt acres sur le bord du lac Matapédia, en haut du Lac, et cent piastres par année, si je voulais y tenir un poste, j'ai refusé.

Pendant tout le temps que j'ai travaillé là, je n'ai pas entendu parler de seigneur ni de seigneurie, et personne ne s'est, à ma connaissance, montré comme propriétaire de la dite seigneurie. Dans le temps ça passait pour appartenir à la Couronne.

Je ne suis pas retourné dans la Seigneurie depuis cette date. Le dit Capitaine Wolfe conduisait les travaux pour le gouvernement, et il m'a fait cette offre pour le gouvernement.

Transquestionné

Ce chemin Matapédia dont j'ai parlé venait au Grand Métis, au fleuve St-Laurent; il traversait la seigneurie des Dames

Drapeau environ deux lieues. Dans la seigneurie des Dames Drapeau, c'est le gouvernement qui avait fait faire le chemin, de la même manière que dans la seigneurie Matapédia. A cette date, il n'y avait alors d'établis que la concession le long du fleuve et le village des Ecossais.

Ce chemin a été fait dans un terrain en bois debout au fleuve. Ça fait environ cinquante-cinq ans de cela. J'y suis retourné l'année suivante et me suis rendu à Ristigouche, mais je n'y suis pas retourné depuis. Le poste que voulait établir le capitaine Wolfe était un poste pour les voyageurs qui auraient à se servir du chemin.

Re-examiné :

Voici ce qui me fait dire pourquoi le chemin traversait la seigneurie des dames Drapeau. Je suis remonté du fleuve St-Laurent avec l'arpenteur Fournier qui traçait le chemin, et rendu à un certain endroit, il me dit : ici c'est à peu près le fronteau de la seigneurie des Drapeau et ensuite on prend sur le gouvernement. C'est ce que M. Fournier m'a dit. Ce chemin portait le nom de chemin du gouvernement vu qu'il était fait par le gouvernement.

La présente déposition étant lue au témoin, il y persiste déclarant qu'elle contient la vérité et a signé.

(Signé) GEORGE APRIL.

(C)

Preuve de la part du Demandeur en cette cause.

Georges W. Bartholomew, de Hartford dans l'Etat du Connecticut, Ecuyer, maintenant à Québec, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Q. Résidez-vous à Hartford, dans le Connecticut ?

R. Hartford-Connecticut.

Q. Etes-vous venu à Québec expressément pour rendre témoignage en cette cause ?

R. Oui, Monsieur.

Q. Avez-vous été autrefois propriétaire de la seigneurie de Matapédia, et êtes-vous le Mons. G. W. Bartholomew mentionné dans une copie d'un acte de vente de Alfred Gill à George W. Bartholomew, portant la date du 30 août 1858, et produit dans cette cause comme exhibit No. 8 du Demandeur ?

R. Oui.

Q. Est-ce que l'original dont cet exhibit est une copie a déjà été entre vos mains ?

R. Oui, Monsieur.

Q. Savez-vous où est cet original maintenant ?

R. Je ne le sais pas, Monsieur.

Q. Avez-vous déjà eu occasion de faire des recherches pour le trouver, et avez-vous des raisons de croire qu'il a été perdu ?

R. Nous l'avons cherché beaucoup, sans succès, et je crois qu'il a été perdu ou détruit par un accident ou autrement.

Q. Avez-vous continué à être le possesseur de cette propriété, et combien de temps ?

R. J'ai été possesseur, je crois, jusqu'en 1872. En référant aux actes de vente, je pourrai vous dire les dates.

Q. Référez à l'exhibit No 5 du Demandeur en cette cause, lequel est un acte de vente par G. W. Bartholomew à G. O. Holbrooke, portant la date du 15 août 1872, et passé devant Gauvreau, Notaire à Rimouski, et dites si vous n'avez pas, par cet acte de vente, transporté cette propriété au dit G. O. Holbrooke ?

R. En effet.

Q. Qu'était ce M. Holbrooke qui acquit votre propriété ?

R. Il était professeur à Trinity College, à Hartford.

Q. Était-il votre parent, ou avait-il quelque relation d'affaires avec vous ?

R. Non, Monsieur.

Q. Voulez-vous préciser les circonstances dans lesquelles vous avez fait cette vente ?

R. Je l'ai faite, parce que ce M. Holbrooke parlait le français mieux que moi, et pour lui donner une chance de faire de l'argent. Son collègue lui donnait de longues vacances, pendant lesquelles il aurait eu le temps de s'occuper de la vente de cette propriété.

Q. Et vous vouliez lui fournir une occasion de faire de l'argent ?

R. Oui, Monsieur. C'était mon principal objectif.

Q. A-t-il acheté votre seigneurie dans le but de la revendre ?

R. Oui. Je lui dis que certaines personnes avaient entamé des négociations avec moi, dans le but de l'acquérir, et qu'en les approchant, il leur revendrait et ferait un bon profit.

Q. De quelle façon vous a-t-il payé ?

R. Partie en argent et partie en obligations qu'il me donna à moi et à mon fils, lesquelles me furent ensuite transférées et garanties par une hypothèque en faveur de mon fils, qu'il consentit à ma demande.

Q. Votre vente à Holbrooke était-elle absolument *bona fide*, et n'a-t-elle pas été faite pour une autre fin que celle que vous avez mentionnée ?

R. C'était une vente *bona fide*. Je ne pensais jamais revenir en possession de ce domaine.

Q. D'après ce que vous saviez alors, avez-vous supposé que Holbrooke vendrait probablement bientôt la propriété ?

R. Oui.

Q. Et qu'arriva-t-il ensuite ?

R. Il arriva que M. Holbrooke, n'ayant pas réussi à vendre, ne put faire ses paiements.

Q. Et qu'avez-vous fait ?

R. Mon fils a forclos son hypothèque.

Q. M. Holbrooke vit-il encore ?

R. Oui.

Q. Où ?

R. A Hartford, Connecticut.

Q. Pendant que vous étiez possesseur de cette seigneurie, et avant votre vente à Holbrooke, avez-vous fait d'autres transactions à son sujet, et particulièrement avec un M. Ezra Clark ?

R. Ce M. Ezra Clark faisait des affaires à New-York. Il me dit qu'il était en relation d'affaires avec des personnes qui résidaient en Europe, ou qui étaient elles-mêmes en relation avec des personnes résidant en Europe; et que, par leur intermédiaire, on pourrait négocier la vente de la seigneurie, en Angleterre, à un prix très avantageux. Je consentis à vendre pour un certain prix, mais avec l'entente qu'il tâcherait de dépasser ce prix autant qu'il le pourrait. En vue de cela, je fis un acte de vente à Clark, et celui-ci en fit un autre en faveur d'un certain Alexandre Knapp. Ces actes furent déposés à la London Joint Stock Bank.

Q. Expliquez les circonstances dans lesquelles ces actes furent déposés à la banque.

R. Le dit acte n'était pas fait en double, suivant la coutume américaine, et reconnu devant le consul britannique. Des instructions écrites avaient été adressées à la Banque de ne pas livrer ces actes, à moins qu'un montant déterminé d'argent n'y fut déposé.

Q. Pouvez-vous produire ces actes ?

R. Oui, Monsieur.

Q. Voulez-vous le faire ?

R. Oui. Voici ces deux documents: ils sont marqués respectivement exhibit A-1 et A-2 du Demandeur.

Q. Dites maintenant, s'il vous plaît, les circonstances dans lesquelles ces actes vous ont été retournés ?

R. Au bout de quelque temps, comme aucune somme d'argent n'avait été déposée, je demandai à mon ami Cyrus W. Fild, alors en Angleterre, de me retourner ces actes. Nous payâmes les frais de nos avocats, à peu près neuf livres, et ils me furent retournés à Hartford. Ces actes restèrent entre mes mains jusqu'à mars 1867. J'allai alors en Europe. M. Knapp et M. Gardner, un de ses amis, apprirent que j'étais à Londres et me dirent qu'ils pouvaient alors me négocier une vente. Je leur dis que la propriété n'était pas encore vendue et que je les favoriserais, s'ils pouvaient la vendre pour moi. J'écrivis alors à M. Clark, en ce pays, et j'obtins de lui la permission de me servir des mêmes actes. Je les fis déposer chez J. S. Morgan & Co., Banquiers à Londres, avec ordre de ne les livrer que si l'argent était déposée à la Banque dans les trente jours. Après le trentième jour, on me demanda une extension de temps, et j'en donnai une courte. Quelques mois plus tard, comme rien n'avait été payé, j'ordonnai à Morgan de me retourner mes actes, qui furent annulés.

Q. Depuis ce temps, ces actes sont toujours restés en votre possession ?

R. Ils ont été en ma possession. Aucun titre n'a été passé à leur sujet et je n'ai retiré aucun argent.

Q. Ont-ils toujours été en dehors de votre possession ou de celle de vos agents ?

R. Jamais ils n'ont été en dehors de ma possession ou de celle de mes agents.

Q. Avez-vous, à la requête de M. Knapp, autorisé les MM. Morgan ou leurs avocats à en laisser faire une copie ?

R. Oui. Knapp me dit que son aviseur voulait voir la forme de ces actes. Je refusai de les mettre entre ses mains, mais j'autorisai J. S. Morgan & Co. à en donner une copie sans signatures et sur laquelle on écrivait "*copies and not to be recorded or used*", ou quelque chose dans le même sens.

Q. Etes-vous sûr que cela a été fait ?

R. Oui.

Q. Savez-vous si la copie qui est produite dans cette cause comme exhibits 1 et 2 de l'Intervenant, est une de celles que vous avez autorisé Knapp de faire ?

R. Cette copie n'est pas celle que j'ai autorisée. Je produis les copies que j'ai autorisées, et qui me furent retournées ensuite par Morgan. Ce sont les exhibits A-3 et A-4 du Demandeur.

Q. Avez-vous en votre possession des lettres de Knapp ou d'autres personnes, qui tendraient à confirmer ce que vous venez de dire ?

R. J'en ai, mais je veux que la Cour les conserve pour y référer plus tard, s'il en est besoin. Je ne veux pas les perdre de vue, et j'exige que la Cour me les remette, quand la cause sera instruite. Je produis d'abord une lettre de MM. J. S. Morgan & Co., datée du 2 novembre 1867 et adressée à

moi, m'annonçant l'expédition de ces documents. Il est marqué Exhibit A-5 du Demandeur. Je produis aussi une lettre datée du 28 avril 1868, adressée par A. Knapp à J. S. Morgan & Co. C'est l'Exhibit A-6 du Demandeur. Je produis aussi une lettre adressée à Ezra Clark, Ecuyer, par le dit A. Knapp, datée de Londres, le 25 mars 1868, etc. . .

Q. Dans l'intervalle entre 1867 et la date de votre vente à Holbrooke, avez-vous eu quelque communication de Knapp au sujet de sa prétendue acquisition de la propriété ?

R. Une demande d'extension de temps.

Q. Avez-vous eu quelque communication de lui après la date de sa prétendue vente à Cameron ?

R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Vous n'avez rien reçu contenant quelque allusion à cette vente ?

R. Je ne me rappelle pas avoir reçu bien de tel. Je ne crois pas qu'il soit possible qu'il m'ait écrit à ce sujet, sans que je puisse m'en rappeler.

Q. Depuis que vous êtes devenu propriétaire de cette seigneurie, après l'avoir achetée de M. Gill, jusqu'à la date de votre vente à Holbrooke, avez-vous employé quelqu'un comme votre agent pour voir aux intérêts de votre propriété ?

R. M. Pierre L. Gauvreau, Notaire, de Rimouski.

Transquestionné.

Q. A quelle époque et pendant combien de temps les originaux de ces actes de vente sont-ils restés à Londres ?

R. Ils ont été retirés d'abord de la "London Joint Stock Bank" en mars ou avril 1864, et en 1867, à ma requête, ils ont été envoyés à J. S. Morgan & Co.

Q. Et jusqu'à quel temps sont-ils restés là ?

R. Jusqu'au 2 novembre 1867. A cette date, ces Messieurs les remirent à M. I. I. Goodwin, de Hartford, qui me les apporta de Londres.

Q. Comment pouvez-vous expliquer alors que la copie désignée sous le nom de Exhibit 1 et 2 de l'Intervenant en était faite en 1868 ?

R. En supposant que M. Knapp, hors de ma connaissance, en a fait une copie d'une autre copie qui ne lui avait remise que pour lui permettre d'examiner la teneur du marché proposé. Dans quelques-unes de ses lettres, M. Knapp disait qu'il ne pouvait se servir des copies qu'il avait acquises de M. Morgan, et que par conséquent, il lui en faudrait d'autres.

Q. Comment pouvez-vous expliquer qu'il ait pu obtenir la vraie copie de l'original ?

R. Je crois que c'est une fraude.

Q. Ainsi, vous êtes sûr que vous aviez l'original en votre possession, en 1868 ?

R. Je l'avais, je puis le jurer. Je sais ce que je dis.

Q. Ces papiers sont demeurés à Londres depuis 1860 jusqu'à 1867 ?

R. Non. Monsieur.

Q. Ils n'y sont pas restés tout le temps ?

R. Ils furent d'abord retirés de la Banque, en 1864, et y furent déposés de nouveau pendant une partie de l'année 1867. En 1867, j'étais en Europe.

Q. Avez-vous vu M. Cameron en ce pays ?

R. Oui, je l'ai vu à Québec.

Q. Vous a-t-il produit cet original d'un acte de vente que Knapp lui avait consentie, et qui est l'Exhibit 3 de l'intervenant ?

R. Non, Monsieur. Je dois dire que je ne me rappelle pas d'avoir jamais vu ce document.

Q. Je vous demande si, en 1872, *avant* la vente à Holbrooke, vous n'avez pas vu M. Cameron ?

R. *Après* la vente à Holbrooke, en autant que je puis me rappeler, j'ai vu M. Cameron en cette ville. Il me dit qu'il avait fait ce qu'il appelait une acquisition de M. Knapp. Il me dit que lui, Cameron, était un pauvre homme et qu'il ne pouvait pas perdre l'argent qu'il avait donné à Knapp; qu'il ignorait si ce Knapp était un homme honnête ou non; et que si je voulais lui donner un peu d'argent pour payer ses dépenses de voyage, il abandonnerait toutes ses réclamations contre moi. Je lui répondis qu'il n'avait aucun titre et que je ne lui donnerais pas un seul sou; que je contesterais toute réclamation qu'il pourrait faire, et que si je mettais la main sur Knapp, je le ferais emprisonner, si la loi du Canada me le permettait. Voilà tout ce que je lui dis, si ma mémoire est bien fidèle.

Q. Après la vente à Holbrooke, il y eut une obligation de \$60,000.00 faite en faveur de votre fils ?

R. Oui, Monsieur. Je n'en sais pas le montant précis, mais les actes le disent.

Q. La vente fut faite le 16 août 1872? devant Gauvreau?

R. Les actes le disent.

Q. Je vois que la vente consentie par vous à M. Holbrooke est datée du 16 août 1872, pour les deux seigneuries de Métis et de Matapédia, et *pour la somme de dix mille piastres seulement*. Je vois ensuite que l'acte d'obligation en faveur de votre fils est daté du 5 octobre de la même année, pour une somme de *soixante mille piastres*, avec hypothèque sur les deux seigneuries. N'est-il pas vrai que M. Holbrooke ne devait pas d'autre argent à votre fils pour cet hypothèque de soixante mille piastres ?

R. Non, Monsieur, pas que je sache.

Q. Qu'était M. Holbrooke pour vous? Voyageait-il avec vous à ce temps là ?

R. Il vint ici, à Rimouski, avec moi, et nous avons fait le trajet ensemble.

Q. N'est-il pas vrai que ces actes n'étaient pas de vrais actes de vente ?

R. Ils étaient de vrais actes de vente *bona fide*.

Q. Vous a-t-il payé les dix mille piastres ?

R. Je jure qu'il me devait *quelque chose* et qu'il m'a payé partie en argent et partie en billets : je ne sais plus quel montant.

Q. N'est-il pas vrai qu'aussitôt après que l'hypothèque a été consentie par M. Holbrooke, une action a été prise en Cour Supérieure, à Québec, pour le montant de cet hypothèque ?

R. Je ne me rappelle pas les dates. Les actes vous les diront.

Q. Au meilleur de votre connaissance ?

R. Je ne puis me rappeler les dates. J'aurais besoin d'aider ma mémoire. Je suis président de cinq ou six compagnies, et je ne porte pas toutes les dates dans ma tête.

Q. Dites à peu près ?

R. Je ne puis dire, Monsieur. Voyez les actes.

Q. Essayez de vous rappeler.

R. Je ne puis.

Q. Vous avez obtenu jugement *ex-parte* contre M. Holbrooke ?

R. Je ne sais pas.

Q. Vous avez eu la gérance de la propriété après la vente par le shérif à votre fils ?

R. Non pas comme mon bien personnel. J'aidais seulement mon fils qui en avait l'administration et le soin.

- Q. Etes-vous l'administrateur des biens de votre fils ?
- R. Pas du tout. Il prend soin de son bien.
- Q. Avez-vous payé vous-même le prix de la vente par shérif au nom de votre fils ?
- R. J'étais ici. Je ne puis dire si j'ai payé.
- Q. Étiez-vous présent à la vente ?
- R. J'étais présent.
- Q. Je suppose que vous avez payé vous-même le prix de vente ?
- R. Je ne saurais le dire.
- Q. Essayez de vous rappeler.
- R. Je ne le puis.
- Q. Etant ici, au moment de la vente par le shérif, avez-vous payé vous-même ?
- R. Je serais porté à croire que mon fils était à la vente. Je ne suis pas prêt à le jurer. Mais je suis d'opinion qu'il était présent.
- Q. Avez-vous fait quelque concession ou vente de terre dans la seigneurie ?
- R. Une vente a été faite au Chemin de fer Intercolonial.
- Q. A part cela ?
- R. A part cela, je ne me souviens d'aucune autre vente. Excepté cependant celle à M. Holbrook.
- Q. A des colons ?
- R. Non, Monsieur.
- Q. Vous avez reçu de l'argent pour le passage de l'Intercolonial ?
- R. Ils ont payé par le ministère de M. Gauvreau.
- Q. Monsieur Gauvreau était votre agent ?
- R. Oui, Monsieur.

Re-examiné.

Q. Quand vous avez fait cette vente à M. Holbrooke, vous dites qu'il ne devait rien à votre fils. Avez-vous transféré quelqu'une de vos réclamations contre M. Holbrooke ?

R. Oui, Monsieur, j'ai transporté ma réclamation à mon fils. Je devais à mon fils une grande somme d'argent.

Q. Votre fils est-il un homme indépendant de fortune et qui n'est pas sous vos charges ?

R. Oui, et il l'était aussi à cette époque. Il est indépendant de moi depuis sa majorité. Il est banquier et courtier et il a été membre de la New-York Stock Exchange.

Q. L'argent qui a été payé à la vente de Holbrooke par le shérif venait-il de votre fils ou de vous ?

R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Cette acquisition a-t-elle été faite pour le compte de votre fils ?

R. Oui, pour le compte de mon fils.

Q. Je vous ai demandé si vous avez fourni l'argent en le chargeant au compte de votre fils, ou si c'est votre fils lui-même qui a fourni l'argent ?

R. Je ne m'en rappelle pas. Et sans référer à mes comptes, je ne pourrais dire si c'est mon fils qui a payé lui-même ou si j'ai payé pour lui.

Re-transquestionné :

Q. Avez-vous pris quelque avis légal dans le but de vous faire un nouveau titre sur cette propriété ?

R. Quand ? au commencement ?

Q. Non, à ce temps-là, en 1872.

R. J'avais un aviseur légal.

Q. Vous aviez besoin, n'est-ce pas, d'avoir un nouveau titre à la possession de cette propriété ?

R. Je ne sais ce que vous voulez dire.

Q. Quand vous avez fait cette vente à Holbrooke, et plus tard quand votre fils a fait vendre par le shérif, est-ce que c'était fait dans le but de vous procurer un bon titre à la possession de cette propriété, ou était-ce *bona fide* ?

R. C'était *bona fide*, dans le but de donner à M. Holbrooke l'avantage de faire de l'argent.

Q. En a-t-il fait ? Avez-vous pris quelque avis légal avant de consentir ces différents actes de vente et de prendre une action pour obtenir un titre de shérif ?

R. Non, pas du tout.

Q. A propos de quoi avez-vous pris un avis légal ?

R. M. Tessier—le Juge Tessier,—était mon aviseur dans toutes les transactions ayant trait à cette propriété, et cela jusqu'à ce qu'il devint Juge. Ensuite MM. Hamel et Tessier ont été mes aviseurs.

Q. Avez-vous pris quelque avis légal de M. Alleyn à ce sujet ? Il était en société avec M. Chauveau.

R. Je ne m'en rappelle pas. Autant que je puis me rappeler, je ne l'ai jamais employé.

Je, soussigné, certifie par les présentes que les dépositions ci-dessus sont une reproduction fidèle de mes notes sténographiques.

(Signé) L. LYNCH,
Sténographe.

(D)

Canada
Province de Québec
District de Rimouski
No 1127

COUR SUPERIEURE

Le deuxième jour de mars 1882

G. W. BARTHOLOMEW

Demandeur

vs

JOSEPH GAGNON

Défendeur

&

JULES D'AMOURS

Déf. en gar. et Interv.

Preuve de la part du demandeur en cette cause, Ezra Clark, de Hartford, Connecticut, Ecuyer, maintenant à Québec, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Q. Demeurez-vous à Hartford ?

R. Oui, Monsieur.

Q. Vous connaissez, je suppose, M. Bartholomew, le témoin précédent ?

R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous les circonstances d'une transaction concernant la propriété du Lac Matapédia entre vous et M. Bartholomew, il y a quelques années ?

R. Oui.

Q. Voulez-vous raconter brièvement ce qui s'est passé entre vous deux à ce sujet ?

R. M. Bartholomew me demanda, ou plutôt consentit à la demande que je lui fis de lui vendre les deux seigneuries qu'il avait en Canada, l'une sur le Lac Matapédia et l'autre sur le Lac Métis. Il me dressa un acte de vente de chacune de ces deux seigneuries, mais avec l'entente qu'ils ne seraient pas enregistrés et ne seraient pas considérés comme des actes de vente, tant que je ne lui aurais pas payé une certaine somme d'argent. Je fis alors des arrangements avec un M. Knapp, qui se disait Canadien, et qui s'engageait à me vendre ces deux propriétés à Londres, m'assurant qu'il avait toutes les facilités pour le faire. Je fis alors deux actes de vente consentis par M. Bartholomew et les deux autres consentis par moi à Knapp, et je les envoyai à la "London Joint Stock Banking Company", à Londres, avec instructions écrites de délivrer ces actes de vente à M. Knapp, quand il aurait payé à mon crédit une somme de douze mille cinq cent livres sterling; et de ne pas les lui remettre à moins que la susdite somme fut payée; et que si cette somme n'était pas payée, elle ne devrait pas disposer de ces actes sans mon ordre.

Q. Vous rappelez-vous en quelle année ceci se passait ?

R. En novembre 1860.

Q. Knapp a-t-il payé ce montant ?

R. Il n'a jamais payé un sou.

Q. Avez-vous averti la Banque de retourner ces actes de vente à M. Bartholomew ?

R. J'ai donné à M. Bartholomew un ordre sur la banque pour retirer ces actes, et on les lui a remis.

Q. Ce furent là, n'est-ce pas, tous vos rapports dans cet affaire ?

R. Oui. Cependant j'ai eu plus tard quelques correspondances avec M. Knapp à ce sujet.

Q. Et vous avez consenti, je crois, à la demande de M. Bartholomew, à déposer de nouveau ces actes de vente, en vue d'une nouvelle négociation avec M. Knapp, en 1877 ?

R. Oui, Monsieur.

Q. Étiez-vous en Angleterre vous-même, à cette époque ?

R. Non.

Q. Lors de la première négociation, vous y étiez ?

R. Mes négociations avec M. Knapp ont eu lieu dans la ville de New-York.

Q. Est-ce que la transaction, en 1877, a eu la même issue que la première ?

R. Oui, Monsieur. Je devrais peut-être ajouter que Mons. Knapp me fut présenté à New-York par un de ses parents qui se disait riche et en grand rapport d'amitié avec le Maître-Général des Postes du Royaume d'Angleterre, et que c'est à cause de ces circonstances que je tentai ces négociations avec lui.

Q. Avez-vous été en mesure de constater plus tard si M. Knapp était riche ou non ?

R. Je suis resté sous l'impression qu'il était très pauvre.

Q. Avez-vous une preuve de ce fait ?

R. En voici une. Il n'avait pas payé sa note d'hôtel à Londres, et, en garantie, le propriétaire avait saisi quelques-uns de mes papiers. Il en est une autre. En 1877 ou 1878, il aurait voulu me voir à Londres, et m'invita à l'aller voir, disant qu'il me paierait mes dépenses. Je lui demandai de m'envoyer une somme de cent livres. Il me répondit qu'il ne le pouvait pas. C'est ce qui m'a fait penser que cet homme était très pauvre.

Q. Qu'étaient ces papiers confisqués par l'Hôtel ?

R. Des preuves de titres, des certificats d'enregistrement, etc.

Q. Ils ne renfermaient pas cependant les deux actes de vente ?

R. Non, Monsieur. Ces actes de vente n'ont jamais été entre les mains de M. Knapp, et à ma connaissance, il ne les a jamais vus. Il n'a jamais vu ni celui que M. Bartholomew m'avait consenti, ni celui que je lui avais consenti moi-même et qui devait lui être remis sur dépôt d'une certaine somme d'argent.

Transquestionné

Q. Ces actes sont demeurés à Londres combien d'années ?

R. Je suis sous l'impression qu'ils y sont restés deux ans, mais il y a des lettres ici qui indiquent les dates exactes. C'est en novembre 1860 que j'ai fait les actes de vente.

Q. Knapp fut-il mis en possession des actes de vente à cette date ?

R. Il ne les a jamais vus.

Q. Ils furent expédiés ?

R. Je les envoyai moi-même à la Banque, à Londres. Knapp ne les a jamais vus.

Q. Pouvez-vous expliquer comment il se fait que Knapp a eu des copies certifiées de ces actes ?

R. Si j'ai été bien informé, il n'a jamais eu de copie certifiée. J'ai entendu dire qu'il en avait eu une copie de J. S. Morgan & Co., avec les noms effacés, et une mention écrite que ces actes n'étaient pas enregistrés, mais je n'ai aucune connaissance personnelle de ce fait.

Q. Avez-vous écrit à Morgan pour savoir quand ces copies certifiées ont été données ?

R. En autant que ma mémoire me sert bien, je n'ai pas eu de correspondance avec Morgan & Co. Et je n'ai jamais su qu'il existait une copie certifiée de cet acte de vente.

Je, soussigné, sténographe, certifie par ces présentes que les dépositions ci-dessus sont une fidèle reproduction de mes notes sténographiques.

(Signé) L. LYNCH,
Sténographe.

TABLE DES MATIERES

Préface... ..	7
Avant-Propos... ..	10

CHAPITRE PREMIER

Topographie et Description de la Vallée de la Matapédia..	16
Ste. Angèle de Mérici... ..	17
Ste-Jeanne d'Arc... ..	19
St-Antoine de Padoue... ..	19
St-Moise... ..	20
St-Damase... ..	20
Sayabec... ..	21
St-Cléophas... ..	22
Val-Brillant... ..	22
Amqui... ..	24
St-Léon le Grand... ..	25
St-Zénon du Lac Amqui... ..	26
Lac au Saumon... ..	26
Causapscal... ..	27
Albertville... ..	28
Ste-Florence... ..	28
Milnikek, Routhierville et Mill-Stream... ..	28
Matapédia... ..	29
St-Alexis de Matapédia... ..	29
St-François d'Assise... ..	30
St-André de Ristigouche... ..	30

CHAPITRE DEUXIEME

Les Origines de la Vallée.

- Art. 1—Concession de la seigneurie du lac Matapédia. — Début de la colonisation aux deux extrémités de la Vallée... 33
- Art. 2—La voirie sous le régime français et jusqu'à nos jours. — Première voie de communication entre le Québec et les provinces maritimes... 36
- Art. 3—Première exploration faite dans la Vallée de la Matapédia, dans le but d'y construire une route... 39
- Art. 4—Historique de la construction du Chemin Kempt. Documents à ce sujet... 42
- Art. 5—Mort tragique de l'arpenteur Fournier. — Légende de la Montagne à Fournier... 47
- Art. 6—Etat du Chemin Kempt après son achèvement, en 1832... 55
- Art. 7—Pierre Brochu, le premier résidant et le premier colon de la Vallée de la Matapédia... 58
- Art. 8—Les Gardiens des Postes du Chemin Kempt, depuis 1833, jusqu'à la construction du Chemin Matapédia 66
- Art. 9—Projet d'un nouveau tracé du Chemin Kempt... 72
- Art. 10—Premiers missionnaires de la Vallée de la Matapédia et premiers habitants, depuis l'origine, jusqu'à 1860... 80
- Art. 11—Fondation d'une colonie acadienne à Matapédia. Pauvreté des nouveaux colons.—Lettre du Grand-Vicaire Mailloux en leur faveur... 84
- Art. 12—Statistiques officielles sur la Vallée en 1862.—Arrivée de nouveaux colons... 94

Art. 13—Un dernier mot au sujet du Chemin Kempt. — Nouveaux témoignages de son insuffisance comme voie de communication... ..	97
Art. 14—Construction du Chemin Matapédia. — Première phase... ..	100
Art. 15—Incident des Fénians. — Parchèvement du Chemin Matapédia... ..	102
Art. 16—La Vallée de la Matapédia en 1867. — Fondation et érection de la première paroisse canonique... ..	105
Art. 17—Construction du Chemin de Fer Intercolonial.— Premières explorations à ce sujet. — Histoire de la construction... ..	108
Art. 18—L'Intercolonial dans la Vallée de la Matapédia..	110
Art. 19—Un naufrage dans la Vallée de la Matapédia, en 1874... ..	116
Art. 20—St-Moise et desserte des missions de la Vallée, jusqu'en 1875... ..	119
Art. 21—Première visite de l'Evêque. — Messire Trudelle missionnaire de tout ce territoire. — Mouvement de la population... ..	123
Art. 22—Les derniers missionnaires de la Vallée. — Fondations de nouvelles missions et de nouvelles paroisses. — Conclusion... ..	126

CHAPITRE TROISIEME

Notes Historiques sur la seigneurie du Lac Matapédia

Art. 1—Description et topographie... ..	130
Art. 2—Les origines de la Seigneurie. — Concession au Sieur D'Amours de Louviers... ..	131

Art. 3—Les prétendus seigneurs du Lac Matapédia jusqu'en 1881. — Deux théories à ce sujet... ..	136
Art. 4—Préliminaires de l'affaire Bartholomew-Gagnon-D'Amours... ..	148
Art. 5—L'affaire Bartholomew-Gagnon-D'Amours. — Les plaidoyers en cette cause. — Jugement de la Cour.	151
Art. 6—Les derniers seigneurs du Lac Matapédia... ..	163

CHAPITRE QUATRIEME

Notes Historiques sur la paroisse de Val-Brillant.

Art. 1—Topographie... ..	168
Art. 2—Les divers noms qu'a portés Val-Brillant, depuis son origine... ..	170
Art. 3—Première habitation construite dans les limites de la paroisse et premier habitant. — Deuxième habitation. — Les Carrières Mc-Grevy et Mc-Gowe..	173
Art. 4—Les premiers colons de "Cedar-Hall"... ..	176
Art. 5—La colonie de "Cedar-Hall", de 1876 à 1881.—Mouvement de la colonisation... ..	180
Art. 6—Premiers missionnaires et desservants de Cedar-Hall... ..	185
Art. 7—L'affaire Bartholomew-D'Amours. — Nouveaux seigneurs. — Nouveaux colons. — Faits divers religieux, de 1880 à 1888... ..	188
Art. 8—Construction de la première église. — Bénédiction de la première cloche... ..	191
Art. 9—Erection de la paroisse. — Arrivée du premier curé résidant. — Création de la Fabrique. — Bénédiction de la nouvelle église... ..	196

Art. 10—Organisation civile. — Principaux évènements de 1891 jusqu'àujourd'hui... ..	198
Art. 11—Principaux évènements religieux, de 1892 à 1911..	200
Art. 12—Mort du curé Brillant. — Mgr F. X. Bossé lui suc- cède. — Mort de Mgr. Bossé... ..	202
Art. 13—Principaux évènements religieux de 1912 jusqu'au- jourd'hui... ..	204

APPENDICE aux Notes Historiques sur Val-Brillant.

I.—Les Missionnaires et Curés de Val-Brillant... ..	210
II.—Les Marguilliers de Val-Brillant... ..	210
III.—Les Maires et les Secrétaires-Trésoriers de St-Pierre du Lac... ..	212
IV.—Les Maires et les Secrétaires-Trésoriers du Village de Val-Brillant... ..	213

*APPENDICE aux Notes Historiques sur la seigneurie du
Lac Matapédia.*

(A).—Témoignage de Edouard Pouliot... ..	214
(B).—Témoignage de George April... ..	217
(C).—Témoignage de Georges W. Bartholomew... ..	220
(D).—Témoignage de Ezra Clark... ..	232

